

AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT
ANNUEL

2012





SOMMAIRE 2012

AFD / RAPPORT ANNUEL

- 4** Entretien avec le Directeur général
- 6** Avant-propos du Président du Conseil d'administration
- 7** Présentation de l'AFD
 - Une institution engagée pour le développement*
 - Le développement : une mission, des outils*
- 10** Faits marquants 2012
- 11 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 12** Promouvoir un développement durable au service d'une croissance équilibrée
- 14** Bonne gouvernance, transparence et redevabilité
- 16** Valoriser les ressources humaines et limiter l'impact environnemental
- 18** Maîtriser les risques dans un souci de pérennité de l'activité
- 19 L'ACTIVITÉ EN 2012**
- 20** Carte et chiffres clés : l'AFD au service de la solidarité internationale
- 22** Le développement de l'Afrique subsaharienne, comme priorité de l'AFD
- 26** Renforcer les dynamiques de transition en Méditerranée
- 28** Préserver environnement et équilibres régionaux en Asie
- 30** Répondre aux enjeux urbains et environnementaux en Amérique latine
- 32** Soutenir le dynamisme des Outre-mer
- 34** Agir sur les causes structurelles des crises dans les États fragiles
- 36** Appuyer les initiatives des ONG
- 37** Le financement de projets au cœur de l'activité
- 38** Évaluer les projets financés
- 39 UNE DÉMARCHE PLURI-ACTEURS**
- 40** Penser les modalités de l'aide au développement
- 42** Travailler avec d'autres bailleurs de fonds
- 44** Consolider les partenariats avec les acteurs non gouvernementaux
- 46** Renforcer les compétences locales
- 47 L'ÉQUIPE AFD**
- 48** Le Conseil d'administration
- 49** L'équipe dirigeante
- 50** Organigramme
- 51 ANNEXES**
- 52** Le réseau AFD à travers le monde
- 54** Publications et vidéos
- 56** La situation financière
- 58** Les autorisations de financement du Groupe en 2012
- 60** Les projets autorisés par l'AFD en 2012



ENTRETIEN AVEC

Dov ZERAH

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Quels sont les points saillants de 2012 ?

L'année a été marquée par l'approbation en octobre de notre nouveau Plan d'orientations stratégiques. Il fixe de nouvelles ambitions et constitue notre feuille de route jusqu'en 2016. Notre champ d'intervention a été élargi à trois nouveaux pays : la Birmanie, la Libye et le Pérou. Notre activité a continué de croître, pour atteindre 7 milliards d'euros, notamment grâce à une année exceptionnelle dans les Outre-mer et pour PROPARCO. Notre action a été mise en valeur lors de grands événements internationaux comme le Forum mondial de l'eau qui s'est tenu en mars à Marseille, ou le sommet de la Terre « Rio+20 », en juin. Cette volonté d'ouverture s'est aussi concrétisée dans les nouveaux partenariats noués, par exemple avec la Banque islamique de développement, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Communauté de Sant'Egidio ou encore la Fédération hospitalière de France. Enfin, nous sommes allés à la rencontre des Français, pour mieux leur expliquer notre action, grâce à l'exposition itinérante *Objectif Développement* qui a poursuivi son tour de France.

Sur quoi repose votre Plan d'orientations stratégiques pour 2012-2016 (POS3), adopté l'année dernière ?

Notre Plan d'orientations stratégiques repose principalement sur le concept de partenariats géographiques différenciés. Dans chacune de nos zones d'intervention, nous concentrons notre action sur quelques secteurs prioritaires pour nos partenaires, et nous les soutenons avec des outils adaptés à leur capacité financière. En Afrique subsaharienne, priorité des priorités, nous finançons principalement l'agriculture et les infrastructures avec des prêts bonifiés, ainsi que l'éducation et la santé avec des subventions. En Méditerranée, nous soutenons par des prêts légèrement bonifiés la création d'emplois et l'employabilité, le rééquilibrage territorial et social et l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans les pays émergents, nous promovons des modèles de croissance verte et solidaire, sans aucun coût pour l'État français. Dans les États fragiles, nos subventions visent à améliorer la vie des populations et à combattre les

facteurs de fragilité. Enfin, l'Agence s'est assigné des objectifs ambitieux dans les Outre-mer, où elle est un acteur de premier rang du financement de l'économie.

Quels sont les autres axes de ce Plan stratégique ?

L'AFD est un acteur responsable de la solidarité internationale. L'exigence d'une exemplarité accrue constitue le second pilier de notre stratégie. Elle s'appuie sur le triptyque RSE/éthique/sécurisation financière. En juin 2012, nous avons publié notre premier rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, qui nous a valu une très bonne notation (B+) de la part d'un cabinet extérieur. Notre nouvelle charte d'éthique professionnelle a été signée par l'ensemble de nos responsables, au siège comme dans le réseau. Enfin, nous avons adopté une politique renforcée sur la sécurisation financière, qui dote l'AFD de procédures parmi les plus exigeantes de notre profession dans la lutte contre la corruption, le blanchiment, les paradis fiscaux...

Un autre axe stratégique inscrit l'Agence dans un réseau de partenariats de plus en plus dense. Nous voulons travailler davantage avec les autres acteurs du développement. Nous avons constitué une cellule pour mieux dialoguer avec les collectivités locales françaises qui ont une action internationale. Plus largement, nous souhaitons accroître notre capacité d'influence et mieux mobiliser l'expertise, notamment française.

Simultanément, nous poursuivons la consolidation de l'activité de l'Agence en renforçant notre modèle économique, nos procédures et notre capital humain. C'est un passage obligé pour un établissement dont le bilan est en train de doubler.

Enfin, le développement durable est érigé en principe transversal. Dès cette année, nous mettrons en place un second avis développement durable, qui, en parallèle de la seconde opinion règlementaire, portera un regard indépendant sur les aspects environnementaux et sociaux de l'ensemble de nos projets.

Quelles sont les conséquences de la politique RSE de l'AFD en matière de politique sociale interne ?

La politique RSE de l'Agence se traduit par des avancées sociales concrètes. L'Agence s'est pleinement engagée en faveur de la parité entre les femmes et les hommes. Pour la première fois, en 2012, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à l'AFD. Alors qu'il y a dix ans, seul 18 % de l'encadrement était féminin, un manager sur quatre aujourd'hui est une femme. Leur nombre sur le terrain a fortement progressé – de moins de 10 % en 2002 à presque 25 % aujourd'hui – et nous allons avoir sept directrices d'agence, et huit directrices adjointes.

Fin 2012, nous avons également signé avec l'ensemble des partenaires sociaux un accord sur l'intégration des personnes en situation de handicap. Agréé par la Direction régionale du travail et de l'emploi, il a déjà débouché sur la création d'une mission handicap et la mise en place de formations à l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'AFD a aussi signé une convention de partenariat avec l'association « Un stage et après » qui accompagne des collégiens issus de quartiers sensibles dans la recherche et la préparation de leur stage de 3^e. Elle accueillera au moins cinq collégiens par an.

Enfin, l'Agence a renforcé son action en faveur de la formation continue de son personnel en y consacrant une part croissante de sa masse salariale (4,4 % fin 2012).

L'AFD s'affirme comme un acteur responsable de la solidarité internationale.

Comment se traduit votre priorité africaine ?

L'Afrique subsaharienne demeure la principale zone bénéficiaire de nos financements. En 2012, 34 % de notre activité (hors Outre-mer) a ciblé le continent. Plus significatif encore, l'Afrique a bénéficié des deux tiers de nos subventions et bonifications d'intérêt. Notre action vise à accompagner le doublement de la population du continent et le triplement de sa population urbaine, d'ici à 2050. Il faut renforcer les politiques agricoles pour nourrir les deux milliards d'individus que comptera le continent, et les infrastructures, pour améliorer leur accès aux services de base comme l'eau ou l'électricité. Nous mettons aussi l'accent sur l'éducation et sur la santé, notamment celle des mères. C'est indispensable pour mieux maîtriser la natalité et améliorer durablement les conditions de vie des populations les plus pauvres. C'est notamment dans les pays sahéliens que nous nous attachons tout particulièrement à ces questions.

Où en sont les pays arabes ?

Comme nous nous y attendions, les transitions politiques et économiques sont longues et appellent une attention accrue de notre part. Les modèles de croissance doivent être réorientés vers plus de création d'emplois : le seul maintien du chômage à son niveau actuel nécessite la création de 34 millions d'emplois en vingt ans. Un meilleur partage des fruits de la croissance entre toutes et tous est nécessaire. Ces pays doivent aussi réellement

améliorer les conditions de vie des populations. Les 1,2 milliard d'euros de financement que nous avons autorisés en 2012 dans les pays du pourtour méditerranéen et du Moyen-Orient visent à répondre à ces grands enjeux.

Que fait l'Agence dans les pays émergents ?

Ces dix dernières années, l'Agence a été autorisée à intervenir dans de nombreux pays : Brésil, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Mexique, Turquie... Toutefois ces extensions ne se sont pas faites au détriment de nos partenaires historiques. Elles sont guidées par trois principes : ne pas avoir de coût pour l'État français, appuyer des projets favorisant une croissance verte et solidaire, et contribuer à la création d'un partenariat économique et d'expertise avec ces pays.

Dans les pays émergents, nous nous sommes positionnés sur des problématiques d'intérêt global, en particulier sur le changement climatique : 70 % de nos financements dans ces pays doivent avoir un effet positif sur le climat. Nous contribuons à bâtir un langage commun avec ces pays demandeurs de l'expérience et des savoir-faire français en matière de développement durable.

L'Agence semble avoir franchi un seuil dans les Outre-mer...

C'est le cas : alors qu'historiquement notre activité se situait autour d'un milliard, nous avons atteint 1,5 milliard d'euros en 2012, grâce au très fort dynamisme de notre soutien au secteur privé. L'Agence s'affirme incontestablement comme un des moteurs du développement des territoires ultramarins. Nos financements représentent 3 % de leur PIB. Nous répondons à environ 40 % des besoins de financement des collectivités locales. Enfin, au travers des sept sociétés immobilières d'Outre-mer dont nous sommes actionnaires, nous représentons la moitié du parc de logements sociaux.

Quatre ans après le transfert du cofinancement des initiatives des ONG, quel bilan tirez-vous ?

Il est très positif. Un rapprochement réel s'est effectué entre les ONG et l'Agence, grâce à un effort partagé pour mieux se comprendre. L'AFD a beaucoup travaillé pour mieux prendre en compte les spécificités des ONG. Cette convergence était indispensable, pour au moins trois raisons. La coopération d'État à État n'est pas suffisante car elle ne prend pas nécessairement en compte les aspirations des peuples ; travailler avec la société civile permet de coller au plus près aux besoins des populations. Par ailleurs, les ONG ont la capacité d'agir dans des contextes d'urgence dans lesquels l'AFD ne peut intervenir. Enfin, elles sont nos intercesseurs auprès de nos concitoyens, qui demandent à mieux comprendre les enjeux du développement.

Au-delà des relations nouées dans le cadre des projets, pour appuyer les initiatives des ONG sur le terrain ou leurs actions d'éducation au développement en France, nous associons la société civile française à l'élaboration de tous nos cadres d'intervention. Avec l'objectif de doublement de l'aide française transitant par les ONG, cette relation organique avec les organisations de solidarité internationale est amenée à être encore renforcée. ■

AVANT-PROPOS

Pierre-André PÉRISSOL

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Cette année, l'Agence Française de Développement a poursuivi la croissance de son activité tout en s'efforçant d'améliorer la qualité de son offre et de consolider ses dispositifs en matière de responsabilité sociale et environnementale.

S'appuyant sur son nouveau Plan d'orientations stratégiques pour 2012-2016, l'AFD a renforcé ses bonnes pratiques. Elle a publié, en juin 2012, son premier rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, noté B+ par un cabinet extérieur. Une nouvelle charte d'éthique professionnelle a également été adoptée. Enfin, le Conseil d'administration a pris, à l'automne 2012, des mesures pour renforcer la sécurisation financière de l'Agence et revisiter ses procédures en matière de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme. Sur tous ces sujets, l'AFD s'est fixé des standards qui la placent parmi les bailleurs de fonds les plus exigeants.

Parallèlement, l'activité s'est accrue, avec un montant d'autorisations de financements atteignant les 6,977 milliards d'euros en 2012, dont 28,9 % ont été consacrés à l'Afrique subsaharienne. Zone d'intervention prioritaire, cette région a concentré 69 % de l'effort financier que l'État met à la disposition de l'AFD. Y sont notamment financés le secteur agricole et les infrastructures, par des prêts bonifiés, mais aussi l'éducation et la santé à travers des subventions. L'AFD a également accru son engagement financier en Méditerranée pour accompagner les Printemps arabes, ainsi qu'en Amérique latine et en Asie, en faveur d'une croissance verte et durable. Dans les Outre-mer, où l'Agence joue un rôle de premier plan dans le financement des économies, 2012 a été une année record, avec près d'1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagement, contre une tendance historique d'environ un milliard. L'activité s'est, en outre, étendue à trois nouveaux pays : la Birmanie, la Libye et le Pérou.

L'année 2012 a aussi été placée sous le signe du renforcement des relations de l'Agence avec les

autres acteurs du développement, en particulier les ONG et les collectivités locales françaises qui mènent une action à l'international en faveur du développement. Elle a financé, à hauteur de 45 millions d'euros, des initiatives portées par des ONG françaises. 41 associations ont ainsi été soutenues au travers de 52 projets pour un montant moyen de 860 000 euros. Afin d'enrichir son savoir-faire sur l'aide au développement, l'AFD a poursuivi ses efforts en faveur de la production de connaissances et de l'évaluation des impacts de son action sur le terrain.

Forte de son expertise et de son expérience de terrain, l'AFD a participé tout au long de l'année aux grands rendez-vous de la communauté internationale : au Forum mondial de l'eau de Marseille en mars, à la conférence Rio+20 en juin, au 6^e Forum urbain mondial, au sommet Africités au Sénégal ou encore à la Conférence des parties de la Convention sur le changement climatique à Doha.

Afin de témoigner de son action auprès du plus grand nombre dans une démarche de transparence et de redevabilité, l'AFD a poursuivi la tournée de l'exposition photos « Objectif Développement, nouveaux regards sur le Sud » à Nantes, Dijon, Montpellier, Grenoble et Dakar en décembre.

L'Agence détient ainsi un rôle central dans le dispositif de coopération internationale français et contribue à la politique d'influence de la France. Ses financements représentent 46 % de l'aide bilatérale française en 2012, son réseau d'agences est particulièrement étendu et reconnu. Elle confirme ainsi son engagement en faveur des populations du Sud, de la lutte contre la pauvreté, du débat et de la réflexion sur les enjeux de développement, en étroite collaboration avec l'État.

Elle le fait tout particulièrement grâce à ses équipes que je tiens à saluer et à remercier, à leurs savoirs et savoir-faire, à leur engagement et leur motivation qui constituent ses principales richesses. ■

UNE INSTITUTION ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'Agence Française de Développement est le principal opérateur du dispositif bilatéral français de l'aide au développement et de la solidarité internationale, et un acteur important du développement des Outre-mer français.

Conformément aux orientations fixées par le président de la République et le Premier ministre, l'ensemble de son action a pour fil conducteur le développement durable et s'inscrit dans les orientations politiques définies par le gouvernement : son action internationale se fonde sur le Document cadre de coopération au développement de la France et les conclusions du Comité interministériel de l'Outre-mer guident ses opérations dans les Outre-mer. Ces axes stratégiques ont été déclinés en 2011 dans un Contrat d'objectifs et de moyens triennal entre l'Agence et l'État et dans son troisième Plan d'orientations stratégiques approuvé en octobre 2012.

Établissement public industriel et commercial doté du statut d'institution financière spécialisée, l'AFD finance et accompagne la mise en œuvre de projets et programmes de développement, qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de notre planète et aident à stabiliser et reconstruire les pays fragiles ou en sortie de crise. Grâce à ses équipes, basées à Paris et Marseille, et dans ses 70 agences et représentations à l'étranger et dans les Outre-mer français, l'AFD est en capacité de travailler au plus près de ses partenaires, publics ou privés, locaux, nationaux ou régionaux, de leur proposer des financements, des instruments d'analyse et de couverture du risque et de mettre à leur disposition une ingénierie de formation et de renforcement des capacités. En 2012, les autorisations de financement du Groupe se sont élevées à 6,977 milliards d'euros.

Sa filiale PROPARCO accompagne les acteurs privés dans les pays émergents et en développement grâce à une gamme complète d'instruments financiers de long terme et non concessionnels. Elle a pour objectif

d'encourager une croissance durable et inclusive au Sud. Elle se positionne en complément de l'offre bancaire traditionnelle pour répondre aux insuffisances de marché, et s'attache à promouvoir auprès de ses clients les meilleurs standards environnementaux et sociaux. Avec un portefeuille de 3,1 milliards d'euros et 740 millions d'euros de signatures en 2012, PROPARCO conforte une activité soutenue, tout en combinant une bonne performance financière et un fort impact sur le développement.

L'AFD travaille en partenariat avec les autres agences d'aide, les bailleurs émergents, les institutions financières de développement et les fondations. En France, elle accompagne l'action internationale des organisations de solidarité internationale, des collectivités territoriales et des entreprises françaises engagées dans des actions de développement. De plus, l'Agence entretient un dialogue constant sur les objectifs et les résultats de son action, avec les organisations publiques et privées intéressées par la politique de développement, et sensibilise avec eux le public français à ces enjeux.

Engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale depuis 2007, l'AFD recherche toujours les meilleures pratiques dans les projets qu'elle finance comme pour son fonctionnement interne : application de contrôles de prévention de la corruption et du blanchiment et des bonnes pratiques sociales et environnementales, mise en œuvre des principes de l'efficacité de l'aide, suivi et évaluation d'impacts... ■



Ouganda - Barrage de Bujugali

LE DÉVELOPPEMENT : UNE MISSION, DES OUTILS

L'AFD propose à ses partenaires une gamme différenciée d'outils adaptés à leurs besoins et aux projets qu'ils construisent.

Établissement public à but non lucratif, l'AFD mixe les ressources dont elle dispose pour répondre à trois impératifs : s'adapter au mieux à la capacité de ses partenaires, respecter les orientations stratégiques qui lui sont fixées, veiller à un usage optimal des ressources publiques que lui confie l'État français.

Les outils financiers de l'AFD

Les principaux produits financiers de l'AFD sont :

- *les prêts* : octroyés à un État ou à un organisme public bénéficiant de la garantie d'un État (prêts souverains), ou à un acteur – entreprise, organisme privé ou public – ne bénéficiant pas d'une telle garantie (prêts non souverains). Ces prêts peuvent être concessionnels ou non ;
- *les subventions* : orientées vers des projets à fort impact, mais sans rentabilité immédiate et ne permettant pas de prêt – santé, éducation, petite agriculture... – elles sont destinées en priorité aux pays africains les plus pauvres, ainsi qu'à des projets portés par des ONG ;
- *les garanties* : mobilisées pour inciter le secteur bancaire à octroyer des prêts, notamment aux PME, au service de l'investissement, de la création d'emploi et du financement de projets à l'impact positif sur l'environnement ;
- *les participations en fonds propres* : gérées par PROPARCO, qui est dotée d'une équipe spécialisée dans le capital-investissement. Elles permettent d'apporter à des entreprises et des institutions financières des fonds nécessaires à leur développement à long terme.



Inde - Construction du métro de Bangalore

PLUS QUE DES OUTILS FINANCIERS...

L'AFD alloue ses ressources les plus concessionnelles (dons, subventions, prêts bonifiés) dans les pays les plus pauvres, notamment à des projets dans les secteurs à rentabilité indirecte (santé, éducation, petite agriculture). Ainsi, en 2012, l'effort financier de l'État français s'est concentré à 69 % sur les pays d'Afrique subsaharienne. À l'inverse, dans les pays à revenus intermédiaires et, *a fortiori* dans les grands pays émergents, les financements de l'AFD sont faiblement bonifiés. L'objectif est souvent de promouvoir des approches innovantes du développement ; les subventions sont alors limitées à l'accompagnement technique des projets pour favoriser le transfert d'expertise, le dialogue sur de meilleures politiques sectorielles, voire l'innovation conjointe.

Enfin, de manière croissante, l'AFD cofinance des projets avec d'autres bailleurs de fonds, notamment ses homologues européens. Les cofinancements permettent le financement de projets d'envergure, qu'aucune structure n'aurait pu financer indépendamment. Ce sont également autant d'occasions d'échanger sur les modalités de financement du développement, notamment dans le cadre de l'International Development Finance Club¹.

1. Structure d'échange entre agences bilatérales ou régionales de financement du développement, dont l'AFD a rejoint le comité de pilotage en 2012.

Des ressources financières publiques et privées

Un financement sur les marchés financiers internationaux

L'Agence se finance sur ses fonds propres et sous forme d'emprunts obligataires publics et de placements privés. Elle peut ainsi accorder des prêts à des conditions favorables par rapport au marché grâce à la notation AA+ de ses émissions.

Un appui financier de l'État

La contribution du ministère des Affaires étrangères permet à l'Agence de financer des projets sous forme de subventions, dont certains en faveur du co-développement. Les financements du ministère de l'Économie et des Finances servent essentiellement à la

bonification des prêts tandis que certains projets ultramarins sont soutenus par les fonds accordés par le ministère des Outre-mer.

Ainsi, en 2012, les sommes allouées par l'État, pour des actions de développement conduites par l'AFD, se sont élevées à 871 millions d'euros (dont 571 millions de subventions).

Cette capacité de l'AFD à lever des fonds aux meilleures conditions sur les marchés financiers et à concevoir des cofinancements innovants permet à ses bénéficiaires de profiter d'un effet de levier, c'est-à-dire d'une rentabilité économique de leurs investissements supérieure au coût de leur endettement.



Tunisie - Le tramway de Tunis



Chine - Reconstruction du Sichuan

De même, les prêts contracycliques, en offrant une période de grâce flottante déclenchée par des indicateurs de marché, permettent d'accompagner des filières rentables, mais soumises à des marchés fortement cycliques, en adaptant les remboursements à la fluctuation des recettes.

Le Groupe accorde de plus en plus de financements directs à des collectivités territoriales du Sud, même lorsqu'elles ne bénéficient pas de garantie étatique. Il en va de même pour les secteurs financiers locaux et nationaux. Par leur implantation sur le terrain, ces acteurs constituent des relais indispensables du développement local, à même de fournir des services durables et à grande échelle aux individus et aux petites entreprises de leurs territoires.

...UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET

L'AFD propose également à ses bénéficiaires une **assistance technique**, afin de garantir une plus grande performance des projets financés : partage du savoir-faire et renforcement des compétences locales, contribution au montage institutionnel des projets, soutien à l'amélioration du fonctionnement des structures, financement d'experts... Dans ce même but d'accompagnement, elle met en œuvre une part importante du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC).

L'accompagnement de ses partenaires dans leur **gestion des risques** prend une part croissante dans les services

fournis par l'AFD. En effet, en apportant sa garantie ou en acceptant d'être un créancier de second rang, l'AFD permet à ses partenaires, en risque, mais solvables, d'accéder au marché financier, gage de leur autonomie et de leur croissance.

Au-delà de l'apport d'instruments financiers variés, l'action de l'AFD s'inscrit dans une approche qui place résolument ses partenaires au centre de la démarche de développement, et met à leur disposition la palette très diversifiée de ses savoir-faire. Elle leur propose une ingénierie technique et d'appui à l'élaboration des politiques publiques, grâce entre autres à sa collaboration avec un réseau institutionnel et académique de référence. Cet important réseau de partenaires lui permet également de favoriser la mise en contact de structures spécialisées des pays partenaires avec leurs homologues françaises (coopération décentralisée, jumelages entre structures paires, ONG...).

Enfin, l'AFD gère le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets prenant en compte des enjeux mondiaux relatifs à la préservation du climat et de la biodiversité, ainsi que le secrétariat du Partenariat français pour les villes et les territoires (PFVT) qui rassemble l'expertise française dans le domaine de la ville durable. ■



LES FAITS MARQUANTS 2012

3 nouveaux pays d'intervention

L'AFD est autorisée à intervenir en Birmanie, en Libye et au Pérou.

1,48 milliard d'euros pour les Outre-mer

Avec un niveau record de financement en 2012, l'AFD conforte son statut d'acteur de premier plan dans le soutien aux économies d'Outre-mer.

45 millions d'euros de subventions pour soutenir 52 initiatives de 41 ONG françaises

12-17 MARS

La soif du monde
À Marseille, lors du Forum mondial de l'eau, l'AFD a débattu sur les solutions pour un accès universel à l'eau et à l'assainissement. Le film de Yann Arthus-Bertrand « La soif du monde », dont l'AFD est partenaire, a été présenté en avant-première.

15-22 JUIN

Rio +20

Présente au sommet Rio+20, l'AFD a confirmé son engagement en faveur du développement durable, qu'elle envisage comme équilibre dynamique entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement.

JUIN

RSE

1^{er} Rapport RSE, noté B+ par un audit externe

En plus de ce Rapport et de sa nouvelle charte d'éthique professionnelle, l'AFD a pris des mesures pour renforcer sa sécurisation financière et revisiter ses procédures en matière de lutte anti-blanchiment, contre la corruption et le financement du terrorisme.

27 SEPTEMBRE

Partenariat avec l'Association des Régions de France

L'accord conclu avec l'ARF est le 24^e signé avec un acteur de la coopération décentralisée. Il vise à davantage intégrer le développement économique dans l'action extérieure des régions, à développer des offres conjointes de formation, à accompagner la coopération des régions d'Outre-mer et à valoriser les réseaux régionaux.

15 OCTOBRE

Stratégie

Le Conseil d'administration adopte le Plan d'orientations stratégiques 2012-2016 de l'AFD

Il prévoit des modalités d'intervention différenciées selon les caractéristiques des pays où elle intervient, le développement durable comme marqueur de son activité, la consolidation de l'activité et la recherche d'exemplarité à tous les niveaux.

OCTOBRE

Énergie

L'AFD s'est dotée d'un cadre d'intervention pour 2012-2016, qui va guider l'ensemble de ses actions dans le secteur de l'énergie. Sur cette période, elle allouera 6 milliards d'euros, notamment en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

5 NOVEMBRE

Lancement des Assises du développement et de la solidarité internationale

L'AFD a activement participé à ce vaste dialogue sur les priorités, les modalités et la redevabilité de la politique française de coopération, initié par le gouvernement. L'ensemble des acteurs de la coopération française (parlementaires, ONG, associations de migrants, syndicats, entreprises, fondations, collectivités territoriales, centres de recherche) y ont été associés.

2-11 DÉCEMBRE

Exposition Objectif Développement en Afrique

Après sa tournée française, l'exposition Objectif Développement a fait étape dans 3 métropoles africaines. À commencer par Dakar, à l'occasion du 6^e sommet Africités.

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE D'UNE CROISSANCE ÉQUILIBRÉE

Dans le cadre de son Plan d'orientations stratégiques 2012-2016, l'AFD a décidé de faire du développement durable son « marqueur identitaire ». Celui-ci implique de concilier progrès économique et social et préservation de l'environnement.

UNE ATTENTION PORTÉE AUX DÉFIS DE LONG TERME

L'accent mis par l'AFD sur le développement durable résulte de la prise en compte d'enjeux complexes et imbriqués, dans un contexte de mutation de l'aide internationale. En effet, si la croissance économique reste le principal moteur du progrès social, l'accroissement des inégalités, l'exacerbation de la compétition mondiale et les crises systémiques récentes montrent qu'elle doit être régulée pour avoir un impact effectif sur le développement et le bien-être des populations. La lutte contre la pauvreté a progressivement évolué vers la défense d'un droit universel d'accès aux biens et services essentiels ; l'accès du milliard d'habitants les plus pauvres à ces services est un enjeu majeur des politiques de développement.

En parallèle, les dernières décennies ont permis de souligner que le mode de développement actuel conjugué à une croissance rapide de la population créent des tensions insoutenables pour satisfaire les besoins exponentiels en énergie et en matières premières, pour en gérer les externalités sur l'environnement et les conditions de vie, ainsi que pour maîtriser une compétition exacerbée sur les espaces et les ressources naturelles. Un tel développement se heurte désormais aux limites de la planète et à leurs conséquences sur les grands équilibres environnementaux. La gestion collective des grands équilibres, que chaque État ne peut mener seul, nécessite désormais des processus globaux de régulation et de financement. Ils visent en particulier la préservation des ressources naturelles et la biodiversité ainsi que la lutte contre le changement climatique.



Biodiversité en Indonésie

Une politique nouvelle de coopération au développement durable doit donc intégrer cette approche de préservation des équilibres naturels mondiaux, mais aussi contribuer à ce qu'elle ouvre des opportunités au profit des populations et pays les plus pauvres. Elle doit en conséquence permettre de susciter et soutenir, dans tous les pays, des politiques de développement nouvelles et transformationnelles soucieuses des impacts non seulement économiques, mais également sociaux et environnementaux.

Dans ce contexte, l'AFD cherche, à travers ses interventions, à accompagner les acteurs qui mettent en avant ces défis de long terme et l'innovation. Son expérience confirme qu'il n'y a pas de recette universelle du développement durable, mais que chaque acteur peut y contribuer. Le développement durable s'apprécie dans une démarche continue de progrès, qui s'appuie sur des processus sociaux, politiques et institutionnels, accompagné de la diffusion d'informations, de la mise à disposition d'instruments financiers et de transferts de savoir-faire nécessaires pour faire évoluer les conditions de production et de consommation.

La mise en avant du développement durable comme équilibre dynamique entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement correspond par ailleurs aux grandes orientations que la communauté internationale s'est données lors de la conférence Rio+20 de juin 2012, avec la perspective de définir d'ici 2015 des objectifs de développement durable.

1^{er} Rapport RSE

L'AFD a publié pour la première fois en 2012 un Rapport dédié à sa responsabilité sociétale, noté B+ selon le standard de la Global Reporting Initiative. Expression du souci de redevabilité de l'Agence, la démarche de responsabilité sociétale lui est indispensable, aussi bien pour les projets qu'elle finance, que dans sa gestion interne. En parallèle, la politique RSE 2007-2011 a également fait l'objet d'une évaluation externe.



Tunisie - Champ d'éoliennes à El Haouaria

UNE APPROCHE INTÉGRÉE À TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La prise en compte du développement durable doit se traduire dans l'ensemble des procédures et des secteurs d'intervention de l'AFD, à travers notamment l'attention portée au respect des conditions de travail et du droit des travailleurs, à la réinstallation des populations déplacées, à la conservation de la biodiversité ou encore à la protection du patrimoine culturel.

L'Agence dispose de documents qui déclinent les finalités de son action dans chacune de ses zones et de ses secteurs d'intervention (éducation, santé, développement rural, accès à l'eau et à l'énergie...). Ces cadres stratégiques sont progressivement revisités pour y intégrer l'approche de développement durable.

L'AFD prépare également, en application des décisions prises en 2012 dans son troisième Plan d'orientations stratégiques, la mise en place d'un « second avis développement durable ». La formulation de cet avis ne sera pas confiée à la Direction des opérations qui instruit les financements de projets, mais à une structure indépendante. Son rôle consistera à vérifier la conformité des financements aux principes généraux et aux objectifs de l'AFD en matière de développement durable. ■

Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Le groupe AFD a autorisé en 2012 l'engagement de 2,4 milliards d'euros pour le financement de 54 projets « climat » (projet de développement ayant des cobénéfices en matière de lutte contre le changement climatique), dans les pays en développement et dans les Outre-mer. Ce montant, en hausse de 22 % par rapport à 2011, porte à plus de 12 milliards d'euros le total des autorisations d'engagement climat du Groupe depuis 2005.

Ces financements concernent en majorité des projets et programmes de développement permettant de réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre. L'AFD soutient en particulier le financement de projets d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de transports collectifs urbains. En 2012, elle a notamment participé, à hauteur de 100 millions d'euros, au financement d'une centrale solaire à concentration de 100 MW en Afrique du Sud.

Le Groupe finance également l'accompagnement des politiques publiques des États et collectivités locales visant des cobénéfices en faveur de la lutte contre le changement climatique. Elle a par exemple engagé un financement de 20 millions d'euros en faveur du programme de réponse au changement climatique du Vietnam.

Enfin, l'AFD soutient l'adaptation des pays et populations aux effets du changement climatique en particulier sur le continent africain et dans le domaine de la préservation de l'eau. Elle a ainsi apporté en 2012 un financement de 30 millions d'euros au Maroc pour un projet visant la diminution des pertes sur les réseaux de production et de distribution d'eau de 30 villes, ainsi que l'amélioration des capacités de stockage dans ce pays déjà soumis à un fort stress hydrique.

BONNE GOUVERNANCE, TRANSPARENCE ET REDEVABILITÉ

Visant un fonctionnement exemplaire, l'AFD s'est fixé de bonnes pratiques formalisées autour de 3 axes : la sécurité financière, la responsabilité sociétale et l'éthique professionnelle. La transparence et la redevabilité font partie intégrante de ce dispositif.

UNE GOUVERNANCE EN LIEN AVEC LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'AFD

Dans la mesure où l'Agence Française de Développement est un établissement public remplissant une mission d'intérêt général, les grandes orientations qui guident son activité sont fixées en lien avec l'État français, à travers trois ministères de référence : le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Outre-mer. Sa gouvernance repose sur un ensemble de structures garantissant la transparence de son fonctionnement et sa bonne gestion, au service de la solidarité internationale :

Le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement définit la politique de coopération française. Son secrétariat est assuré conjointement par les ministères de tutelle de l'AFD (le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère des Outre-mer).

Le Comité interministériel de l'Outre-mer, présidé par le président de la République, fixe les orientations politiques des opérations en Outre-mer.

Le Conseil d'orientation stratégique, présidé par le ministre délégué au Développement, renforce l'articulation entre les orientations politiques décidées par le Gouvernement, et leur déclinaison opérationnelle par l'AFD. Y participent des représentants des ministères également membres du Conseil d'administration de l'AFD.

Le Conseil d'administration, présidé depuis juin 2010 par Pierre-André Périssol, comprend 18 membres dont six représentants des ministères de référence, deux représentants du personnel de l'AFD, quatre parlementaires et cinq experts. Il délibère sur les orientations stratégiques de l'Agence, ses financements de projets ainsi que sur son activité financière, et approuve le Contrat d'objectifs et moyens conclu avec l'État. Un commissaire du gouvernement siège en son sein.

Le Conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Directeur général, qui lui en rend compte, ou dans la limite d'un plafond de délégation à l'un des trois comités spécialisés : le Comité spécialisé pour les opérations dans les départements et collectivités d'Outre-mer, le Comité spécialisé pour les opérations à l'étranger et le Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des ONG.

Une redevabilité accrue à l'égard des parlementaires

Les liens entre l'AFD et les parlementaires se sont renforcés ces dernières années, sur la base des nouvelles dispositions constitutionnelles et de la loi, promulguée en juillet 2010, sur l'action extérieure de l'État, confirmant l'intérêt marqué du Parlement en faveur d'une mise en œuvre efficace de la politique française de développement. L'élaboration des documents stratégiques propres à l'Agence (en particulier le Contrat d'objectifs et de moyens) et les projets de loi de finances, notamment au travers des réponses aux questions budgétaires, sont des temps forts d'échanges entre l'AFD et les parlementaires. Ces relations se sont également traduites par la publication, en 2012, de 8 rapports parlementaires abordant la politique française de développement ; et par les 29 auditions du Directeur général de l'AFD au Sénat ou à l'Assemblée nationale, dans le cadre du travail des différentes commissions.



L'exposition Objectif Développement à Dakar



UN DIALOGUE CONSTANT AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ayant le souci d'améliorer l'efficacité de son action, l'AFD entretient un dialogue constant avec ses partenaires (emprunteurs et bénéficiaires de ses financements, sociétés civiles, ONG, collectivités territoriales...) et avec les citoyens français.

L'AFD a ainsi initié des rencontres d'information et de débat sur ses orientations stratégiques adaptées à chaque région du monde (Amérique latine, Asie...), et à chaque secteur d'activité (énergie, climat, santé...).

Ces débats permettent d'affiner les lignes directrices de son action, avant leur adoption par le Conseil d'administration. Ces rencontres réunissent des parlementaires, des acteurs non gouvernementaux, des chercheurs, ou encore des représentants d'entreprises, de fondations, de collectivités territoriales, de syndicats.

L'AFD est aussi à l'initiative de nombreuses conférences qui sont autant d'occasions de débattre de ses réalisations ainsi que de celles de tous les acteurs impliqués dans l'aide au développement. Ces manifestations facilitent le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue d'élaborer une vision partagée.

En 2012, dans le cadre de dialogues citoyens, l'AFD a organisé trois débats sous le label « Quelles leçons tirer des bonnes pratiques d'aide au développement ? ». Ils portaient respectivement sur le développement territorial, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière d'éducation et d'accès aux soins.

Dans le cadre du cycle de conférences Idées pour le développement (iD4D), lancé en 2012, 16 conférences ont été organisées, réunissant à chaque fois une centaine de personnes autour de thèmes très variés : « Le défi alimentaire à l'horizon 2050 », « Le secteur privé développe-t-il le Sud ? », « Conjuguer lutte contre la pauvreté, cohésion sociale et santé mentale », etc.

L'AFD a également poursuivi la tournée de l'exposition photos « Objectif Développement, nouveaux regards sur le Sud » à Nantes, Dijon, Montpellier, Grenoble et Dakar en décembre 2012. Autour de chaque exposition, des conférences, projections et débats ont eu lieu, sur des thématiques choisies avec les villes partenaires, favorisant la rencontre entre les experts de l'AFD, les ONG, les collectivités territoriales et le grand public. Ces échanges ont permis de sensibiliser un large public aux enjeux souvent méconnus de l'aide au développement, mais aussi de présenter les projets que l'AFD accompagne et, plus largement, la politique française d'aide au développement. ■

Adoption d'une nouvelle charte d'éthique

La Charte d'éthique professionnelle du groupe AFD a été révisée en 2012, afin de mieux dégager « la culture AFD », à partir de principes clairs et communs, qui s'organisent autour des valeurs centrales d'engagement, d'intégrité, d'ouverture et d'adaptabilité.

La Charte décline les engagements et les comportements qu'impliquent ces principes, tant à titre individuel que collectif.

Rédigée suite à une large concertation interne, elle a été adoptée et signée par tous les directeurs du siège et du réseau des agences, avant d'être distribuée à l'ensemble du personnel.



En Chine, les sénateurs rencontrent les usagers d'un projet de chauffage urbain

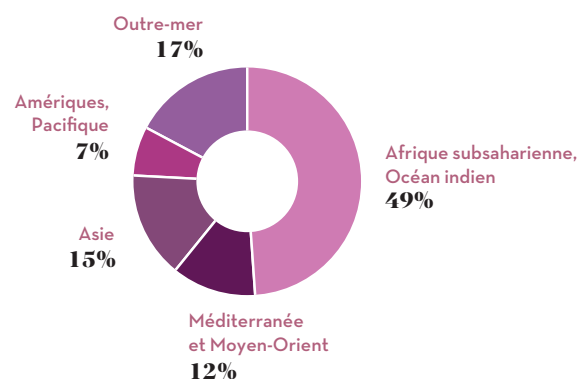
VALORISER LES RESSOURCES HUMAINES ET LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2012, l'AFD a pris de nouvelles mesures en matière de responsabilité sociale et environnementale, afin d'améliorer la cohésion et la diversité des parcours de ses 1 742 collaborateurs, et de réduire son impact environnemental.

Le renforcement du réseau AFD à travers le monde s'est traduit par le recrutement de nouveaux collaborateurs locaux, en particulier de cadres très qualifiés. Les compétences principalement recherchées sont associées aux métiers d'ingénierie technique et financière, de production intellectuelle, d'expertise sectorielle (santé, éducation) et aux fonctions de gestion (analyse du risque, contrôle interne, maîtrise d'ouvrage, contrôle de gestion...).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS

au 31 décembre 2012 (hors France)



Effectif du groupe AFD	2011	2012
France métropolitaine	955	1 005
Agences et représentations dans les pays d'intervention	151	148
Assistance technique	6	5
Détachements et mises à disposition	22	21
Personnel du cadre général	1 134	1 179
Collectivités d'Outre-mer	108	110
Pays étrangers	439	453
Personnel recruté localement	547	563
Total des effectifs du groupe AFD	1 681	1 742
Effectifs des Instituts d'émission*	367	362
Volontaires internationaux (Groupe AFD et Instituts d'émission)	78	92

* Les Instituts d'émission, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, mettent en œuvre les missions de banque centrale dans les Outre-mer. Toutefois, ses effectifs font partie de l'Unité économique et sociale AFD/Instituts.

FORMATION CONTINUE

La formation constitue un pilier essentiel de la politique Ressources humaines de l'AFD. Elle est ambitieuse quant aux moyens mis en œuvre (4,15 % de la masse salariale a été consacrée en 2012 à la formation), et à l'étendue du personnel concerné (90 % des agents ont bénéficié au moins une fois d'une formation cette année). Par ailleurs, un effort tout particulier a été réalisé à destination des agents recrutés localement en agence tant par le biais de sessions organisées au siège que grâce aux différents séminaires régionaux mis en œuvre.

L'ensemble des thématiques financières, techniques, économiques, linguistiques sont couvertes par la formation. L'accent a particulièrement été mis cette année sur les formations techniques sectorielles permettant de diffuser en interne la compétence et d'accompagner au mieux les opérationnels du siège et du réseau dans leur mission.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

Fin 2012, 51,7 % des salariés du groupe AFD et des Instituts d'émission sont des femmes. Leur âge moyen est de 42,7 ans, tandis que celui des hommes est de 45,4 ans. Des progrès ont été réalisés conformément au nouvel accord de juin 2011, applicable aux agents titulaires d'un contrat de travail de droit français (soit 1 179 agents du cadre général du groupe AFD et 102 agents du cadre général détachés aux Instituts), qui fixe des objectifs de représentation plus paritaire à tous les niveaux de l'entreprise. En 2012, 45,2 % des cadres sont des femmes (objectif fin 2013 de 50 %), tandis qu'elles représentent 24,6 % des managers (objectif fin 2013 de 33 %), et 24,2 % du personnel à l'étranger (objectif fin 2013 de 28 %).

EMPLOI ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au vu du faible taux d'emploi des personnes en situation de handicap à l'AFD (1,7 %), la direction et les partenaires sociaux ont signé en décembre 2012 un nouvel accord Handicap, applicable aux agents titulaires d'un contrat de travail de droit français. Il vise notamment l'embauche et l'insertion de collaborateurs en situation de handicap, et le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.

L'AFD s'est également engagée à accueillir des personnes bénéficiant du programme Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) en stage, puis en contrat de professionnalisation. Ce dispositif, mis en place par Pôle emploi, l'Opcalia Île-de-France et le Centre national de la formation professionnelle, vise à faciliter le recrutement en entreprise de salariés handicapés, en leur proposant une formation individualisée adaptée à un poste de travail à pourvoir au sein d'une entreprise partenaire. ■

Promotion de l'insertion des jeunes

En octobre 2012, l'AFD a signé une convention de partenariat avec l'Association Un Stage et Après. Celle-ci accompagne des collégiens issus de quartiers sensibles pour que leur stage de troisième soit un élément central de réflexion sur leur orientation. L'objectif est de permettre à chaque élève, quel que soit son réseau et ses aptitudes scolaires, de découvrir des métiers et d'obtenir un stage qui lui soit utile pour son avenir. L'AFD s'est engagée à accueillir au moins 5 collégiens par an. Deux élèves ont été accueillis en décembre 2012 pour 5 jours de découverte de plusieurs métiers. Les contrats en alternance ont été également développés passant de 6 contrats en 2011-2012 à 11 en 2012-2013.



Sécurité des agents à l'étranger

L'AFD assure une veille active et permanente sur la sécurité de ses agents à l'étranger (terrorisme, risques sismiques ou sanitaires...), et notamment en contexte sensible. En cas d'événement pouvant mettre en péril leur sécurité, la cellule de crise mobilisée évalue la situation au quotidien et en tire les conséquences pour ses agents (locaux et expatriés) si besoin.

Une politique d'achats et de gestion des déchets responsable

Une cellule « Achats » a été mise en place pour proposer une démarche systématique d'achats responsables, en intégrant des clauses sociales et environnementales aux contrats. Le siège s'approvisionne en papier garanti recyclable, éco-labellisé et FSC (Forest Stewardship Council), qui représente 76 % de la consommation totale de papier en 2012.

Par ailleurs, l'AFD demande à ses sous-traitants de limiter les emballages et de livrer uniquement les produits bruts à l'Agence. En 2011-2012, l'AFD a mené un audit de gestion des déchets de son siège, qui va lui permettre de mieux coordonner les actions en cours et de déterminer celles qu'il conviendra d'engager.

Consommation d'énergie et émissions carbone

100 % de l'électricité achetée pour le siège de l'AFD est produite à partir de sources d'énergies renouvelables. En 2012, la consommation d'énergie a baissé de 2 % et la consommation d'électricité de 8 %, grâce à la réalisation de travaux au siège et dans certains locaux à l'étranger, dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE) et de basse consommation.

Les déplacements représentent plus de 50 % des émissions carbone totales du Groupe, dans la mesure où les missions de terrain sont essentielles pour le suivi des projets sur place. Toutefois les efforts pour limiter l'impact carbone de l'Agence ont permis de réduire les émissions liées au déplacement du personnel de 3 % en 2012.

MAÎTRISER LES RISQUES DANS UN SOUCI DE PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ

Si la prise de risque est inhérente à l'activité de financement du développement, elle ne doit pas mettre en péril la pérennité de l'institution. C'est pourquoi des procédures de contrôle ont été mises en place afin de s'assurer que les risques pris par l'AFD sont maîtrisés.

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE

L'AFD, en tant qu'institution financière spécialisée, est soumise à la réglementation bancaire et au respect des règlements applicables aux établissements de crédit (respect du ratio de solvabilité...). Une attention particulière est portée à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. Il s'agit à la fois de se conformer à la réglementation bancaire et de participer à l'effort international qui vise à réduire ces détournements. Les procédures rigoureuses, permettant de contrôler l'usage des fonds, ont été renforcées en 2012, dans le cadre d'un nouveau dispositif de sécurité financière. Elles seront revisitées pour mieux coordonner l'ensemble des moyens mobilisés en matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption.

PRÉSERVATION DE LA SOLVABILITÉ DE L'AGENCE

Afin d'assurer sa solvabilité, l'Agence examine avec attention le risque de crédit, c'est-à-dire la capacité de ses emprunteurs à honorer leurs dettes sur le long terme. Pour cela, l'AFD dispose de méthodologies de cotation adaptées aux différents secteurs d'intervention et aux caractéristiques propres des emprunteurs. Elle revoit complètement la qualité de son portefeuille de prêts tous les trois mois.

L'AFD se finance en partie sur les marchés financiers internationaux et surveille, par conséquent, les risques associés, liés aux éventuelles fluctuations des taux d'intérêt et de change, à la volatilité des cours, aux conditions de refinancement...

CONTRÔLE INTERNE POUR GARANTIR LES BONNES PRATIQUES

Le dispositif de contrôle interne du Groupe permet de veiller à la bonne conduite de son activité, à la fiabilité des informations financières et à la conformité aux lois et règlements.

Chaque financement envisagé par l'AFD est examiné par la Direction des Risques qui identifie les éventuels risques liés au projet, au regard de la nature de l'emprunteur, du pays concerné (en particulier de son système financier, du risque sociopolitique), de la conjoncture internationale, etc. Une cartographie des risques en présente une vue globale et permet d'évaluer leur potentielle survenance. Un dispositif de déclaration des incidents opérationnels a été également mis en place, et sert à contrôler la mise en œuvre des actions correctives destinées à éviter leur renouvellement.

Parallèlement à ce contrôle permanent, l'Inspection générale audite les différents services et les représentations de l'AFD à l'étranger pour contrôler *a posteriori* la bonne conduite de l'activité, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures, ou encore l'efficacité et le caractère approprié des dispositifs (contrôle périodique).

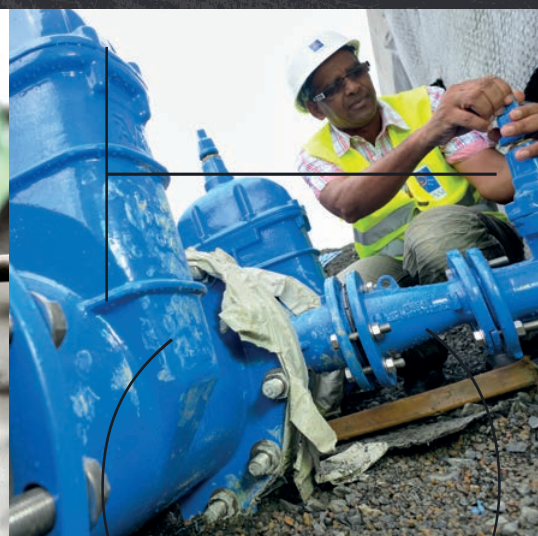
Ces activités de contrôle font l'objet de comptes rendus réguliers auprès du Comité du contrôle interne. ■

L'appréciation de la qualité du contrôle interne par le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, le Comité d'audit est chargé, pour l'ensemble de l'AFD, de vérifier la qualité des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables, ainsi que sur la qualité du contrôle interne. Le Comité d'audit comprend un membre du Conseil d'administration et quatre personnalités extérieures.

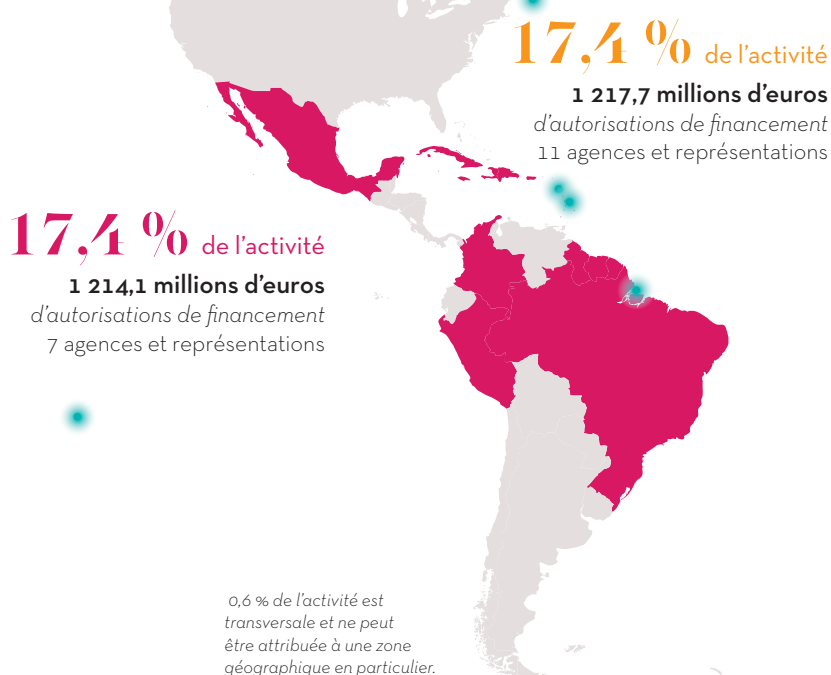
L'ACTIVITÉ

EN 2012



L'AFD AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En 2012, le groupe AFD a autorisé 648 nouveaux financements pour un montant total de 6,977 milliards d'euros.



BRUXELLES / REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

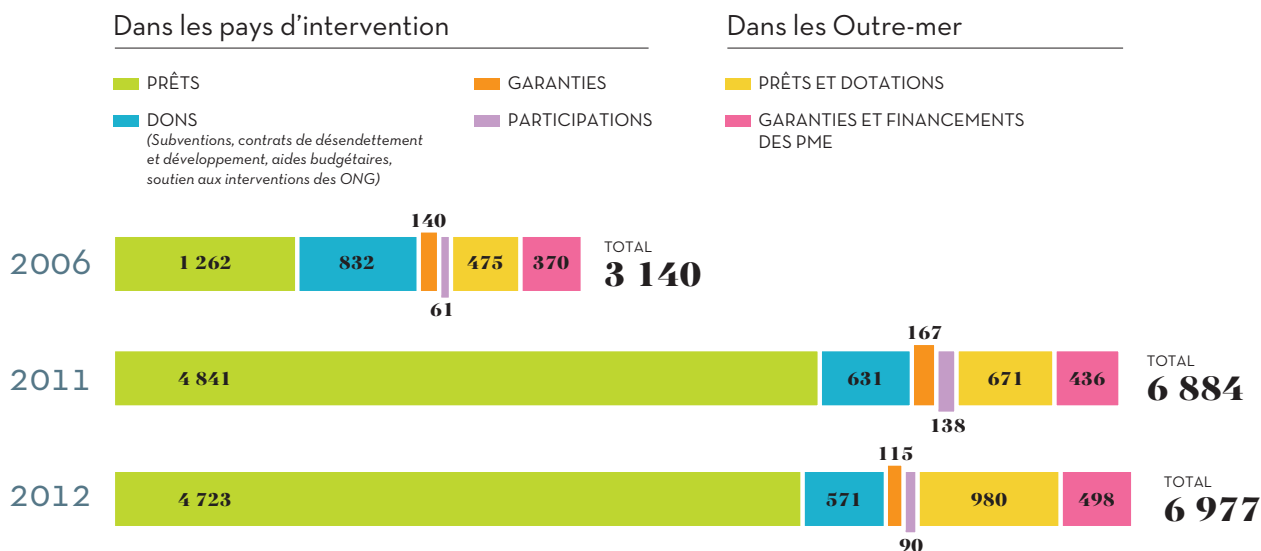
MARSEILLE / CEFEB, UNIVERSITÉ D'ENTREPRISE

PARIS / SIÈGE

28,9 % de l'activité
2 013,5 millions d'euros
d'autorisations de financement
30 agences et représentations

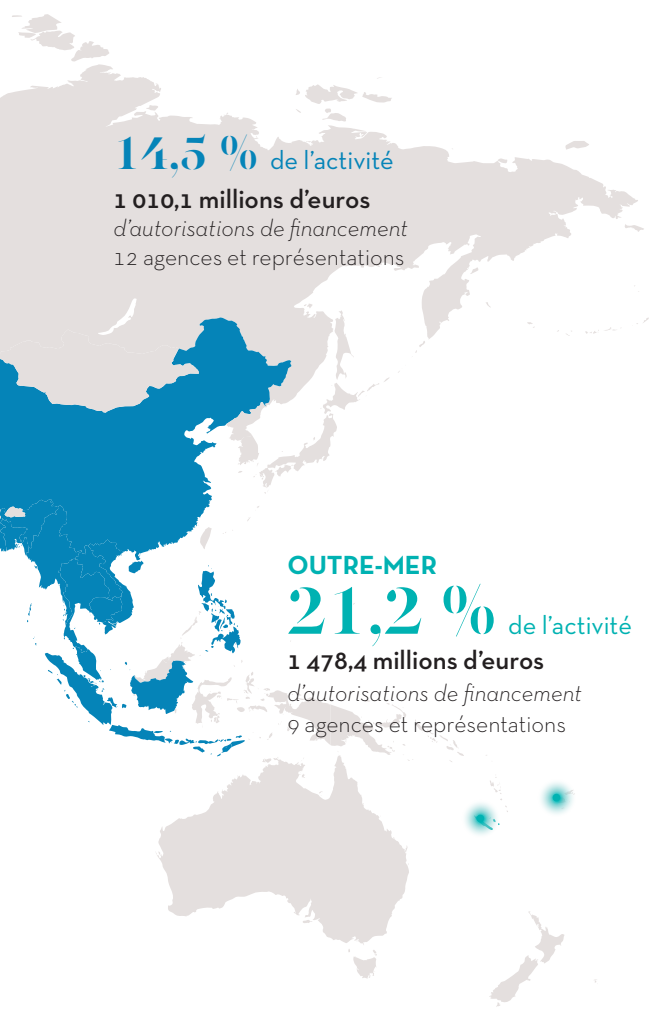
LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD EN 2012

(en millions d'euros)



L'ensemble des chiffres présentés sur cette double page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne, DFID...).

Le périmètre de ces autorisations de financement inclut l'AFD et sa filiale Proparco, soit 99 % du produit net bancaire du groupe AFD.



LES FINANCEMENTS DE L'AFD EN 2012

CONTRIBUERONT À :

À L'ÉTRANGER

- Un meilleur accès à l'eau potable pour **1,79 million de personnes**
- Le traitement des eaux usées pour l'équivalent de **360 000 habitants**
- La mise en place ou la réhabilitation de moyens de transport utilisés par **3,23 millions d'utilisateurs des transports collectifs par an**
- La collecte et l'évacuation de déchets solides pour **4,7 millions de personnes par an**
- La scolarisation de **10 millions d'enfants** au niveau primaire et de **3 millions** au niveau collège
- La formation professionnelle de **207 000 personnes**
- L'économie de **3,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂** par an

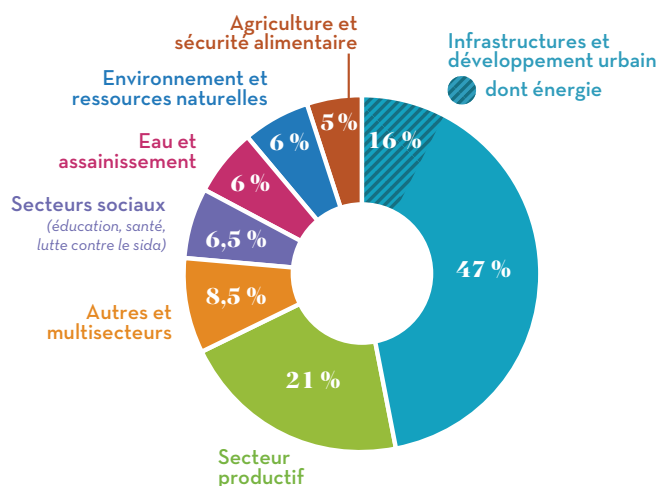
DANS LES OUTRE-MER

- L'appui à **5 structures de santé** desservant 1,3 million de personnes
- **3 300 nouveaux logements sociaux** financés par les sociétés immobilières dont l'AFD est actionnaire
- L'accompagnement de 1 100 entreprises via les fonds de garantie qui ont catalysé 227 millions d'euros générant la création de **1 770 emplois**

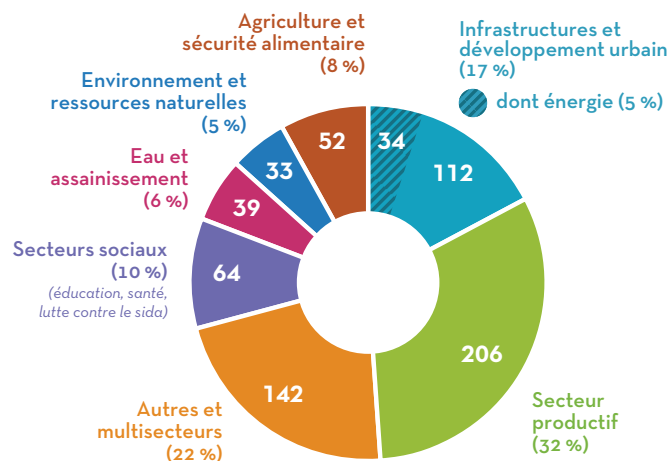
Note méthodologique : Les indicateurs mentionnés rendent compte des effets attendus des actions auxquelles concourent les financements autorisés par l'AFD en 2012. Il s'agit d'indicateurs évalués ex ante et renseignés au cours de l'instruction de chaque projet sur la base des résultats que devrait générer le projet une fois terminé. Ces indicateurs s'inscrivent dans une démarche de contribution au développement : les moyens mis à disposition par l'AFD et permettant d'aboutir aux résultats anticipés ne sont pas seuls à l'origine des résultats de développement.

LES SECTEURS FINANCÉS PAR LE GROUPE AFD EN 2012

Part du volume total des autorisations de financement



Nombre de financements autorisés*



* Hors garanties dans les Outre-mer et financement dans le cadre du mandat de gestion Oséo.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMME PRIORITÉ DE L'AFD

En partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs du développement en Afrique subsaharienne, l'AFD finance l'accès aux infrastructures, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elle promeut la réduction des inégalités ainsi que le secteur privé fortement créateur d'emplois.

Le dynamisme démographique, l'essor des villes, la croissance économique forte et résiliente, la richesse des ressources disponibles et une classe moyenne moteur de l'émergence d'une gouvernance plus fiable et de marchés intérieurs prometteurs, sont autant de dynamiques porteuses de formidables espoirs. Elles dissimulent pourtant souvent des disparités fortes, parfois extrêmes, entre les pays, les régions et les hommes. L'intensité et le rythme de ces transformations se heurtent à la fragilité des États. Par ailleurs, les modèles économiques ont des impacts insuffisants en termes de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et des inégalités, et souvent ne permettent pas une gestion durable des ressources naturelles. La fragilité de la situation de nombreux pays de la bande sahélienne s'est par ailleurs accentuée en 2012.

Dans ce contexte, les autorisations de financement du groupe AFD en Afrique subsaharienne ont atteint 2 milliards d'euros en 2012. L'Afrique au sud du Sahara demeure la zone d'intervention prioritaire de l'Agence, avec 29 % des volumes d'autorisations du groupe AFD, et 47 % du nombre des financements octroyés. Il lui a par ailleurs été consacré 69 % de l'effort financier de l'État alloué à l'AFD, soit 603 millions d'euros. Cet effort financier, comprend la bonification des prêts, les subventions aux projets, les aides budgétaires globales et les conversions de dettes. Les 17 pays pauvres prioritaires de la politique française de développement ont bénéficié de 78 % des subventions disponibles.

RENFORCER L'AGRICULTURE ET PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES

Les agricultures africaines doivent augmenter leur productivité pour faire face au défi démographique et alimentaire du continent. Le secteur emploie 65 % de la population active de ces pays et constitue le



Centre de santé en République centrafricaine

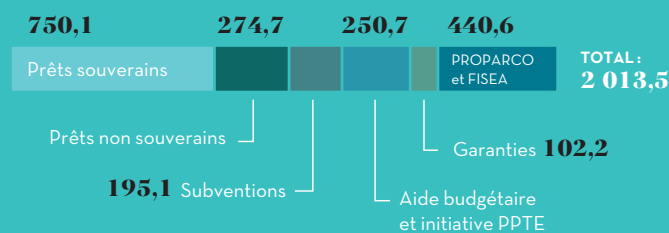
principal potentiel d'intégration de la jeunesse sur le marché du travail. Dans les projets qu'elle finance, l'AFD accompagne l'ensemble de la filière agricole en préservant, voire en restaurant, un capital naturel fragile et souvent menacé.

En 2012, le groupe AFD a mobilisé toute la gamme de ses instruments financiers pour venir en appui aux agricultures familiales, à la structuration des filières et des organisations paysannes, à la commercialisation des productions, et à la gestion durable des écosystèmes (pour un total de 266 millions d'euros).

Cet appui a notamment permis de renforcer les capacités institutionnelles du secteur du développement rural au Cameroun ou d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement économique des territoires ruraux de la région de Matam (Sénégal). Au Nigeria, qui compte près de 80 millions de ruraux, un cofinancement avec la Banque mondiale va permettre de réhabiliter des routes rurales et de désenclaver les populations de quatre États fédérés, facilitant notamment la commercialisation des productions vivrières villageoises. PROPARCO complète l'approche de l'AFD par un appui direct aux acteurs privés des filières agro-industrielles.

Enfin, les financements de l'AFD ont accompagné le développement de modèles durables d'exploitation des ressources forestières au Cameroun et en République centrafricaine, et la conservation de la biodiversité des écosystèmes au Mozambique.

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE EN 2012 (en millions d'euros)



Soutien du Programme forêts et environnement au Cameroun

PROMOUVOIR DES INFRASTRUCTURES DURABLES

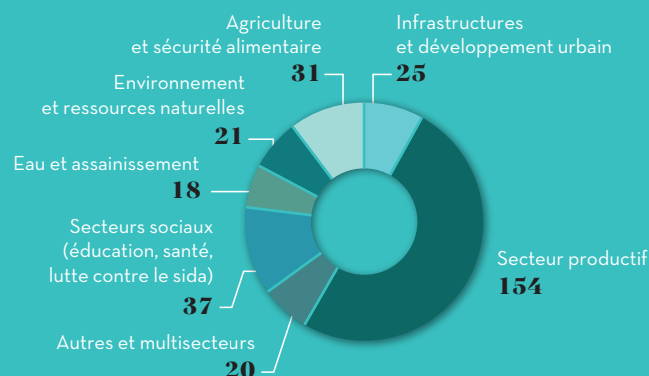
L'AFD favorise la mise à niveau des infrastructures africaines tout en veillant à atténuer leurs impacts sur les milieux naturels et le changement climatique. En cohérence avec les décisions du G20 de Cannes, les interventions ciblent en priorité les secteurs de l'énergie, des transports et du développement urbain et ont atteint 673 millions d'euros en 2012 pour le Groupe.

Les financements de l'AFD visent principalement l'accès à une énergie renouvelable (515 millions d'euros en 2012), et ont notamment contribué à valoriser le potentiel hydroélectrique largement sous-exploité. Ainsi, au Cameroun, l'AFD accompagne un projet de barrage hydroélectrique qui contribuera à alimenter les populations de la région en électricité et à mieux valoriser le potentiel hydraulique du bassin de la Sanaga.

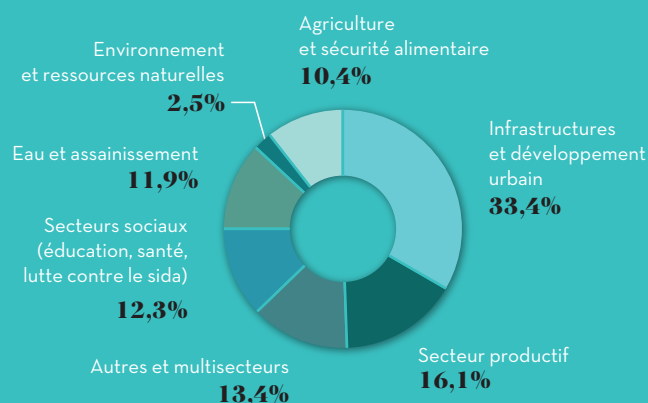
L'Agence promeut également le développement de solutions alternatives aux énergies fossiles. En Mauritanie par exemple, elle a décidé de financer la construction d'une centrale électrique pionnière hybride solaire-thermique. Enfin, la dimension régionale des enjeux énergétiques passe par le renforcement des organisations dédiées. En 2012, l'AFD a notamment accompagné la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) dans la mise en œuvre de politiques régionales de production, de transport et de distribution d'électricité en Afrique de l'Ouest.

LES SECTEURS FINANCÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE (Groupe AFD, 2012)

NOMBRE DE FINANCEMENTS AUTORISÉS



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT



Les chiffres présentés sur cette page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).

Le désenclavement, l'intégration régionale et l'insertion des économies africaines dans le commerce international passent également par le développement des infrastructures de transport. En 2012, le groupe AFD a consacré 88,6 millions d'euros au renforcement des infrastructures de transport international, notamment en finançant le développement des capacités du port maritime de Maurice, de l'aéroport d'Abidjan, ou de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA).

Enfin, l'amélioration de la capacité d'accueil des villes africaines a mobilisé 69 millions d'euros de ressources de l'AFD en 2012. Elles ont concerné la gestion des déchets de la ville de Djibouti, les infrastructures de drainage et les routes de Koumasi (Ghana), et un projet d'assainissement pluvial et de rétablissement du fonctionnement de la zone lagunaire de la ville de Lomé, en partenariat avec un financement de l'Union européenne.

DÉVELOPPER L'ACCÈS À LA SANTÉ, L'ÉDUCATION ET L'EAU POTABLE

L'AFD concentre d'abord ses efforts en faveur de la santé de la mère et de l'enfant, avec 46,3 millions d'euros de subventions octroyés en 2012 aux pays les plus pauvres. Contribuant ainsi aux engagements pris par la France à Muskoka en 2010, ces subventions ont permis de renforcer les équipements et les compétences des systèmes de santé, ainsi que les dispositifs de financement de l'accès aux traitements. Au Sénégal par exemple, un appui au programme de santé de la reproduction et du nouveau-né va consister à financer le renforcement des capacités de la Direction de la santé, de la reproduction et de la survie de l'enfant du ministère de la Santé, et de la Région médicale de Louga. À Madagascar, l'AFD accompagne une entreprise sociale de lutte contre la malnutrition infantile.

Dans le secteur de l'éducation, l'AFD souhaite contribuer à consolider l'accès de tous les enfants, sans discrimination, à une scolarisation de base de qualité, étendue désormais à l'enseignement moyen, en renforçant l'insertion socioprofessionnelle et l'articulation avec la formation professionnelle. En 2012, l'AFD a consacré 149 millions d'euros au secteur de l'éducation de base, du primaire au secondaire, dans de nombreux pays tels que le Burkina Faso, le Burundi ou le Cameroun. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'AFD soutient, à hauteur de 25,5 millions d'euros, la mise en place de centres de formation demandés par les pouvoirs publics africains et dédiés aux secteurs productifs moteurs des économies nationales, en étroite collaboration avec les entreprises.

Enfin, l'activité de l'AFD en faveur de l'accès à l'eau potable permet de promouvoir des cadres institutionnels et une gestion pérenne de la ressource en eau, afin d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à un service fiable. L'assainissement concerne prioritairement les villes principales et secondaires. En 2012, l'AFD a accordé 239 millions d'euros de financements au secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique subsaharienne. ■

Sénégal

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE POUR LES POPULATIONS DE LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

La mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal et le développement de l'agriculture irriguée sont, depuis trente ans, une priorité constante des pouvoirs publics sénégalais que l'AFD accompagne. En 2012, l'AFD a été sollicitée pour le financement d'un nouveau programme d'Amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché (ASAMM) dans la région de Matam. Un prêt très concessionnel de 22 millions d'euros permettra de financer des investissements productifs, principalement hydro-agricoles, améliorant la productivité des exploitations, et d'alimenter un fonds d'investissement pour la réalisation d'infrastructures collectives : aménagements pastoraux, stockage, transformation et commercialisation. En outre, une subvention de 0,5 million d'euros complètera cette première action par des appuis techniques et institutionnels aux différents acteurs du territoire communal impliqués dans le développement, la gestion et la mise en valeur des investissements. Ces actions devraient contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et la résilience des populations de cette région, parmi les plus vulnérables du Sénégal.

Tanzanie

L'ASSAINISSEMENT ET L'EAU POTABLE DANS LES VILLES DU POURTOUR DU LAC VICTORIA

Alors que moins de 20 % de la population tanzanienne est raccordée à un réseau d'assainissement, le gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de gestion des eaux usées et d'extension de l'accès à l'eau potable dans les trois villes du pourtour du lac Victoria, à savoir Mwanza, Bukoba et Musoma. D'un coût total de 1,145 milliard d'euros, le programme est cofinancé par l'AFD et la Banque européenne d'investissement (BEI), à hauteur de 45 millions d'euros chacun, ainsi que par le gouvernement tanzanien (14,5 millions d'euros) et l'Union européenne (10 millions d'euros).

Ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale et régionale visant à la préservation de la qualité et à l'optimisation de la gestion des eaux du lac Victoria dans un contexte d'urbanisation croissante. Il bénéficiera directement à 450 000 personnes et contribuera à améliorer les conditions de vie des riverains tanzaniens du lac, soit 1 million de personnes.



Écoliers mauritaniens

Mauritanie

INITIATIVE PIONNIÈRE DE CENTRALE ÉLECTRIQUE HYBRIDE À KIFFA

Le gouvernement mauritanien fait de l'accès à l'électricité une des priorités de sa politique de développement. À Kiffa, seconde ville du pays, située à 600 km au Sud-Est de Nouakchott, la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC) a lancé un projet pionnier de centrale électrique hybride solaire photovoltaïque et thermique. D'une capacité de 1,3 MWc, cette centrale doit permettre de fournir une électricité fiable à un coût compétitif et bénéficier à terme à 5 300 foyers de la ville. Ce projet vise à favoriser l'émergence d'une filière alternative à l'énergie fossile et a vocation à être répliqué ailleurs dans le pays et la sous-région. L'AFD finance ce projet par un prêt de 19 millions d'euros à la Mauritanie pour la construction de la centrale et d'une ligne à haute tension entre Kiffa et Guérou. Une subvention de 4,8 millions d'euros de la facilité Énergie de l'Union européenne complète le dispositif et financera la mise en place du réseau de distribution et le raccordement des ménages.



Construction d'un château d'eau au Sénégal

Madagascar

NUTRI'ZAZA, UNE ENTREPRISE POUR LUTTER CONTRE LA MALNUTRITION INFANTILE

La situation nutritionnelle des enfants à Madagascar est très précaire et structurellement fragile : 50 % des moins de cinq ans présentent un retard de croissance, 42 % des enfants souffrent d'insuffisance pondérale et 13 % de malnutrition aiguë. Le volet urbain du projet Nutrimad, porté par le Groupe de recherche et d'échange technologiques (Gret), consiste à mettre en place des centres de conseil, d'éducation nutritionnelle et de fourniture d'aliments pour les bébés. Ces hotelin-jazakely ou restaurants pour bébés distribuent la Koba Aina, complément alimentaire accessible aux plus défavorisés. La société Nutri'Zaza a pour mandat de développer ce réseau de restaurants pour bébés dans l'ensemble des villes malgaches et de commercialiser la Koba Aina dans les réseaux d'épicerie du pays et auprès des ONG et associations caritatives. Dans une logique entrepreneuriale, Nutri'Zaza cherchera à rendre le produit le plus accessible possible aux familles les moins favorisées tout en atteignant une rentabilité financière, gage de pérennité. L'AFD accompagne cette entreprise par une subvention de 900 000 euros destinée à couvrir les déficits liés au démarrage du projet au cours des quatre premiers exercices et à financer l'assistance technique nécessaire au lancement du projet.

RENFORCER LES DYNAMIQUES DE TRANSITION EN MÉDITERRANÉE

En Méditerranée et au Moyen-Orient, l'AFD favorise une croissance riche en emplois, le renforcement de la cohésion sociale et territoriale et l'amélioration de la qualité de vie.

L'année 2012 a été marquée par des débats complexes sur les nouvelles Constitutions en Tunisie et en Égypte, par la consolidation timide des institutions en Libye, un début de transition politique au Yémen et une guerre civile en Syrie de plus en plus grave. Le retour de la croissance au niveau qui prévalait avant la crise politique dans les pays des rives Sud et Est de la Méditerranée, se fait attendre.

Les Printemps arabes ont favorisé l'apparition de nouveaux acteurs financiers régionaux. Les pays du Golfe financent de plus en plus massivement des investissements publics (l'Arabie Saoudite en Jordanie) ou des aides budgétaires (le Qatar en Égypte). De même, l'arrivée de la BERD en Méditerranée ouvre de nouvelles perspectives de financement du secteur privé aux pays partenaires.

Dans ce contexte, l'AFD renforce et poursuit ses relations avec l'Union européenne. Elle a mobilisé la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) dans le cadre de 8 projets. Par ailleurs, deux délégations de gestion de 55 millions d'euros sont accordées à l'AFD par la Commission européenne.

UNE STRATÉGIE RENOUVELÉE

En février 2012, l'Agence adopte une nouvelle stratégie en Méditerranée et au Moyen-Orient afin de répondre à l'évolution économique et sociale de la région pour la période 2012-2014.

Elle vise une croissance riche en emplois (développement de filières industrielles et de services propices à l'emploi), une cohésion sociale et territoriale renforcée (soutien aux politiques d'aménagement du territoire et lutte contre l'exclusion sociale...) et une meilleure qualité de vie des populations, en œuvrant par exemple à la sécurité énergétique des pays les plus dépendants des énergies fossiles.



Turquie - Ville d'Izmir

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS

Les autorisations de financement de l'AFD en Méditerranée totalisent 1,217 milliard d'euros en 2012, un niveau élevé qui s'explique notamment par de grands projets d'infrastructures comme le métro du Caire et des aides budgétaires sectorielles en Jordanie notamment. Quant aux décaissements, ils atteignent 877 millions d'euros. Ces financements contribuent à la mise en œuvre de projets de proximité pour améliorer la qualité de vie des populations : gestion des déchets solides à Gaza, assainissement en Haute-Égypte, réhabilitation de quartiers informels en Tunisie, tramway de Casablanca, meilleur rendement du réseau d'eau au Maroc, programme d'éducation au Liban. ■

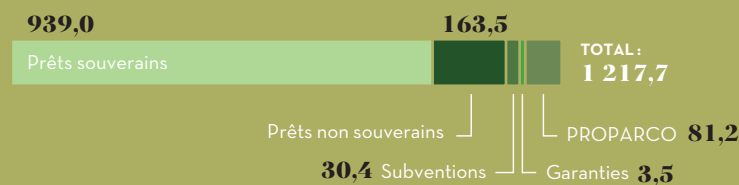
Turquie

TRANSPORT URBAIN À IZMIR

Dans le cadre de son plan de transport 2010-2030, la municipalité d'Izmir (Turquie) a défini un programme urbain ambitieux intégrant différents modes de transports collectifs : bateau, bus articulé, train suburbain et métro. Un financement multi-bailleurs (SFI, BERD et AFD) soutient notamment le volet transport maritime de 159 millions d'euros pour l'achat de 17 ferrys, la construction et la rénovation d'embarcadères et d'un site de maintenance. Le financement de 45 millions d'euros de l'AFD vise à remplacer la flotte actuelle par des bateaux plus performants et moins consommateurs de carburant.

Ce projet vise à réduire la pollution urbaine en proposant des transports publics rapides et de qualité, afin de modifier le comportement des populations utilisant exclusivement des véhicules particuliers.

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT EN 2012 (en millions d'euros)



Écoliers au Liban

Territoires palestiniens

AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA BANDE DE GAZA

Ce programme multi-bailleurs de 30 millions d'euros, cofinancé par l'AFD à hauteur de 10 millions d'euros – augmenté d'une délégation de gestion de l'Union européenne de 5 millions d'euros – par la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et une contribution locale, est considéré comme prioritaire par l'Autorité palestinienne parce qu'il concerne Gaza et la protection de la ressource en eau ; il répond à une urgence environnementale et sanitaire.

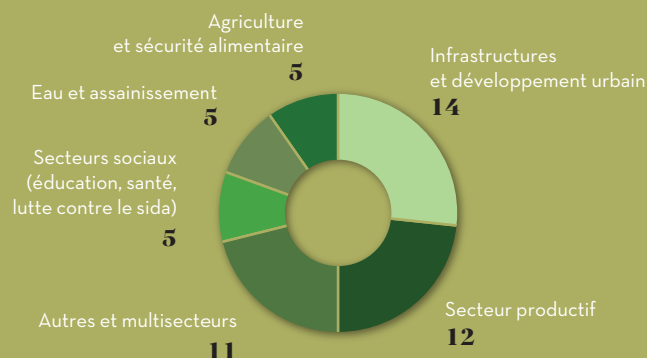
L'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la population par la collecte et le transfert des déchets vers des centres d'enfouissement techniques construits et exploités selon les standards internationaux.

Jordanie

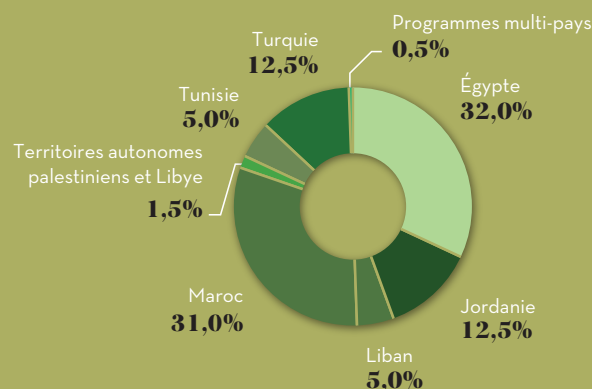
UNE AIDE-PROGRAMME DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE

La Jordanie est confrontée à une crise énergétique qui affecte les finances publiques et l'économie du pays. Par un prêt d'appui budgétaire de 150 millions d'euros, octroyé en juin 2012, l'AFD, en cohérence avec le programme du FMI, accompagne la mise en œuvre des actions du gouvernement dans le secteur de l'énergie. L'ensemble des besoins de la filière énergétique seront couverts : approvisionnement en énergie, situation de l'entreprise publique de transport d'électricité, tarification de l'électricité, subvention aux carburants, énergies renouvelables et efficacité énergétique.

NOMBRE DE FINANCEMENTS AUTORISÉS EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT (Groupe AFD, 2012)



AUTORISATIONS DE FINANCEMENT PAR PAYS EN MÉDITERRANÉE ET AU MOYEN-ORIENT (Groupe AFD, 2012)



Les chiffres présentés sur cette page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).

Liban

AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Ce projet, financé à hauteur de 46,5 millions d'euros par l'AFD (prêt bonifié et subvention), s'intègre dans le Plan stratégique national de l'éducation soutenu par la Banque mondiale, l'Union européenne et l'USAID. Il comporte un programme de constructions et d'équipements scolaires, le renforcement des capacités des acteurs de la formation continue et une assistance technique destinée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour superviser les réalisations.

L'objectif visé par ce projet est d'améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles publiques, principalement dans les régions défavorisées du Nord-Liban, de la Bekaa et du Mont-Liban et de renforcer la qualité de l'enseignement, notamment en français.

PRÉSERVER ENVIRONNEMENT ET ÉQUILIBRES RÉGIONAUX EN ASIE

L'AFD accompagne l'intégration des problématiques environnementales dans les politiques publiques des États asiatiques, en particulier émergents. Dans les pays fragiles, elle cherche à atténuer les facteurs de conflits.

En 2012, l'AFD a été autorisée à intervenir en Birmanie et est désormais présente dans 18 pays d'Asie. Outre le financement de trois premiers projets en Birmanie en fin d'année, l'AFD a identifié des projets en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan) et dans le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie), cinq pays où elle est autorisée à intervenir depuis 2011. Cela devrait lui permettre d'octroyer les premiers financements dès 2013, notamment pour accompagner une transition économique sobre en carbone.

L'AFD a renforcé ses liens avec la Banque asiatique de développement et la JICA (agence de coopération japonaise), mobilisé une première facilité d'investissement auprès de la Commission européenne et lancé des échanges prometteurs avec ses homologues sud-coréens et australiens.

« VERDIR » LA CROISSANCE DES PAYS ASIATIQUES

Dans le cadre de l'accompagnement des gouvernements asiatiques – en particulier ceux des pays émergents – pour une meilleure intégration des problématiques environnementales dans leurs politiques publiques, l'AFD a contribué en 2012, pour la deuxième année consécutive, avec la JICA, au « plan climat » vietnamien. Ce dernier vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre du pays et à réduire sa vulnérabilité aux effets du changement climatique.

Face à une urbanisation asiatique inédite, l'AFD a également financé plusieurs projets favorisant une mobilité urbaine sobre en carbone (métro de Bangalore, voies dédiées au transport collectif à Bandung et Dacca, hub multimodal à Wuhan) et les économies d'énergie en milieu urbain (réseaux électriques de Jakarta, éclairage



Vietnam - Appui à la filière agricole

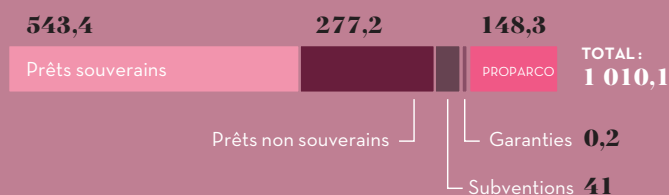
public de Phnom Penh, réseaux d'eau à Phnom Penh et Jodhpur). Dans cette région qui concentre 50 % de la consommation mondiale d'énergie fossile, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont au cœur des priorités de l'AFD. Deux lignes de crédit ont ainsi été mises en place et financées en 2012 en Inde et en Indonésie pour soutenir les initiatives relatives aux énergies renouvelables. Enfin, l'AFD a soutenu un projet de gestion durable des forêts dans la province chinoise du Hunan.

CONTRIBUER AUX ÉQUILIBRES RÉGIONAUX

Dans les États fragiles (Afghanistan, Birmanie, Pakistan), l'AFD cherche à atténuer les facteurs de conflits et à favoriser la cohésion sociale. En 2012, elle a ainsi financé les services de base (eau, santé, électricité, microfinance) et l'agriculture pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment des femmes, et resserrer le lien entre les populations et les États.

Pour contribuer aux équilibres régionaux et à la réduction des écarts de développement, l'AFD appuie aussi des projets de soutien de la croissance : au Cambodge via le financement du secteur agricole (irrigation, appui à la commercialisation du riz et du caoutchouc), et au Vietnam en renforçant la formation professionnelle et en accompagnant le développement des partenariats public-privé. ■

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD EN ASIE EN 2012 (en millions d'euros)



Cambodge - Canal d'irrigation en zone périurbaine

Promouvoir le savoir-faire français

L'expertise et le savoir-faire français, notamment en matière d'économie verte et de ville durable, sont reconnus et attendus par les partenaires asiatiques de l'AFD. Dans ce cadre, l'AFD promeut la visibilité de l'offre française et les synergies franco-asiatiques entre acteurs (collectivités, agences publiques spécialisées, ONG, centres de recherche...). En 2012, elle a valorisé, à travers les projets qu'elle a financés en Asie, les compétences et solutions innovantes françaises en matière de « ville durable » : organisation d'un atelier sur l'eau à Pékin impliquant entreprises et experts français, mise en œuvre de la réhabilitation de la ville de Luang Prabang (Laos) avec la ville française de Chinon, financement de transport et d'éclairage urbains valorisant l'expertise d'entreprises françaises, partenariat avec PlaNet Finance pour la microfinance en Birmanie...

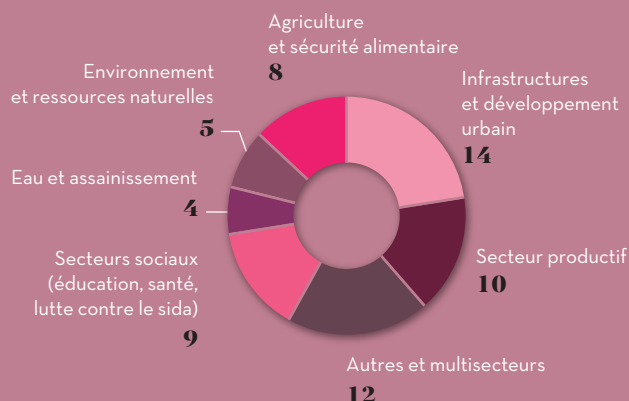
Inde

AMÉLIORER LA MOBILITÉ URBAINE

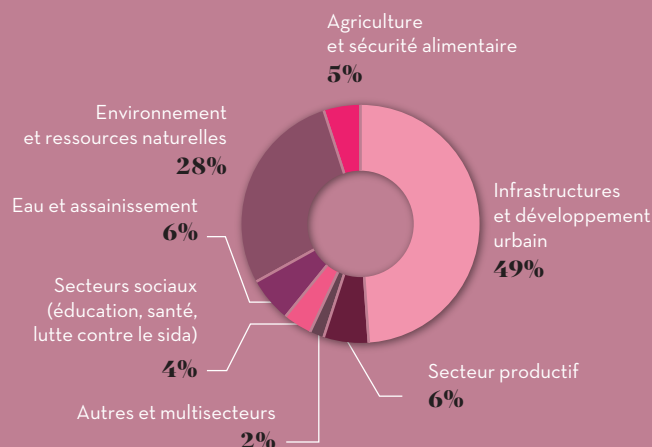
Bangalore, troisième ville d'Inde, comptera 10 millions d'habitants en 2020 contre 8,5 millions aujourd'hui. Le réseau urbain de bus ne répond pas aux enjeux de mobilité de la métropole et il en résulte un trafic très peu fluide – la vitesse moyenne de déplacement est de 12 km/heure – et une forte pollution. Dans ce contexte, l'AFD a octroyé un prêt de 110 millions d'euros, complétant les financements de la Banque asiatique de développement et des coopérations japonaise et coréenne, pour la construction d'un métro. Deux millions de personnes l'utiliseront quotidiennement en 2017 et il réduira de 7 millions de tonnes les émissions de CO₂ sur trente ans. Plusieurs entreprises françaises ont été retenues sur appel d'offres pour fournir les équipements et apporter leur expertise en matière de signalisation et d'études techniques sur ce projet.

LES SECTEURS FINANCÉS EN ASIE (Groupe AFD, 2012)

NOMBRE DE FINANCEMENTS AUTORISÉS



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT



Les chiffres présentés sur cette page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).

Cambodge

ACCOMPAGNER UNE GESTION DES EAUX EXEMPLAIRE

Phnom Penh concentre 10 % des Cambodgiens et la majorité des activités industrielles du pays. 85 % des habitants ont accès au service d'eau potable. Ce taux, remarquable pour la sous-région, est lié à la bonne gouvernance et à l'efficacité de la compagnie des eaux de la ville (PPWSA-Phnom Penh Water Supply Authority). En raison de l'exode rural et de son développement accéléré, Phnom Penh fait aujourd'hui face à une demande en eau fortement accrue. Grâce à un prêt de 30 millions d'euros accordé par l'AFD, la compagnie des eaux a financé des investissements pour doubler les capacités de la principale station de production d'eau potable de la ville. Le projet augmentera l'accès à l'eau potable de la population, accompagnera le développement économique de la ville et réduira les inégalités sociales en apportant l'eau dans les zones périphériques actuellement non desservies.

RÉPONDRE AUX ENJEUX URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX EN AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, l'AFD promeut une croissance verte et solidaire auprès des États, collectivités locales et entreprises publiques. Dans les Caraïbes, l'Agence soutient la lutte contre la pauvreté et la coopération régionale.

En 2012, le groupe AFD a autorisé 1,214 milliard d'euros de financement dans la région. Au-delà des financements, l'AFD met son expérience au service de programmes de coopération technique et promeut des savoir-faire français, publics ou privés, susceptibles d'apporter des réponses pertinentes aux besoins latino-américains. Par ailleurs, elle participe activement aux débats sur les problématiques de développement économique et social de la région, œuvrant ainsi au renforcement des relations de la France avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

Forte de son expérience de terrain, l'AFD s'est fixé de nouveaux objectifs pour son action 2012-2014 en Amérique latine. Ces orientations visent à concilier les attentes des interlocuteurs de l'AFD, son mandat de croissance verte et solidaire et les interventions des autres bailleurs. L'action de l'AFD dans la région se concentre sur deux enjeux majeurs : apporter une réponse durable et inclusive aux défis de l'urbanisation accélérée ; accompagner les politiques publiques de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

MIEUX VIVRE EN VILLE

Le taux d'urbanisation de l'Amérique latine est le plus élevé au monde. De ce phénomène rapide et massif résulte un net retard en termes d'infrastructures et de services, source d'exclusion sociale et d'inefficacité économique. C'est pourquoi, en 2012, l'AFD a renforcé son partenariat avec les États et autorités locales latino-américaines en faveur de politiques urbaines inclusives. En Colombie, l'AFD a accordé un prêt de 150 millions d'euros à Findeter¹ destiné au financement de politiques urbaines vertes et solidaires ainsi qu'au renforcement de la banque.

1. Findeter est une banque colombienne de développement des collectivités locales.



Brésil - Protection de la biodiversité urbaine

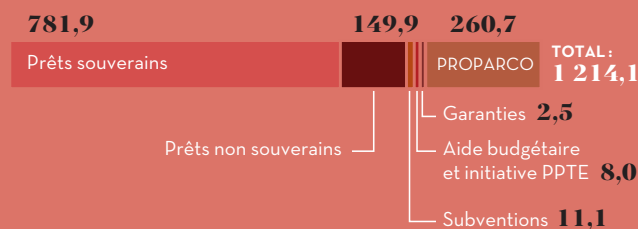
PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

En 2012, l'AFD a poursuivi son accompagnement aux politiques conjuguant protection de l'environnement et valorisation des ressources naturelles. Après le soutien au Programme spécial contre le changement climatique, elle a confirmé son engagement au côté du Mexique pour la préservation de la biodiversité en signant un prêt de 60 millions d'euros octroyé au gouvernement fédéral en 2011. Ce prêt appuie la politique publique mexicaine de gestion durable de la biodiversité, notamment à travers de nouveaux instruments d'aménagement du territoire inspirés de l'expérience des Parcs naturels régionaux français.

RENFORCER LE CAPITAL HUMAIN

L'accès et la qualité des services d'éducation et de santé constituent un enjeu majeur des pays de la Caraïbe qui en font un axe fort de leurs politiques. Les projets soutenus par l'AFD en Haïti et en République dominicaine contribuent à améliorer l'accès aux soins et à l'éducation supérieure ou professionnelle des populations les plus démunies afin d'améliorer les opportunités qui leur sont offertes. ■

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD EN AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES EN 2012 (en millions d'euros)



Sommet international

« Villes et changement climatique »

Ce sommet, co-organisé en novembre 2012 avec la municipalité de Bogotá, a réuni de nombreuses personnalités politiques, autorités locales, experts et représentants de la société civile. Ils ont ainsi pu partager les bonnes pratiques en matière de gestion urbaine durable, mais aussi structurer un réseau de villes fermement engagées autour de ces problématiques.

La ville de Mexico, invitée d'honneur, a présenté les principaux résultats de son Pacte climatique mondial, ratifié pour l'heure par environ 270 villes dans le monde, qui s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Les villes ont démontré à cette occasion leur volonté d'innover pour maintenir l'équilibre entre responsabilité écologique et inclusion sociale.

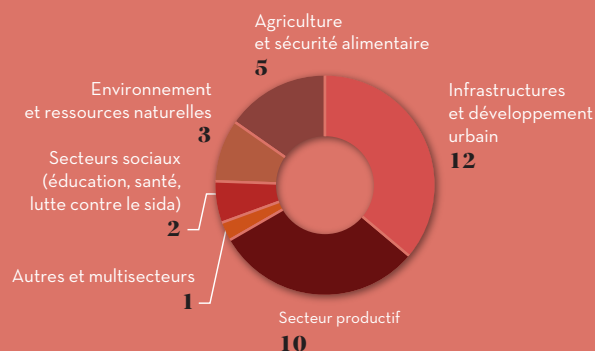
2012 : l'année du Brésil !

Suite à une redéfinition stratégique de son mandat d'intervention en 2011, les activités de l'Agence s'y sont fortement développées. Quatre projets ont été approuvés en 2012 pour un montant total de 711 millions d'euros.

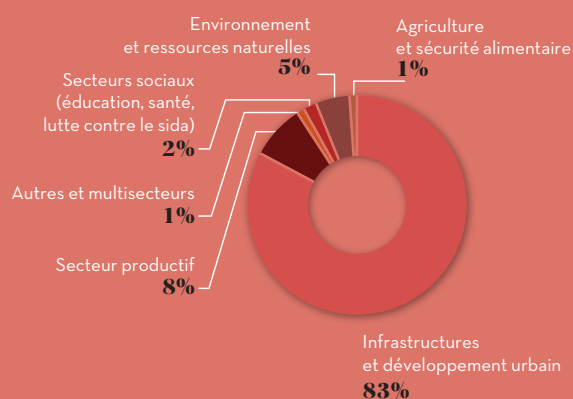
Ces nouveaux prêts à condition de marché permettront d'appuyer la politique de mobilité urbaine de l'État de Rio (300 millions d'euros), de soutenir le plan pluriannuel d'actions de l'État du Minas Gerais pour l'universalisation de l'accès aux services de base (300 millions d'euros) et de développer la production et la distribution d'électricité dans l'État du Rio Grande do Sul (respectivement 45 et 66 millions d'euros).

LES SECTEURS FINANCÉS EN AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (Groupe AFD, 2012)

NOMBRE DE FINANCEMENTS AUTORISÉS



RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT



Les chiffres présentés sur cette page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).

Géothermie dans les Petites Antilles

SUCCÈS DE LA PHASE EXPLORATOIRE

Les îles des Caraïbes font face à un défi énergétique majeur. Alors que la demande d'électricité croît, leur mix énergétique, fondé essentiellement sur les hydrocarbures importés, induit des coûts de production élevés et les expose à la volatilité des cours internationaux. Développer des énergies renouvelables permettra de réduire le prix de l'électricité et de soutenir la compétitivité de la région, tout en préservant son environnement.

Depuis 2008, l'AFD, le FFEM et l'Union européenne soutiennent le développement de la géothermie en Dominique. Les études et les forages exploratoires réalisés ont confirmé une capacité de production de 120 MW, soit six fois les besoins du pays. L'excédent pourra ainsi être exporté vers la Martinique et la Guadeloupe voisines et les alimenter en énergie propre. En 2012, l'AFD a renforcé l'accompagnement du projet en accordant un prêt de 6,5 millions d'euros pour financer le premier forage.

SOUTENIR LE DYNAMISME DES OUTRE-MER

Dans les Outre-mer, l'AFD est partenaire du secteur public en appui-conseil et en financement, banque publique pour les entreprises, actionnaire d'organismes de logements sociaux, moteur d'insertion régionale et producteur de connaissances.

ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

Dans les Outre-mer, l'AFD propose des outils financiers et de l'appui-conseil aux acteurs engagés dans la définition et la mise en œuvre de politiques publiques locales. En 2012, les engagements financiers en faveur du secteur public ont atteint 467 millions d'euros dont plus des trois quarts relèvent de prêts bonifiés par l'État. Ainsi, en Polynésie française, plusieurs petites communes des Marquises ont fait appel à l'AFD pour financer leurs budgets d'investissement annuels liés au développement durable de leur territoire. L'Agence soutient également les programmes pluriannuels de collectivités de plus grande taille comme les intercommunalités de La Réunion, qui, en 2012, ont quasiment toutes bénéficié de prêts bonifiés. Par ailleurs, l'AFD apporte ses conseils en matière de politiques publiques d'investissement.

UNE BANQUE PUBLIQUE POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Renforcer les entreprises locales est une des conditions essentielles du développement des Outre-mer. Plus que dans l'Hexagone, les entreprises y sont confrontées à la faiblesse de leurs capitaux permanents. En étroite complémentarité avec le secteur bancaire et en réponse au climat des affaires dégradé dans les Outre-mer, les financements de l'AFD en faveur du secteur privé ultramarin – directement ou via la représentation d'Oséo – ont presque doublé et atteignent en 2012 un montant inégalé d'1 milliard d'euros.

HABITAT ET AMÉNAGEMENT URBAIN

Logement social, rénovation urbaine, éco-habitat... Dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement urbain, l'AFD répond à la forte demande par des investissements variés. Aux côtés des collectivités territoriales, l'AFD participe pour son compte et celui de l'État au capital de sept sociétés immobilières. Principaux acteurs du



Martinique - Bus du réseau de transport urbain de l'agglomération de Fort-de-France

logement social, ces organismes gèrent un parc cumulé de 74 000 logements, dont 3 300 construits en 2012. Cela représente 50 % à 75 % des logements aidés selon les territoires et génère un effet d'entraînement considérable pour l'économie locale.

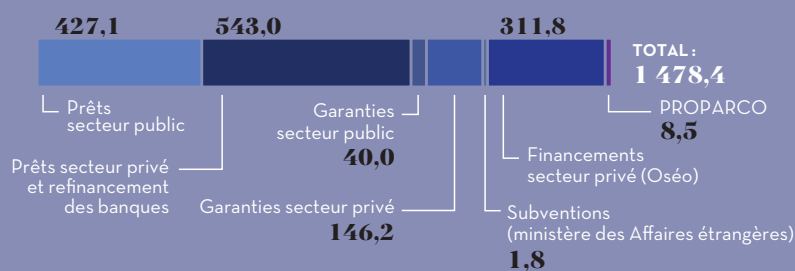
PROMOUVOIR L'INSERTION RÉGIONALE

L'Agence accompagne les projets que les acteurs ultramarins, privés et publics, mènent dans les pays voisins. Cela se concrétise par la mise à disposition d'outils financiers pour les entreprises désireuses de se développer à l'international ou encore le financement de projets régionaux et d'assistance technique dans les secteurs de la santé, de la biodiversité, de la gestion des déchets... Afin de cadrer cette démarche, en 2012, l'AFD a décliné sa stratégie de coopération régionale dans chacune des 5 régions concernées.

ENRICHIR LA CONNAISSANCE DES ENJEUX ULTRAMARINS

Les études menées par l'AFD sur les Outre-mer analysent les implications des mutations économiques et sociales en prenant en considération les particularités propres à chaque géographie. Plusieurs études – sur le développement humain, les entreprises – ont été publiées en 2012. L'AFD mène également des analyses économiques dans le cadre du partenariat CEROM qui rassemble les Instituts d'émission, l'INSEE et les instituts de statistique du Pacifique. ■

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT DU GROUPE AFD DANS LES OUTRE-MER EN 2012 (en millions d'euros)



Guyane - Transport scolaire fluvial sur le Maroni



La Réunion

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS D'UNE SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT

En complément du secteur bancaire local, l'AFD participe au financement pluriannuel de la principale société foncière privée de l'île, CBo Territoria, par un prêt direct de 35 millions d'euros. Ce prêt complète un financement de PROPARGO, souscripteur à l'émission obligataire convertible en actions de la société. Ce double accompagnement PROPARGO/AFD contribuera au développement d'une offre de logements diversifiée à La Réunion. En outre, les investissements initiés par CBo Territoria seront à l'origine de la création ou du maintien d'environ 2 300 emplois sur la période de réalisation.

Martinique

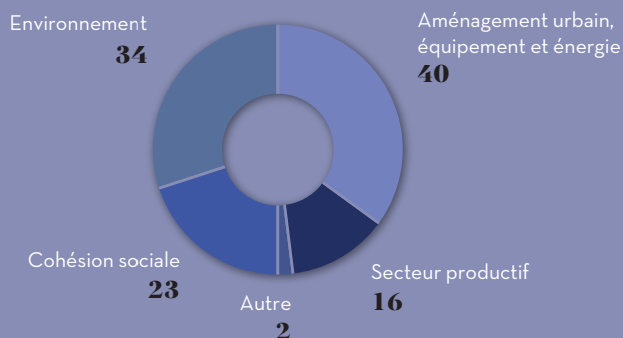
CONSEILLER LA RÉGION SUR SES INVESTISSEMENTS EN TRANSPORTS, BIODIVERSITÉ ET ÉNERGIE

Le programme d'investissement pluriannuel 2012-2014 de la Région Martinique a pour ambition d'impulser une nouvelle dynamique économique avec le lancement de grands travaux d'infrastructures et de valorisation des ressources naturelles. L'AFD a été sollicitée pour apporter un financement de 35 millions d'euros accompagné d'une expertise technique sur trois thématiques essentielles du programme : les transports, la biodiversité et l'énergie.

LES SECTEURS FINANCÉS DANS LES OUTRE-MER (Groupe AFD, 2012)

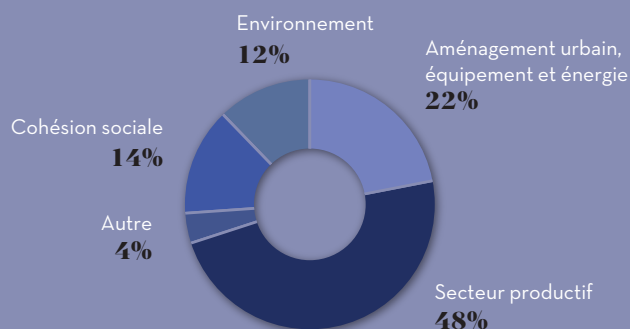
Hors garanties au secteur privé et financements dans le cadre du mandat de gestion Oséo.

NOMBRE DE FINANCEMENTS AUTORISÉS



Ne prend en compte que les prêts. 39 financements de faibles montants ne sont pas comptabilisés ici.

RÉPARTITION DES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT



Les chiffres présentés sur cette page ne prennent pas en compte les financements que l'AFD accorde grâce à des délégations de fonds d'autres bailleurs (Union européenne...).

Guyane

LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES DÉPENDANTES

En Guyane, il existe peu de services de réinsertion professionnelle, de soins et de maintien à domicile pour les adultes en situation de handicap. Créée en 2011, la Société de transport de personnes à mobilité réduite a souhaité acquérir de nouveaux véhicules pour répondre à une demande croissante. L'AFD soutient ce projet via une garantie du Fonds DOM qui couvre le prêt accordé à l'entreprise par sa banque. Elle appuie ainsi une structure qui pourra recruter et continuer à répondre à la demande des collectivités, tout en facilitant la scolarité des enfants et en réduisant l'isolement des personnes dépendantes.



AGIR SUR LES CAUSES STRUCTURELLES DES CRISES DANS LES ÉTATS FRAGILES

Dans les États fragiles, l'AFD soutient des projets visant à agir sur les causes structurelles des crises, notamment en développant des alternatives aux économies de guerre, en renforçant les compétences locales et en proposant un accompagnement psychosocial aux victimes de conflits.

En 2012, l'AFD a décidé de financer une dizaine de projets dans des pays confrontés à des crises¹ (conflits en cours ou en voie d'achèvement, défaillance de l'État, catastrophes naturelles majeures), que ce soit en Afghanistan, en Haïti, au Soudan ou dans les Territoires autonomes palestiniens... Elle a également élargi son périmètre d'intervention à la Birmanie, où elle finance d'ores et déjà des projets agricoles et de développement d'entreprises rurales.

L'AFD n'intervient pas dans les situations d'urgence humanitaire. Elle vise la prévention et la réduction des facteurs de fragilité, pour renforcer la résilience des sociétés et à accompagner la reprise des processus de développement, et ce, essentiellement par le biais de subventions. En 2012, sur un total de financements autorisés de 66 millions d'euros dans ces pays, les dons (subventions, aides budgétaires, soutien aux interventions des ONG) représentent 62 millions d'euros.

PROPOSER DES ALTERNATIVES AUX ÉCONOMIES DE GUERRE ET MAFIEUSES

Bien que tous les projets qu'elle soutient n'aient pas cette ambition, l'AFD vise à agir sur certaines causes profondes des crises par ses interventions en faveur du développement économique et social.

L'effondrement de l'appareil d'État est propice à la prolifération d'économies de guerre, criminelles et faites d'activités mafieuses, de contrebandes... Ces activités représentent aussi souvent le seul moyen de survie des populations, dont le cheptel a été décimé, les lieux de commerce et les voies de communication détruits...

En Afghanistan, la culture du pavot s'est développée au gré des guerres, et la filière des opiacés représente aujourd'hui entre 20 et 30 % du PIB. En vue d'accroître les revenus des agriculteurs et de réduire la culture du pavot, source de déstabilisation et de prolifération de réseaux mafieux, l'AFD a contribué en 2005 à relancer la culture du coton-graine dans le Nord du pays. S'il reste encore beaucoup à faire, cette opération connaît de très bons résultats. La production s'élève aujourd'hui à 80 000 tonnes dans les régions de Mazâr-e Sharif et Kunduz, contre 9 000 tonnes en 2005.

De même, au Sahel, où la croissance démographique est forte, l'incapacité des économies à fournir un emploi aux jeunes constitue un facteur potentiel de déstabilisation. Ces derniers fuient les campagnes et se retrouvent dans les villes, sans perspective ni moyen d'assurer leur subsistance, devenant alors d'idéales recrues pour les activités criminelles et les milices politiques. Au Nord Mali, ils vont grossir les rangs des djihadistes.

La priorité est alors de leur fournir des emplois, ce à quoi s'attèle l'AFD en soutenant des projets de microfinance et de formation professionnelle.

RENFORCER LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

L'AFD intervient également pour renforcer les capacités des administrations publiques et des appareils d'État. Elle finance, par exemple, un projet d'hydraulique pastorale au Tchad, conduit par le ministère de l'Hydraulique, et contribue par ce biais à l'amélioration de la gouvernance technique du ministère.

L'AFD est également amenée à appuyer les États dans leurs efforts de développement des services de base (éducation, santé...). Au-delà de l'amélioration des conditions de vie des populations, ces projets renforcent la cohésion nationale et la légitimité des institutions, souvent écornées par des années de conflit.

1. 6 pays prioritaires sont plus particulièrement ciblés par le Cadre d'intervention transversal « Prévention des crises et sortie de conflit » de l'AFD qui leur octroie des subventions. Toutefois, nombre d'autres pays sont en crise et l'AFD y intervient selon les mêmes principes d'action.



Ferme afghane d'élevage de truites

DÉVELOPPER DES PROGRAMMES PSYCHOSOCIAUX

L'AFD s'intéresse de près à l'accompagnement psychosocial des victimes de conflits, facteur clé de la reconstruction post-conflit. Après avoir mené une étude approfondie sur cette thématique, elle a introduit en 2012 le traitement des traumatismes psychosociaux dans un programme au Tchad, et l'envisage dans le cadre d'autres en Haïti et dans les Territoires autonomes palestiniens.

Au Tchad, le volet psychosocial prend place dans un dispositif préexistant de raccompagnement de populations déplacées, pour lequel l'AFD a accordé 10 millions d'euros de subventions dans le cadre de différents programmes.

L'Est du Tchad a en effet connu ces dernières années une forte conflictualité en raison du soutien apporté par le gouvernement aux insurgés du Darfour, tandis que, par effet miroir, le Soudan protégeait les rebellions internes au Tchad. Ces événements ont provoqué le déplacement de 230 000 Darfouris et d'au moins 180 000 Tchadiens vers des camps de réfugiés et de déplacés intérieurs.

En 2010, suite à la moindre intensité du conflit, les déplacés tchadiens ont pu envisager un retour chez eux. En quittant les camps, ils perdent toutefois l'accès gratuit à la nourriture, à l'eau, à des soins médicaux et à un minimum d'éducation pour les enfants. L'AFD a donc pris le relais des acteurs humanitaires, en accompagnant le retour des déplacés dans les campagnes, à travers le financement de la relance d'activités économiques rurales – petite agriculture (réseaux d'irrigation), élevage (vaccination du bétail) – et la mise en place de centres de santé. Ce projet en cours d'achèvement est un bel exemple d'articulation entre les phases d'assistance humanitaire et de reprise du développement. ■

Renforcement du partenariat PROPARCO-Onyx

DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION

En novembre 2012, PROPARCO, filiale de l'AFD qui soutient les investissements privés au Sud, a signé un prêt de 4 millions d'euros avec Onyx Développement, holding de la société française de produits nutritionnels Nutriset. En collaboration avec l'IRD, elle a développé une gamme de produits innovants – en particulier Plumpy'nut – mis sur le marché des aliments prêts à l'emploi destinés à la prévention et au traitement de la malnutrition. Ces produits sont de plus en plus utilisés dans les programmes humanitaires internationaux, en substitution aux laits en poudre moins faciles d'utilisation.

Le financement de PROPARCO contribuera à augmenter les capacités de production du réseau de producteurs locaux PlumpyField qui fabriquent et commercialisent, dans le cadre d'une franchise, les produits Nutriset, notamment en Inde et au Soudan. Il permettra aussi le développement de sociétés de production et de transformation de produits agricoles en Afrique. Ces investissements devraient, d'ici 2018, rendre possible une prise en charge de 9 millions d'enfants souffrant de malnutrition.

Dans ces pays, l'AFD s'attaque aux causes des crises tout en accompagnant les populations.

APPUYER LES INITIATIVES DES ONG

Les ONG sont des acteurs majeurs et incontournables du développement avec lesquels l'AFD s'engage et collabore de manière croissante depuis quelques années.

À ce titre, l'année 2012 fut celle de l'augmentation des financements des ONG, comme du renforcement des dialogues sectoriels avec les acteurs de la société civile. Ainsi, l'AFD a octroyé près de 45 millions d'euros de subventions, d'un montant moyen de 860 000 euros, à 41 ONG françaises pour financer 52 initiatives et projets.

La majorité des interventions de terrain soutenues par l'AFD (88 % des octrois, soit 39,3 millions d'euros), sont des projets développés en Afrique subsaharienne qui œuvrent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'année 2012 a été marquée par le premier financement accordé à l'institut Belleville, émanation associative de la CFDT, pour un programme de soutien à l'action syndicale et à la défense des conditions de travail en Afrique de l'Ouest. L'AFD a également signé 12 conventions-programmes d'envergure avec des ONG telles qu'Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) sur la promotion des agricultures familiales, Handicap international sur l'éducation inclusive ou encore Médecins du Monde sur la santé sexuelle et reproductive.

En 2012, l'AFD a augmenté ses financements accordés aux ONG.

12 % des octrois ont financé des projets d'intérêt général¹. L'AFD a ainsi appuyé le Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations (Forim) ou encore le projet de l'association Le Partenariat qui cherche à favoriser la compréhension des enjeux de développement par les jeunes et les enseignants. Elle soutient aussi en 2012 le F3E² qui aide les ONG et les collectivités locales françaises à mesurer l'impact et la qualité de leurs actions.

1. Projets d'éducation au développement ou de structuration du milieu associatif français.
2. Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations.



Promotion des agricultures familiales en Afrique

En 2012, l'AFD a particulièrement enrichi le dialogue stratégique avec les ONG. Deux guides de financement des ONG ont été mis à jour, en concertation étroite avec la plate-forme Coordination Sud. De nombreux séminaires de restitution, de capitalisation et de partage de connaissances ont été organisés et une dizaine d'études géographiques, sectorielles et thématiques ont été conduites. Parmi ces études, on compte notamment une évaluation des Programmes concertés pluri-acteurs, qui visent à renforcer les capacités de la société civile, notamment sa participation à l'élaboration des politiques publiques locales.

Le Plan d'orientations stratégiques adopté par l'AFD en 2012 réaffirme son attachement aux partenariats avec les ONG, qu'elle reconnaît comme acteurs incontournables pour lutter contre la pauvreté, renforcer les sociétés civiles et œuvrer pour la promotion des droits de l'Homme et l'éducation au développement. L'AFD a ainsi été chargée de mettre en œuvre l'engagement présidentiel de doublement de l'aide publique au développement qui transite par les ONG d'ici à 2017. ■

La Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (Fisong)

Depuis 2007, l'AFD s'est dotée d'un instrument dédié au financement de projets novateurs portés par des organisations de solidarité internationale : la Fisong. Cet outil vise à solliciter la capacité d'innovation des ONG sur le terrain dans le cadre des priorités sectorielles de l'AFD et à promouvoir un dialogue et des synergies entre l'Agence et les ONG autour de thématiques communes.

Chaque année, deux appels à propositions sont lancés, dont les objets sont définis conjointement par l'Agence et les ONG. Cette année, les thématiques étaient : « Assainissement, déchets, hygiène : mécanismes pérennes et compétences locales », et « Environnement, biodiversité et développement : partage des bénéfices de la biodiversité au profit des communautés villageoises ». Après concertation, 5 millions d'euros ont été alloués à 8 ONG.

LE FINANCEMENT DE PROJETS AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ

Les différentes étapes de financement d'un projet par l'AFD

IDENTIFICATION
DU PROJET

Les bénéficiaires des financements

États, entreprises, collectivités locales, ONG...
promoteurs et maîtres d'ouvrage du projet.

L'AFD

participe au financement du projet et
d'une assistance technique si nécessaire.

ÉVALUATION DE LA
FAISABILITÉ

1 Idée de projet

– Soumise à l'AFD pour financement.

2 Examen de la proposition

– Notamment des objectifs visés et de l'adéquation du projet avec
les priorités d'intervention de l'AFD dans le pays concerné.

3 Étude de faisabilité

– Confiée le plus souvent à un bureau d'études extérieur,
elle peut être financée par l'AFD.

Elle détaille les objectifs recherchés, les résultats
attendus, la faisabilité technique et institutionnelle du
projet, ainsi que sa viabilité économique et financière
(capacité de remboursement de l'emprunteur, frais de
fonctionnement...).

Elle précise le contenu du projet, le coût estimé et le
financement proposé.

Elle analyse les impacts sociaux et environnementaux,
et les risques associés à la réalisation du projet.

4 Analyse de l'étude de faisabilité et de la demande de financement

– L'AFD examine plus particulièrement :

- les hypothèses et conclusions de l'étude, le plan de financement ;
- le respect des principes d'efficacité de l'aide : appropriation locale,
coordination avec les autres bailleurs, insertion du projet dans la
politique locale ;
- la conformité aux stratégies de l'AFD et de l'aide française ;
- les effets économiques, sociaux et environnementaux pour le pays ;
- les risques : techniques et institutionnels, économiques et
financiers (rentabilité du projet, solvabilité du bénéficiaire, contexte
macroéconomique du pays), environnementaux et sociaux, de
blanchiment, de financement du terrorisme et corruption liés au maître
d'ouvrage et à son actionnariat.

Elle obtient un second avis sur le financement. Émis par un service
extérieur à la Direction en charge de l'instruction du projet, il inclut depuis
2013 une analyse de la contribution du projet au développement durable.

DÉCISION
DE FINANCEMENT

5 Négociation sur les conditions du financement

6 Requête de financement adressée à l'AFD

– (contenu du projet, conditions du financement)

7 Soumission de la proposition de financement à l'instance de décision compétente

8 Signature de la convention de prêt ou de subvention

RÉALISATION
DU PROJET

9 Réalisation physique du projet

– Choix des entreprises selon le droit local et en
conformité avec les principes de l'AFD en matière
de passation de marchés (mise en concurrence,
responsabilité sociale et environnementale...).

Suivi de la réalisation des travaux (si nécessaire avec
l'appui d'une assistance technique pouvant être
financée par l'AFD) et paiement des entreprises. À
la demande du maître d'ouvrage, l'AFD peut régler
directement les entreprises.

Versement du financement

Contrôle du respect des clauses prévues dans la convention (conditions
préalables au versement, avis de non objection sur les modalités de
sélection, le choix des entreprises et les contrats, accord préalable sur
toute modification du projet...).

Versement des fonds au fur et à mesure de l'avancement du projet sur
justification des dépenses.

Vigilance sur les risques de blanchiment, financement du terrorisme et
corruption, avec la possibilité de suspendre les versements, voire de
demander le remboursement.

Suivi technique et financier du projet.

ACHÈVEMENT

10 Remboursement à l'AFD en cas de prêt

11 Évaluation du projet

– Examen des réalisations, de leur viabilité et leur l'impact économique, social et environnemental.



ÉVALUER LES PROJETS FINANCÉS

L'AFD mène une évaluation ex post systématique de ses projets courants ainsi que des évaluations plus ciblées sur des thématiques ou certains secteurs d'activité.

Conformément aux standards du Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'évaluation à l'AFD répond à deux objectifs :

- améliorer les politiques, programmes et projets de développement futurs grâce aux enseignements tirés des opérations passées ;
- participer à l'obligation de redevabilité, y compris auprès du grand public.

ÉVALUATION SECTORIELLE, THÉMATIQUE ET DE CHAQUE PROJET

Le système d'évaluation des projets courants repose sur six principes :

- la systématisation : toutes les opérations doivent être évaluées six à douze mois après leur achèvement ;
- la décentralisation : les évaluations sont pilotées par les agences de l'AFD sur le terrain et restituées au niveau local ;
- l'externalisation : elles sont réalisées par des consultants ou des bureaux d'études indépendants ;
- l'expertise nationale : la priorité est donnée aux consultants locaux, basés dans les pays où les projets ont été réalisés, afin de bénéficier d'une bonne connaissance du contexte et de contribuer au développement des capacités locales d'évaluation ;
- la conformité aux principes et critères internationaux ;
- le partenariat : chaque évaluation est partagée avec les parties prenantes de l'opération concernée.

En 2012, 27 projets ont été évalués selon cette procédure décentralisée. Chaque année, un bilan de ces évaluations est publié et présenté au Conseil d'administration. Ces évaluations donnent également lieu à des synthèses réalisées à des fins d'apprentissage.

L'AFD produit également des évaluations dites stratégiques, qui portent sur des secteurs, des thématiques ou des instruments. En 2012, les principales études ont porté sur l'évaluation du Plan décennal de développe-

ment du secteur de l'éducation du Bénin et sur les lignes de crédit accordées à une banque régionale de développement.

Dans le cadre de la politique de transparence de l'AFD, toutes les évaluations sectorielles et thématiques sont publiées et mises en ligne. L'année 2012 a également été marquée par l'extension des évaluations aux activités de l'AFD dans les Outre-mer.

REGARD EXTÉRIEUR SUR LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Afin de mieux répondre à l'exigence de redevabilité qui incombe à l'AFD, un Comité des évaluations examine son programme annuel d'évaluation. Il formule des avis sur le dispositif ainsi que sur la pertinence et la qualité des travaux réalisés. Présidé par une personnalité indépendante et composé de quatre personnalités qualifiées et des représentants des ministères de tutelle de l'AFD, ce comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. En 2012, il a notamment examiné six évaluations stratégiques. ■

Bénin

Évaluation du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006-2015

Ce Plan est le principal outil de gestion du secteur éducatif au Bénin. Au cours de la 2^e phase de mise en œuvre (2009-2011), le gouvernement du Bénin et ses partenaires ont convenu de mener une évaluation à mi-parcours impliquant deux des trois bailleurs de fonds (la coopération danoise Danida et l'AFD), ainsi que les autorités locales.

L'évaluation a conclu qu'en se concentrant sur le développement de l'enseignement primaire, le Plan a contribué à donner un accès quasi généralisé à l'éducation de base et a presque éliminé les écarts entre filles et garçons. Elle rend cependant moins bien compte des problèmes relatifs à la qualité de l'enseignement. Des pistes de progrès ont été identifiées afin d'améliorer les performances du Plan lors de la 3^e phase.

UNE DÉMARCHE PLURI-ACTEURS



PENSER LES MODALITÉS DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Penser les modalités de l'aide au développement et participer aux débats stratégiques internationaux sont deux activités à part entière de l'AFD.

La production de connaissances est un des outils de l'aide au développement. Elle répond à un double objectif : améliorer le contenu des programmes que financent les bailleurs de fonds et faire des propositions en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable.

Pour l'AFD, cette activité de production de connaissances consiste à :

- tirer les leçons de son expérience, via son travail d'évaluation et de capitalisation ;
- contribuer aux positions françaises et aux débats sur les politiques de développement et sur l'aide ;
- anticiper les évolutions du monde et proposer des réponses innovantes. La production de connaissances permet à l'AFD d'apporter, au-delà de son offre de financement, des solutions et des propositions de politiques publiques, en tirant parti de son expérience du développement durable.

Le champ de cette production de connaissances recouvre les questions, nombreuses, que pose la mondialisation – tant en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et des inégalités que le développement durable – et qui sont régulièrement discutées dans l'agenda international.

Elle mobilise, outre l'expertise interne de l'Agence, un réseau français et international de centres de recherche, dans le cadre de partenariats pérennes. L'AFD a ainsi établi des partenariats scientifiques avec, entre autres, l'IRD, l'École d'économie de Paris, le CIRED, la London School of Oriental and African Studies, la Maastricht University.

Les ateliers et conférences régulièrement organisés, à Paris ou dans les pays d'intervention, contribuent à la diffusion des résultats des travaux et au débat, de même que les nombreuses publications librement accessibles sur le web. L'AFD a notamment co-organisé en octobre 2012 – avec le Gret, le CIRAD et le soutien de l'Académie d'agriculture – un colloque sur l'évolution du marché international du travail et les impacts des exclusions paysannes. Il s'est tenu au Conseil économique, social et environnemental (CESE), et fut l'occasion de présenter les résultats de perspectives sur l'évolution de la population et du marché du travail à l'horizon 2050. D'ici là, il conviendra de créer 3,3 milliards d'emplois pour inclure l'ensemble des actifs dans l'économie. Si la création d'emplois dans de nouveaux secteurs est une priorité, il est aussi indispensable de limiter la perte d'emplois agricoles. Le colloque a ainsi abordé les causes de la crise des agricultures paysannes, et les politiques qui pourraient l'endiguer. ■



Conférence ID4D sur l'efficacité énergétique



Conférence sur les transferts d'argent des migrants et leur impact sur le développement

Un programme de recherche sur la transition énergétique

Enjeu de développement majeur, le contexte énergétique mondial traverse de profondes mutations sous les effets conjugués du pic pétrolier, du changement climatique et de la demande croissante des pays émergents pour soutenir leurs économies.

Ces mutations conduisent les pays dans lesquels l'AFD intervient à refondre leurs modèles énergétiques afin d'asseoir leur durabilité : l'utilisation massive des énergies fossiles conduit à l'épuisement des ressources en hydrocarbures et détériore l'équilibre climatique du fait des émissions de gaz à effet de serre. Le renchérissement, la volatilité et la raréfaction du pétrole fragilisent l'approvisionnement énergétique des pays trop dépendants de cette ressource. Pour être durables, les stratégies énergétiques doivent diversifier les mix énergétiques et mieux intégrer les spécificités des pays en développement qui sont caractérisés par le nonaccès à l'énergie d'une grande partie de leur population.

C'est pourquoi l'énergie représente aujourd'hui près des deux tiers des concours de l'AFD en se focalisant sur trois axes majeurs :

1. le renforcement de la capacité et de la sécurité des systèmes énergétiques afin de libérer le potentiel économique des pays du Sud, actuellement contraint par des déficits de capacité de production et un service énergétique peu fiable ;
2. la décarbonisation de la production énergétique et l'amélioration de l'efficacité de son usage. Outre l'hydroélectricité, une plus grande utilisation des énergies renouvelables contribue à atténuer les émissions de gaz à effet de serre, à valoriser les ressources énergétiques locales et à réduire la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles ;
3. le développement de l'accès à l'énergie en zones rurales et suburbaines, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'un service énergétique.

Pour accompagner le déploiement opérationnel de ces trois axes, l'AFD développe un programme de recherche qui vise **le renforcement des politiques publiques et des capacités des interlocuteurs institutionnels des pays**.

Le programme de recherche s'appuie sur les outils d'analyse économique en vue d'atteindre un double objectif :

1. permettre à l'AFD de prendre toute sa place en tant que banque de développement dans les débats internationaux autour de la transition énergétique verte en veillant à ce qu'ils prennent en compte les politiques de développement. Au vu de sa forte expérience internationale, l'AFD est en mesure de porter des propositions originales par rapport aux approches aujourd'hui dominantes dans le débat sur la croissance verte qui, quels que soient leurs mérites, ont tendance à ne pas intégrer suffisamment l'hétérogénéité des contextes institutionnels, économiques et sociaux ;
2. produire des outils de diagnostic intégrés permettant de mesurer les impacts socio-économiques de politiques, programmes et projets de développement « verts » dans les économies des pays en développement. L'application de ces outils de modélisation des options de transition énergétique à différents contextes géographiques (Afrique du Sud, Chine, Mexique, Turquie) permettra de tirer des leçons méthodologiques sur son utilisation comme outil de diagnostic et d'intégration d'expertises sectorielles et locales. L'AFD disposera alors d'une expertise capable de renforcer sa capacité de dialogue avec les décideurs publics et privés locaux dans les autres pays où elle est appelée à intervenir.

Ainsi des politiques sectorielles pourront être élaborées à travers un dialogue avec les autorités locales dans le cadre notamment de prêts budgétaires visant à encourager les politiques d'énergie durable ou s'intégrant dans des stratégies nationales contre le changement climatique. L'AFD s'attache également à soutenir les acteurs et opérateurs du secteur dans la mise en œuvre de ces politiques énergétiques et à développer la formation professionnelle, en ciblant particulièrement les sociétés d'électricité.

TRAVAILLER AVEC D'AUTRES BAILLEURS DE FONDS

Travailler avec d'autres bailleurs de fonds permet d'étendre les capacités financières et techniques apportées sur certains projets, de mutualiser les compétences et d'élaborer des positions conjointes dans les instances internationales.

La politique de l'aide mobilise une pluralité d'acteurs (bailleurs bilatéraux/multilatéraux) ; elle connaît des évolutions (développement des mécanismes de mixage prêts/dons, multiplication des pratiques de cofinancement) et répond à des besoins de financement croissants.

Dans ce contexte, les acteurs de l'aide sont de plus en plus amenés à travailler ensemble et à accroître les cofinancements pour étendre leurs capacités financières et techniques. Conscients de l'enjeu, certains bailleurs, à l'instar de la Banque asiatique de développement (BAsD), se sont dotés d'une stratégie de cofinancements et de partenariats. L'AFD élabore pour la première fois un document sur les finalités et objectifs de ses partenariats (finalisation courant 2013).

UNE DIVERSITÉ DE PARTENARIATS

Pour l'Agence, nouer des partenariats avec des bailleurs bilatéraux (KfW, JICA, AusAID...) ou multilatéraux (BEI, BERD, Banque mondiale, BAfD, BAsD, BID) répond à un triple objectif :

- **maximiser les effets de levier et les économies d'échelle** en cherchant de nouveaux apports financiers pour pallier la contrainte sur les subventions et les bonifications ;
- **cibler des partenariats** en fonction des stratégies de l'AFD et des avantages comparatifs des partenaires, en s'appuyant par exemple sur la BAsD ou la BID pour développer l'activité en Asie et en Amérique latine ;
- **élaborer des positions conjointes** dans les instances internationales, telles que la promotion d'une croissance verte soutenue par l'International Development Finance Club (IDFC).



Bruxelles - Lancement de la reconnaissance mutuelle des procédures entre l'AFD, la BEI et la KfW

En 2012, sur 115 projets financés par un prêt, une subvention sur projet, un appui budgétaire ou un contrat de désendettement-développement¹, 48 ont été cofinancés avec d'autres bailleurs, soit 42 %. Sur un budget global des projets d'environ 10 milliards d'euros, l'AFD en a financé 2,1 milliards. Les cofinancements ont concerné majoritairement des projets d'infrastructures qui nécessitent en général des volumes financiers tels qu'un bailleur ne peut les couvrir seul. Plus de la moitié des projets cofinancés se situent en Afrique subsaharienne.

Comme les années précédentes, en 2012, l'Europe, par ses instruments financiers et à travers la BEI, est le premier cofinancier de l'AFD, suivie par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la KfW allemande.

L'AFD collabore également avec les différentes agences des Nations unies, comme le PNUD et le Fonds international de développement agricole (FIDA), avec lesquelles elle a signé en 2012 un accord de partenariat officialisant des relations préexistantes. Cette collaboration se concrétise de différentes façons : des projets financés conjointement, des missions communes réalisées dans les pays d'intervention afin d'examiner la pertinence d'un projet, des coproductions intellectuelles à travers le financement d'études ou d'expertises ou encore l'organisation de colloques.

1. Le périmètre de mesure des cofinancements ne concerne pas certaines activités de l'AFD et ne couvre donc pas la totalité du périmètre du groupe AFD.

L'AFD à Bruxelles

Consciente de l'importance stratégique et financière de l'aide au développement communautaire (par laquelle transitent près de 20 % de l'aide française), l'AFD a ouvert en 2002 un bureau à Bruxelles, où elle agit en coordination avec la Représentation permanente de la France auprès de l'Union.

En effet, la Commission européenne, premier donateur mondial, dont l'action couvre l'intégralité des secteurs et zones d'intervention, est un acteur incontournable. Elle joue en outre un rôle politique, normatif et de coordination. L'objectif du Bureau est simple : articuler l'action de l'AFD avec celle de la Commission. L'AFD et ses partenaires, notamment la KfW et la BEI, ont ainsi contribué à la création d'une véritable offre européenne de financement, alliant prêts et dons. Cette présence depuis 10 ans à Bruxelles fait de l'AFD un acteur reconnu par ses homologues européens, tant en termes stratégiques (apport d'expertise, organisation de débats, sensibilisation des parlementaires), qu'opérationnels – plus de 500 millions d'euros mis en œuvre pour la Commission dans le cadre de la coopération déléguée ou des Facilités d'investissement. En 2012, le bureau de Bruxelles a intensifié cette collaboration par sa participation au lancement de l'initiative « Énergie soutenable pour tous » (SE4ALL), son implication dans les débats sur la Plateforme européenne de financement du développement et son concours à la création de nouveaux instruments de financements, comme les Facilités d'investissement Caraïbes et Pacifique.



Bruxelles - De gauche à droite, les représentants signataires de la KfW, la BEI et l'AFD

LES LIENS DE L'AFD AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Des difficultés du début – les premières tentatives de délégations de gestion ont été compliquées – à la mise en place de procédures permettant les cofinancements avec les agences européennes d'aide et la Commission européenne, les avancées sont considérables.

En 2012, l'AFD a engagé 2,1 milliards d'euros dans des projets cofinancés.

Ceci a été rendu possible par la simplification des instruments européens, la mise en place d'audits auprès des agences bilatérales permettant à celles-ci, après accréditation, de mettre en œuvre des fonds européens selon leurs propres procédures ; et l'émergence de nouvelles modalités de financement avec les mixages prêt/don. Ces réformes ont permis à l'UE d'augmenter les masses d'aide publique délivrées, de moderniser les instruments et de contribuer à la construction d'une offre européenne. Elles ont aussi favorisé un rapprochement des acteurs européens de l'aide.

Côté AFD, ces pratiques ont progressivement amené un changement d'échelle dans la taille des projets financés comme dans les volumes financiers.

L'ensemble de ces relations de travail et d'échange d'expériences entre acteurs européens, auxquels s'ajoutent des relations quotidiennes entre les délégations de l'UE et les équipes de l'AFD sur le terrain, illustrent la contribution de l'Agence à cette dynamique européenne.

Enfin, il faut souligner que l'aide européenne est une « compétence partagée », c'est-à-dire que les aides des 27 États membres coexistent aux côtés de celle de la Commission. Tout l'enjeu est donc de trouver la bonne allocation géographique, sectorielle et instrumentale pour que ces outils communautaires et bilatéraux produisent une valeur ajoutée au bénéfice de nos partenaires et bénéficiaires, que l'AFD, comme chaque acteur bilatéral, n'aurait pu générer seule. Les efforts de tous doivent être articulés pour que l'offre commune puisse avoir un impact supérieur, être réductrice de coûts et gage d'efficacité. Il s'agit donc pour la Commission, non pas de travailler en parallèle ou d'imiter les agences bilatérales, mais bien de collaborer avec les États membres, en cherchant constamment à rassembler les compétences et à rester réactif. ■

CONSOLIDER LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS NON GOUVERNEMENTAUX

Organisations de la société civile, collectivités locales, secteur privé sont autant d'acteurs du développement, avec lesquels l'AFD se concerte, engage des partenariats, échange de l'expertise, en lien également avec les acteurs de la société civile au Sud.

ACCOMPAGNER L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES

Grâce à une action extérieure renforcée, les collectivités territoriales sont devenues en 20 ans des acteurs à part entière dans l'aide publique française au développement, et plus récemment des partenaires importants de l'AFD. Héritière des jumelages, l'action extérieure des collectivités territoriales désigne l'ensemble des partenariats entretenus avec leurs homologues, et notamment, avec les collectivités des pays en développement.

Les avancées de la décentralisation dans de nombreux pays en développement donnent un rôle toujours plus pertinent aux collectivités françaises pour appuyer leurs homologues à assumer et renforcer leurs compétences parfois nouvelles. À la légitimité politique, s'ajoute celle de l'expérience concrète.

L'engagement des collectivités dans un partenariat de coopération relève également d'intérêts communs. Ces coopérations permettent des échanges entre agents territoriaux, élus et sociétés civiles tout en offrant des opportunités aux entreprises dans une logique d'intérêts locaux réciproques. Parce qu'elle organise des solidarités et des échanges, l'action extérieure des collectivités territoriales permet de créer du lien et de la compréhension entre des territoires qui se méconnaissent souvent.

En France, les trois quarts des investissements publics civils sont le fait des collectivités territoriales. Dans les pays étrangers, les collectivités sont souvent maîtres d'ouvrage des programmes et projets financés par l'AFD. C'est donc tout naturellement que l'Agence s'est rapprochée des collectivités françaises qui ont développé une importante action internationale.



Par ailleurs, comme les collectivités françaises dont elle est partenaire, l'AFD mobilise des fonds publics pour améliorer les conditions de vie de populations « d'ailleurs ». Ces interventions internationales sont aussi utiles au dynamisme des territoires en France. La célébration du 70^e anniversaire de l'AFD a été l'occasion d'aller à la rencontre des Français avec une exposition photographique itinérante accueillie dans les principales capitales régionales partenaires de l'AFD.

En conséquence, la stratégie de partenariat de l'Agence avec ces acteurs de la coopération décentralisée repose sur une double volonté :

- **valoriser l'expertise** des collectivités françaises et de leurs opérateurs (syndicats des eaux, agences d'urbanisme, parcs naturels régionaux...) en complémentarité avec nos interventions, notamment en prêts directs aux collectivités du Sud ;
- **donner un ancrage territorial** à notre action en partageant avec les collectivités françaises une réflexion stratégique, en valorisant leur ouverture à l'international et en sollicitant leur adhésion aux efforts d'aide publique au développement.

L'AFD et les ONG

Le dialogue entre l'AFD et les ONG s'est renforcé ces dernières années dans le but de partager les connaissances de terrain et de développer des interventions innovantes.

Les initiatives d'éducation au développement appuyées par l'AFD permettent d'accompagner des ONG dans leurs actions de sensibilisation et de plaidoyer et d'approfondir ainsi les connaissances de l'ensemble des citoyens sur les enjeux de développement. Il s'agit aussi de développer des échanges de pratiques et de renforcer les compétences des acteurs de la solidarité internationale.

La campagne AlimenTERRE, coordonnée par le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) et financée par l'AFD, propose des outils de sensibilisation, dont un festival de films et un centre de ressources en ligne. Elle porte aussi une forte dimension de plaidoyer vers les décideurs politiques, notamment les parlementaires européens. Dans ce cadre, la conférence « Contre la faim, soyons cohérents » a permis à plus de 200 acteurs d'échanger autour des politiques publiques en faveur du développement.

Introduite par Pascal Canfin, ministre du Développement, et Stéphane Hessel, elle a mis l'accent sur la nécessité d'harmoniser des politiques européennes et prôné le travail partenarial afin de construire des politiques plus pérennes et plus respectueuses des droits.



Nigeria, Lagos - Les partenariats avec les acteurs non gouvernementaux permettent de lutter contre la pauvreté.

DE NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Le rôle du secteur privé dans la réduction de la pauvreté est central, notamment pour soutenir la croissance économique grâce à la création d'emplois durables et à l'augmentation des revenus. L'AFD noue des partenariats avec ces acteurs privés pour accompagner la croissance dans les pays.

L'AFD et l'entreprise Lafarge ont signé fin octobre 2012 un accord de partenariat pour soutenir le développement de la microfinance pour le logement en Afrique subsaharienne et dans les pays méditerranéens. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre du déploiement du programme de microfinance pour le logement abordable lancé par Lafarge en juin de la même année. Ce programme permet à des familles à faible revenu de financer la construction ou la rénovation de leur logement.

L'AFD apportera financements et assistance technique financière aux institutions de microfinance choisies en concertation avec Lafarge. L'objectif est d'en accompagner 2 ou 3 pendant la durée du partenariat. Lafarge accompagnera pour sa part de manière personnalisée les emprunteurs dans leur projet de construction, grâce à des conseillers formés et encadrés (visite d'un architecte, réalisation de plans...). La première collaboration a commencé au Nigeria.

Le Pacte mondial (Global Compact), initiative des Nations unies, offre aujourd'hui au secteur privé un socle de référence d'engagements RSE. Les entreprises qui adhèrent à cette initiative s'engagent à promouvoir 10 principes liés à la protection de l'environnement, aux conditions de travail, à la lutte contre la corruption et aux droits de l'homme. Le Pacte mondial regroupe plus de 7 400 entreprises dans 135 pays.

L'AFD et le réseau français du Pacte mondial, qui regroupe 800 entreprises, ont signé un partenariat afin de promouvoir ces principes au Nord comme au Sud. En France, il vise à accompagner deux régions (Bretagne et Nord-Pas-de-Calais) pour que les entreprises de leur territoire, particulièrement tournées vers l'international, intègrent des bonnes pratiques RSE. En Afrique subsaharienne, le partenariat soutient des réseaux Pacte mondial (Côte d'Ivoire, Ghana) qui souhaitent renforcer leur activité et intégrer davantage d'entreprises. ■

RENFORCER LES COMPÉTENCES LOCALES

L'amélioration de la performance des acteurs du développement au Sud est essentielle à un développement durable, et constitue par conséquent une des missions de l'AFD.

L'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN LIEN AVEC LE FINANCEMENT DE PROJETS

Les actions de l'AFD en matière de renforcement de capacités ont non seulement pour objectif d'étoffer les compétences individuelles – dans la conception, le montage institutionnel, la mise en œuvre et l'évaluation de projets – mais aussi d'améliorer le fonctionnement des organisations, et d'aider à la structuration de politiques publiques (entre autres dans les secteurs de la santé et de l'éducation).

Cet appui, destiné à des partenaires très divers (ministères, collectivités locales, établissements publics, ONG, acteurs du secteur privé...), majoritairement en Afrique subsaharienne, est le plus souvent financé par des subventions. Il prend la forme de prestations de conseil – dispensées par des bureaux d'études ou des structures publiques – et de financement d'assistants techniques, principalement dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé.

En 2012, le CEFEB a formé 1 470 personnes à travers une quarantaine de séminaires et 8 masters.

Parmi ses actions en faveur du renforcement de capacités, l'AFD finance, dans le cadre de sa contribution au redressement de l'électricité sénégalaise et en complément des investissements liés à la production et à la distribution d'électricité, la formation des agents de la Société nationale d'électricité du Sénégal (Senelec).

En Chine, où la croissance de la demande énergétique est l'une des plus fortes au monde, l'efficacité énergé-



tique est un enjeu considérable. L'AFD a donc organisé des séminaires de sensibilisation à destination des banques auxquelles elle accorde des « lignes de crédit vertes », visant à financer des projets d'efficacité énergétique portés par des PME. La 5^e session, en novembre 2012, fut l'occasion de familiariser les 240 banquiers participants aux nouvelles solutions technologiques dédiées à l'efficacité énergétique, présentées par un expert de la société française Schneider Electric.

L'AFD soutient également l'émergence et le renforcement de la gouvernance transfrontalière dans le secteur de l'eau. Elle appuie notamment la mise en réseau des gestionnaires du Sud de la ressource en eau et le développement de partenariats entre agences de bassins du Nord et du Sud.

LA FORMATION À TRAVERS LE CEFEB

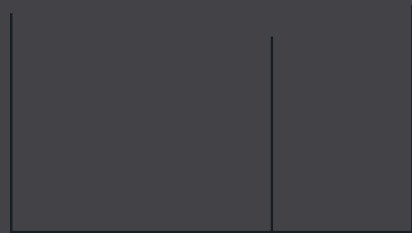
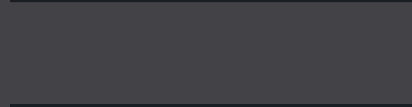
Le CEFEB, université d'entreprise de l'AFD basée à Marseille, s'adresse à ses partenaires du Sud, mais aussi à ses salariés et à ses cofinanceurs.

Le master Maîtrise d'ouvrage publique et privée (MOPP) – formation diplômante délivrée par l'université d'Auvergne – accueille chaque année 40 praticiens du développement exerçant des responsabilités au sein de ministères, de collectivités locales, d'entreprises, d'institutions financières dans les pays où intervient l'AFD. Il dispense des connaissances en montage et gestion de projet, alliant diverses disciplines : économie, finance, management, politique publique, réglementation de marchés.

Le CEFEB organise également chaque année une quarantaine de séminaires qui, au-delà des connaissances et expériences transmises, favorisent la mise en réseau des acteurs du développement. Ainsi, suite à l'identification par l'agence de l'AFD à Jérusalem du besoin de formation de ses partenaires palestiniens à la préparation, à la programmation, au pilotage et à l'évaluation de projets de développement, le CEFEB a organisé, fin 2012, un séminaire à Ramallah abordant l'ensemble de ces sujets. ■



L'ÉQUIPE AFD



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 30 avril 2013



Pierre-André PÉRISSOL

PRÉSIDENT - ancien ministre

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Delphine d'AMARZIT
Chef du service des affaires multilatérales
et du développement à la Direction
générale du Trésor

Denis CHARISSOUX
Sous-directeur à la Direction du Budget

Arnaud BUISSÉ
Sous-directeur des affaires financières
internationales et du développement
à la Direction générale du Trésor

David KNECHT
Chef du bureau des affaires étrangères
et de l'aide au développement à la Direction
du Budget

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jean-Baptiste MATTÉI
Directeur général de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Jean-Christophe BELLARD
Directeur Afrique et océan Indien

Jean-Marc CHÂTAIGNER
Directeur général adjoint de la mondialisation,
du développement et des partenariats

Jean-François GIRAULT
Directeur Afrique du Nord et du Moyen-Orient

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Thomas DEGOS
Directeur, délégué général à l'Outre-mer
Préfet

Marc DEL GRANDE
Sous-directeur du service des politiques publiques

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—

Francis HURTUT
Chef du service des affaires internationales
et du développement solidaire

Commissaire du gouvernement : **Claude WARNET**

■ MEMBRE TITULAIRE

■ MEMBRE SUPPLÉANT

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Désignées par les ministères de l'Économie, des Affaires étrangères,
des Outre-mer et de l'Intérieur

Omar KABBAJ
Conseiller de Sa Majesté le Roi du Maroc

**Sylviane JEANNENEY-
GUILLAUMONT**
Professeur émérite au Centre d'études
et de recherches sur le développement
international (CERDI)

Patrice FONLLADOSA
Administrateur du Mouvement des entreprises
de France (MEDEF)

Jean-Louis VIELAJUS
Président de Coordination SUD

Jean-Louis MATTÉI
Président du Conseil de surveillance
de la filiale Société Générale au Maroc

Guy DUPONT
Président honoraire de la Fédération
des entreprises d'Outre-mer

Pierre ARNAUD
Administrateur du Conseil français
des investisseurs en Afrique (CFIA)

—

Désignée par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Sébastien GENEST
Administrateur et président d'honneur
de France nature environnement (FNE)

Claude TRUCHOT
Ingénieur général honoraire du Génie rural
des eaux et forêts

PARLEMENTAIRES

Députés nommés par le président de l'Assemblée nationale

Michel DESTOT
Député de l'Isère

Noël MAMÈRE
Député de la Gironde

Stéphane DEMILLY
Député de la Somme

Yves NICOLIN
Député de la Loire

Sénateurs nommés par le président du Sénat

Yvon COLLIN
Sénateur du Tarn-et-Garonne

Jean-Claude PEYRONNET
Sénateur de la Haute-Vienne

Fabienne KELLER
Sénatrice du Bas-Rhin

Christian CAMBON
Sénateur du Val de Marne

MEMBRES ÉLUS REPRÉSENTANT LE PERSONNEL DE L'AFD

Jean-Bernard VÉRON

Didier SIMON

Denis VASSEUR

—



L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

Composition au 30 avril 2013



DIRECTION GÉNÉRALE

Dov ZERAH*
Directeur général

Didier MERCIER*
Directeur général adjoint

Jacques MOINEVILLE*
Directeur délégué

Monique BARBUT*
Conseillère spéciale

Claude RAYMOND
Directeur de l'Inspection générale

François KERHUEL
Conseiller chargé de l'Éthique professionnelle

Claude DORWLING-CARTER
Directeur du Secrétariat des conseils

Philippe MICHAUD
Responsable du Comité réseau

DIRECTIONS EXÉCUTIVES

Philippe BASSERY*
Directeur des Ressources humaines

Éric BAULARD*
Directeur des Risques

Stéphane FOUCAULT*
Secrétaire général

Rémi GENEVEY*
Directeur de la Stratégie

Jean-Yves GROSCLAUDE*
Directeur des Opérations

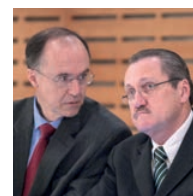
Louis-Jacques VAILLANT*
Directeur des Relations extérieures et des partenariats

Valérie ALEXIS
Adjointe au Directeur des Risques
Directrice du département juridique

Jean-Claude BREDELOUX
Adjoint au Directeur des Opérations

Emmanuel DEBROISE
Adjoint au Directeur des Relations extérieures et des partenariats

Laurence LAJOINIE-GNANSIA
Directrice adjointe des Ressources humaines



DÉPARTEMENTS

Directeurs de départements et responsables de cellules

Jean-Philippe AUBERTEL
Gestion des risques Groupe

Christian BARRIER
Développement humain

Gilles BERGIN
Finances et comptabilité

Maurice BERNARD
Développement durable

Yves BOUDOT
Afrique subsaharienne

Grégory CLEMENTE
Asie

Bernard ESNOUF
Pilotage stratégique et de la prospective

Catherine GARRETA
Appuis transversaux

Roger GOUDIARD
CEFE

Alain HENRY
Recherche

Odile LAPIERRE
Entreprises, banques et collectivités

Bertrand LOISEAU
Budget et du contrôle de gestion

Marie-Pierre NICOLLET
Méditerranée et Moyen-Orient

Philippe ORLIANGE
Amérique latine et Caraïbes

Pascal PACAUT
Outre-mer

Yves PICARD
Cellule Seconde opinion

Marianne SIVIGNON-LECOURT
Contrôle permanent et de la conformité

Françoise TISSEYRE
Moyens informatiques, immobiliers et logistiques

Jean-Bernard VÉRON
Cellule Prévention des crises et sortie de conflit

FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (FFEM)

François-Xavier DUPORGE
Secrétaire général



PROPARCO

Claude PÉRIOU*
Directeur général

Colette GROSSET
Directrice générale déléguée au Secrétariat général

Marie-Hélène LOISON
Directrice générale déléguée aux Opérations



* Membres du Comité exécutif

ORGANIGRAMME DU GROUPE

Composition au 31 mars 2013

Dov ZERAH
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Didier MERCIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Jacques MOINEVILLE
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ

Conseillère spéciale
Monique BARBUT

Conseiller éthique
François KERHUEL

Inspection générale
Claude RAYMOND
adj. Sylvie SYROTA

Secrétariat des Conseils
Claude DORWLING-CARTER

PROPARCO

PRÉSIDENT : **Dov ZERAH**
VICE-PRÉSIDENT : **Didier MERCIER**
DIRECTEUR GÉNÉRAL : **Claude PÉRIOU**
DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS :
Colette GROSSET et **Marie-Hélène LOISON**

OPÉRATIONS	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Marie-Hélène LOISON adj. Jérôme BERTRAND-HARDY <i>Banque et marchés financiers</i> Amélie JULY <i>Entreprises</i> Stéphanie LANFRANCHI <i>Infrastructures et mines</i> Jean-Pierre BARRAL <i>Fonds propres et participations</i> Laurent KLEIN	Colette GROSSET adj. Ghislain DE VALON <i>Gestion du portefeuille</i> Yazid SAFIR <i>Risques</i> Jean-Baptiste SABATIE <i>Environnement, Social, Impacts</i> Odile CONCHOU <i>Administration et finance</i> Cécile COUPRIE <i>Juridique</i> Catherine BAREYRE

OPÉRATIONS	STRATÉGIE	RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	RESSOURCES HUMAINES	RISQUES
Jean-Yves GROSCLAUDE adj. Jean-Claude BREDELOUX	Rémi GENEVEY	Louis-Jacques VAILLANT adj. Emmanuel DEBROISE	Stéphane FOUCAULT	Philippe BASSERY adj. Laurence LAJOINIE-GNANSIA	Éric BAULARD adj. Valérie ALEXIS
AFRIQUE SUBSAHARIENNE Yves BOUDOT adj. Philippe CHEDANNE adj. Thierry PAULAIS adj. Robert MOULIE	RECHERCHE Alain HENRY <i>Recherche économique et sociale</i> Véronique SAUVAT <i>Appui à la gestion des connaissances</i> Philippe CABIN <i>Évaluation et capitalisation</i> Laurent FONTAINE <i>Analyse macroéconomique et risques pays</i> François-Xavier BELLOCQ	<i>Relations extérieures</i> Emmanuel DEBROISE <i>Communication</i> Benjamin NEUMANN <i>Partenariat avec les ONG</i> Catherine CHEVALLIER <i>Bureau de Bruxelles</i> Jean-François ARNAL	FINANCES ET COMPTABILITÉ Gilles BERGIN adj. Hélène TEMPLIER <i>Pilotage et stratégie financière</i> Tanguy DENIEUL <i>Traitements comptables</i> Sylvie BOYER <i>Back office</i> Claire SCHMIDT <i>Financements et opérations de marché</i> Bokar CHERIF	<i>Gestion des carrières et recrutement</i> Bertrand FOUCAULT <i>Formation continue et développement des RH</i> Éric BUREAU <i>Administration et rétributions</i> Nicolas MORA	JURIDIQUE Valérie ALEXIS adj. Françoise JACQUEMAIN <i>Appui aux opérations dans les États étrangers</i> Nicolas MOUNIER <i>Appui aux opérations dans l'Outre-mer et autres activités juridiques</i> Pénélope DUTET
OUTRE-MER Pascal PACAUT adj. Bertrand WILLOCHET	DEVELOPPEMENT DURABLE Maurice BERNARD <i>Eau et assainissement</i> Cassilde BRENIÈRE <i>Transports et énergie durables</i> Alain RIES <i>Agriculture, développement rural et biodiversité</i> Jean-Luc FRANÇOIS	PILOTAGE STRATÉGIQUE ET PROSPECTIVE Bernard ESNOUF <i>Pilotage stratégique</i> <i>Animation et prospective</i> Stéphane MADAULE	<i>Communication financière</i> Stéphane HLUZSKO	<i>Contrôle de gestion sociale et budgétaire</i> Minh BUI	CONTRÔLE PERMANENT ET CONFORMITÉ Marianne SIVIGNON-LECOURT adj. Nicolas LE TARNEC <i>Contrôle des Versements</i> Bruno BOCO
ASIE Grégory CLEMENTE adj. Yves GUICQUERO adj. Laurent AMAR	ENTREPRISES, BANQUES ET COLLECTIVITÉS Odile LAPIERRE <i>Collectivités locales et développement urbain</i> François TIROT <i>Institutions financières et appui au secteur privé</i> Marie-Laure GARNIER <i>Ingénierie financière</i> Éric BORDES <i>Garanties</i> Marie SENNEQUIER <i>Suivi des concours non souverains</i>	CEFEB Roger GOUDIARD adj. Anne-Françoise DAYON <i>Administration et communication</i> Jean-Louis PIQUEMAL <i>Formation</i> Anne-Françoise DAYON	<i>Cellule Efficacité Métiers</i> Christine SABATIER	<i>Relations sociales</i> Sophie LE MOUELLIC	GESTION DES RISQUES GROUPE Jean-Philippe AUBERTEL <i>Surveillance des risques</i> Éric BEUGNOT <i>Évaluation des risques de crédit</i> Sébastien FLEURY
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES Philippe ORLIANGE adj. Laurence ROUGET-LECLECH		<i>Cellule Crises et Conflits</i> Jean-Bernard VÉRON	<i>Achats</i> Selvan PAJANIRADJA		<i>Seconde Opinion</i> Yves PICARD
APPUIS TRANSVERSAUX Catherine GARRETA <i>Changement climatique</i> Pierre FORESTIER <i>Appui environnemental et social</i> Jean-Noël ROULLEAU <i>Appui au renforcement de capacités</i> <i>Appui à la passation de marchés</i>		SECRÉTARIAT DU FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL François-Xavier DUPORGE	MOYENS INFORMATIQUES, IMMOBILIERS ET LOGISTIQUES Françoise TISSEYRE adj. Pierre GUISEIX <i>Support aux métiers</i> Jean-Jacques GENTRIC <i>Assistance à la maîtrise d'ouvrage des évolutions</i> Didier VIGNON <i>Production et maintenance applicative, Infogérance</i> Olivier MOREAU <i>Pilotage des activités transverses</i> Dominique DREXLER <i>Gestion immobilière et logistique</i> Sylvain PILLOUD <i>Urbanisation, architecture et technique</i> Régis SALENBIER		
			<i>Sécurité-RSSI-PCA</i> Renaud FALUOMI		

{ ANNEXES





LE RÉSEAU AFD

Les interventions dans les pays ne dépendant pas d'une agence sont suivies directement au siège.

À L'ÉTRANGER

AFGHANISTAN

KABOUL

Tél. : (93) 0 797 56 22 11
afdkaboul@afd.fr

AFRIQUE DU SUD

JOHANNESBOURG

Tél. : (27) 11 540 71 00
afdjohannesbourg@afd.fr

ALGÉRIE

ALGER

Tél. : (213) 21 69 43 00
afdalger@afd.fr

ANGOLA

LUANDA

Tél. : (244) 222 333 309
afdluanda@afd.fr

BÉNIN

COTONOU

Tél. : (229) 21 31 34 53
afdcotonou@afd.fr

BRÉSIL

BRASILIA

Tél. : (55) 61 33 22 43 20
afdbrazilia@afd.fr

SÃO PAULO

Tél. : (55) 11 25 32 47 51
afdsaopaulo@afd.fr

BURKINA FASO

OUAGADOUGOU

Tél. : (226) 50 30 60 92
afdouagadougou@afd.fr

BURUNDI

BUJUMBURA

Activité suivie également par
l'agence du Kenya

Tél. : (257) 22 25 59 31
afdbujumbura@afd.fr

CAMBODGE

PHNOM PENH

Tél. : (855) 23 426 360 / 036
afdpnompenn@afd.fr

CAMEROUN

YAOUNDÉ

Tél. : (237) 22 22 00 15
afdyounde@afd.fr

CHINE

PÉKIN

Tél. : (86) 10 84 51 12 00
afdpekin@afd.fr

COLOMBIE

BOGOTA

Tél. : (57) 1 621 3299
afdbogota@afd.fr

COMORES

MORONI

Tél. : (269) 773 29 10
afdmoroni@afd.fr

CONGO (RÉP. DÉMOCRATIQUE)

KINSHASA

Tél. : (243) 99 86 82 598
afdkinshasa@afd.fr

CONGO

BRAZZAVILLE

Tél. : (242) 281 53 30
afdbrazzaville@afd.fr

CÔTE D'IVOIRE

ABIDJAN

Tél. : (225) 22 40 70 40
afdadbidjan@afd.fr

DJIBOUTI

DJIBOUTI

Tél. : (253) 35 22 97
afddjibouti@afd.fr

ÉGYPTE

LE CAIRE

Tél. : (20) 2 2735 17 88
afdlecaire@afd.fr

ÉTHIOPIE

ADDIS-ABEBA

Tél. : (251) 11 515 80 86
afdaddisabeba@afd.fr

GABON

LIBREVILLE

Tél. : (241) 74 33 74
afdlibreville@afd.fr

GHANA

ACCRA

Tél. : (233) 302 77 87 55
afdacra@afd.fr

GUINÉE

CONAKRY

Tél. : (224) 30 41 25 69
afdconakry@groupe-afd.org

HAÏTI

PORT-AU-PRINCE

Tél. : (509) 22 45 40 07
afdportauprince@afd.fr

INDE

NEW DELHI

Tél. : (91) 11 23 79 37 47
afdnewdelhi@afd.fr

INDONÉSIE

JAKARTA

Tél. : (62) 21 29 92 15 00
afdjakarta@afd.fr

IRAK

BAGDAD

Tél. : 964 (0) 781 703 88 49

JORDANIE

AMMAN

Tél. : (962) 6 46 04 703
afdamman@groupe-afd.fr

KENYA

NAIROBI

Tél. : (254) 20 271 84 52 / 57
afdnairobi@afd.fr

LAOS

VIENTIANE

Activité suivie également par
l'agence du Cambodge
Tél. : (856) 21 24 32 95 / 96 / 97
afdvientiane@afd.fr

LIBAN

BEYROUTH

Tél. : (961) 1 420 192
afdbeyrouth@afd.fr

MADAGASCAR

ANTANANARIVO

Tél. : (261) 20 22 200 46
afdantananarivo@afd.fr

MALI

BAMAKO

Tél. : (223) 20 21 28 42
afdbamako@afd.fr

MAROC

RABAT

Tél. : (212) 537 63 23 94
afdrabat@afd.fr

CASABLANCA

Tél. : (212) 522 29 53 97
afdprocasablanca@groupe-afd.org

MAURICE

PORT LOUIS

Tél. : (230) 213 64 00
afdportlouis@afd.fr

MAURITANIE

NOUAKCHOTT

Tél. : (222) 45 25 25 25
afdnouakchott@afd.fr

MEXIQUE

MEXICO

Tél. : (52) 55 52 81 17 77
afdmexico@afd.fr

MOZAMBIQUE

MAPUTO

Tél. : (258) 21 30 43 00
afdmaputo@afd.fr

NIGER

NIAMEY

Tél. : (227) 20 72 33 93
afdniamay@afd.fr

NIGERIA

ABUJA

Tél. : (234) 703 24 94 771
afdabuja@afd.fr

LAGOS

Tél. : (234) 1 271 7151
afdabuja@afd.fr

OUGANDA

KAMPALA

Activité suivie également par
l'agence du Kenya
Tél. : (256) 414 30 45 33

PAKISTAN

ISLAMABAD

Tél. : (92) 51 201 15 17
afdislamabad@afd.fr

PHILIPPINES

MANILLE

Tél. : (63) 2 811 1003

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BANGUI

Activité suivie également par
l'agence du Cameroun
Tél. : (236) 75 53 53 53
afdbangui@afd.fr

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

SAINT-DOMINGUE

Tél. : (809) 547 12 89
afdsaintdomingue@afd.fr

SÉNÉGAL

DAKAR

Tél. : (221) 33 849 19 99
afddakar@afd.fr

SRI LANKA

COLOMBO

Activité suivie également par
l'agence d'Inde
Tél. : (94) 11 250 23 20
afdcolumbo@afd.fr

SURINAME

PARAMARIBO

Activité suivie également par
l'agence de Guyane
Tél. : (597) 52 12 94

TANZANIE

DAR ES SALAAM

Activité suivie également par
l'agence du Kenya
Tél. : (255) 22 219 88 66

TCHAD

N'DJAMÉNA

Tél. : (235) 252 70 71
afndndjamena@groupe-afd.org

TERRITOIRES PALESTINIENS

JÉRUSALEM EST

Tél. : (972) 2 54 00 423
afdjerusalem@afd.fr

THAÏLANDE

BANGKOK

Tél. : 66 (0) 2663 6090
afdbangkok@afd.fr

TOGO

LOMÉ

Tél. : (228) 22 21 08 27
afdlome@afd.fr

TUNISIE

TUNIS

Tél. : (216) 71 861 799
afdtunis@afd.fr

TURQUIE

ISTANBUL

Tél. : (90) 212 283 31 11
afdistanbul@afd.fr

VIETNAM

HANOÏ

Tél. : (844) 38 23 67 64 / 65
afdhanoi@afd.fr

HÔ CHI MINH-VILLE

Tél. : (848) 38 24 72 43 / 44
afdhochiminhville@afd.fr

YÉMEN

SANAA

Tél. : (967) 1 448 308
afdsanaa@afd.fr

DANS LES OUTRE-MER

GUADELOUPE

POINTE-À-PITRE

Tél. : (33) 5 90 89 65 65
afdpointheadre@afd.fr

GUYANE

CAYENNE

Tél. : (33) 5 94 29 90 90
afdcayenne@afd.fr

LA RÉUNION

SAINT-DENIS

Tél. : (33) 2 62 90 00 90
afdsaintdenis@afd.fr

MARTINIQUE

FORT-DE-FRANCE

Tél. : (33) 5 96 59 44 73
afdfortdefrance@afd.fr

MAYOTTE

MAMOUDZOU

Tél. : (33) 2 69 64 35 00
afdmamoudzou@afd.fr

NOUVELLE-CALÉDONIE

NOUMÉA

Tél. : (687) 24 26 00
afdnoumea@afd.fr

WALLIS-ET-FUTUNA

MATA-UTU

Activité suivie également par
l'agence de Nouvelle-Calédonie
Tél. : (681) 72 25 05
afdmatautu@afd.fr

POLYNÉSIE FRANÇAISE

PAPEETE

Tél. : (689) 54 46 00
afdpapeete@afd.fr

SAINT-PIERRE-ET- MIQUELON

SAINT-PIERRE

Tél. : (33) 5 08 41 06 00
agence@iedom-spm.fr

REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

BRUXELLES

Tél. : (32) 2 287 73 00
afdb Bruxelles@afd.fr

AUTRES PAYS D'INTERVENTION

AFRIQUE

SUBSAHARIENNE

Agence de référence

Botswana	Afrique du Sud
Cap-Vert	Sénégal
Érythrée	Éthiopie
Gambie	Sénégal
Guinée équatoriale	Cameroun
Guinée-Bissau	Sénégal
Lesotho	Afrique du Sud
Liberia	Côte d'Ivoire
Malawi	Afrique du Sud
Namibie	Afrique du Sud
Rwanda	Kenya
Sao Tomé-et-Principe	Gabon
Seychelles	Maurice
Sierra Leone	Guinée Conakry
Somalie	Éthiopie
Soudan	Éthiopie
Swaziland	Afrique du Sud
Terres australes et antarctiques françaises	La Réunion
Zambie	Afrique du Sud
Zimbabwe	Afrique du Sud

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Agence de référence

Bahamas	République dominicaine
Barbade	Martinique
Belize	Guyane
Brésil (Amapá)	Guyane
Cuba	République dominicaine
Guyana	Guyane
Jamaïque	République dominicaine
Petites Antilles	Martinique
Trinidad-et-Tobago	Martinique

ASIE ET PACIFIQUE

Agence de référence

Bangladesh	Inde
États insulaires du Pacifique-Sud	Nouvelle-Calédonie
Maldives	Inde
Vanuatu	Nouvelle-Calédonie

PUBLICATIONS ET VIDÉOS

Liste non exhaustive. vous pouvez télécharger l'intégralité des publications sur www.afd.fr

PUBLICATIONS PRÉSENTANT L'ACTIVITÉ DE L'AFD

L'AFD ET ...

Ces publications présentent les activités opérationnelles de l'AFD par secteur ou région d'intervention. En 2012, notamment :

- L'AFD, la santé et la protection sociale
- L'AFD et la Guyane
- L'AFD et le Sénégal



PLAN D' ACTIONS

Cette collection synthétise les stratégies et engagements de l'AFD et présente sa compétence et son expertise, dans certains domaines ou zones d'intervention.

- Accompagner une croissance verte et solidaire en Amérique Latine
- Concilier développement et lutte contre le changement climatique

DOCUMENTATION

KALÉIDOSCOPE

Ce mensuel répertorie les contenus des principales publications mondiales traitant du développement économique et de la lutte contre la pauvreté.

PRODUITDOC

Organisé sous forme de fiches-produits et illustré de graphiques et de tableaux récapitulatifs, ce trimestriel aborde la conjoncture des marchés des matières premières.

COÉDITIONS

PARTENARIAT AVEC LA BANQUE MONDIALE

Cette coédition s'intéresse aux grands enjeux socioéconomiques du développement en Afrique subsaharienne. Elle dresse l'état des lieux d'une problématique et contribue à alimenter la réflexion sur l'élaboration des politiques locales, régionales et mondiales.

Financer les villes d'Afrique
Thierry Paulais

Le plus fort taux de croissance urbaine est celui de l'Afrique, continent qui comptera 300 millions d'urbains supplémentaires d'ici 20 ans. Les investissements urbains doivent donc changer d'échelle. Basé sur des études de cas, ce livre traite du financement de l'investissement local et propose des pistes concrètes de modernisation.

REGARDS SUR LA TERRE

Développement, alimentation, environnement : changer l'agriculture ? Pierre Jacquet, Rajendra K. Pachauri, Laurence Tubiana (avec l'IDDRI et TERI), Armand Colin, 2012 (disponible en librairie)

SAVOIRS COMMUNS

La collection propose une capitalisation des connaissances et bonnes pratiques à travers l'expérience de terrain de l'AFD et des acteurs de l'aide au développement dans une perspective d'apprentissage et d'enrichissement mutuel.

N° 13 | Pauvreté et environnement : conjuguer les trajectoires (avec l'Institut Veolia Environnement)

L'interdépendance entre pauvreté et dégradation de l'environnement est un des défis mondiaux majeurs à relever. Ce numéro esquisse des solutions nouvelles, mettant en lumière l'importance des réponses locales, de la coopération des acteurs, du maintien des activités économiques innovantes et des sources de financement existantes.



VIDÉOS

En 2012, une vingtaine de films ; 42 interviews d'experts, bénéficiaires ou décideurs ; de nombreuses restitutions de conférences ; dont :

- « Paris-Ouaga, même combat » : un urbaniste parcourt Paris et montre que villes du Sud et du Nord font face à des enjeux similaires.
- « L'eau, source d'avenir pour Yahimba » : film d'animation sur la contribution de l'AFD pour un meilleur accès de tous à une eau de qualité.
- « Formation innovante, mode d'emploi. L'exemple marocain ».
- « La reconstruction verte du Sichuan ».
- « Le renouveau du pont Faidherbe » : à Saint-Louis du Sénégal, l'AFD a financé la rénovation du pont Faidherbe, incontournable voie de communication inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.
- « Le fleuve a la parole » : démarche de participation et de vulgarisation auprès des riverains du fleuve Sénégal, mise en place en Guinée, au Mali, au Sénégal et en Mauritanie.
- « Love Jo'burg » : portrait d'une ville foisonnante, inégalitaire et dynamique, à travers le témoignage de ceux qui la font et la pensent.
- Dossier « Les grands enjeux de l'eau »
- Web-documentaire « Palestinian municipalities: looking for the future » : présentation de l'outil de répartition des fonds et d'implantation de la politique nationale créé par le Fonds de développement municipal.
- 17 programmes courts « Les Outre-mer en mouvement » diffusés sur France Télévisions.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

AFRIQUE CONTEMPORAINE

Cette revue regroupe des articles d'analyse de chercheurs sur les grandes tendances politiques, économiques et sociales du continent africain.

N° 244 | Les classes moyennes en Afrique

N° 243 | Gratuité des soins : une évaluation des politiques publiques

N° 242 | Les tabous du constitutionnalisme en Afrique « francophone »

N° 241 | L'Afrique dans la littérature, un continent en son miroir

À SAVOIR

Cette collection rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel.

11 titres en 2012, dont :

N° 17 | Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement - Une analyse critique des stratégies et des instruments

L'instabilité des prix alimentaires frappe durement les consommateurs et provoque une insécurité alimentaire dramatique pour les pays en développement. Basé sur la littérature théorique et empirique, ce travail identifie et analyse les 4 stratégies "pures" mobilisables pour gérer cette instabilité.

N° 13 | Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain : une approche par la soutenabilité

La valeur économique du patrimoine urbain, désormais considéré comme une ressource territoriale, doit être évaluée. La méthodologie d'évaluation présentée comprend 4 phases : identification, évaluation des services rendus, confrontation des flux d'investissement et de dégradation, introduction des effets de seuil et de risques de non-soutenabilité.

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

Cette série met à disposition les principaux résultats issus de séminaires et conférences réunissant les différents acteurs de l'aide au développement.

N° 5 | Evaluation and its Discontents: Do We Learn from Experience in Development? Actes de la 9^e conférence AFD-EUDN, 2012
La conférence posait cette question cruciale : apprenons-nous de l'expérience dans le développement ? Si oui, comment l'évaluation contribue-t-elle à cet apprentissage, et pourquoi sommes-nous incapables de mettre ces expériences en pratique ?

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Cette collection rassemble plusieurs types d'ouvrages : monographies, travaux académiques et contributions aux débats sur les politiques de développement.

13 titres en 2012, dont :

N° 129 | Quel niveau de développement des départements et collectivités d'Outre-mer ? Une approche par l'indice de développement humain

Les Outre-mer françaises ne figurent pas dans le classement annuel de l'IDH du PNUD. Cette étude le calcule pour chaque territoire ultramarin de 1990 à 2010, évalue et explique les écarts de développement des Outre-mer entre elles, et avec la métropole ou les pays limitrophes.

N° 122 | Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : retours d'expérience et approches innovantes

N° 119 | Les réformes de l'aide au développement en perspective de la nouvelle gestion publique

FOCALES

Cette collection rend compte des expériences de terrain menées dans les pays en développement par l'AFD ou ses partenaires.

N° 15 | Une entreprise dans un DOM. Est-ce que cela change la donne ? Une analyse comparative des entreprises des DOM et de métropole

Les spécificités du contexte ultramarin, notamment les handicaps liés à l'ultra-périphéricité, justifient différentes mesures en faveur du secteur privé local. Cette étude propose une nouvelle lecture de ces spécificités.

N° 9 | Une compagnie pétrolière chinoise face à l'enjeu environnemental au Tchad
L'essor des investissements chinois en Afrique inquiète notamment quant à leurs impacts écologiques, bien que la gestion environnementale des entreprises chinoises soit largement méconnue. Des chercheurs européens, tchadiens et chinois éclairent cette question à partir de l'étude d'un projet initié au Tchad en 2009 par la première entreprise pétrolière chinoise, CNPC.

LES DOCUMENTS D'ÉVALUATION EX POST

8 titres en 2012, dont :

Évaluation et capitalisation

N° 47 | Cartographie des prêts budgétaires climat de l'AFD

Depuis 2008, l'AFD a accordé des aides budgétaires à des pays émergents en appui à leur politique climat. Cette étude met en évidence les particularités de ces prêts, afin d'esquisser un jeu de bonnes pratiques.

Analyses d'impact

N° 11 | Going Beyond Adverse Selection: Take-up of a Health Insurance Program in Rural Cambodia

Selon la théorie classique de l'assurance santé, les ménages anticipant des dépenses de santé élevées sont les plus enclins à souscrire une assurance santé.

Mais d'autres facteurs (budgétaires notamment) peuvent entrer en jeu. Cette étude, menée dans les zones rurales du Cambodge durant l'expansion d'un programme de micro-assurance de santé, en montre l'importance.

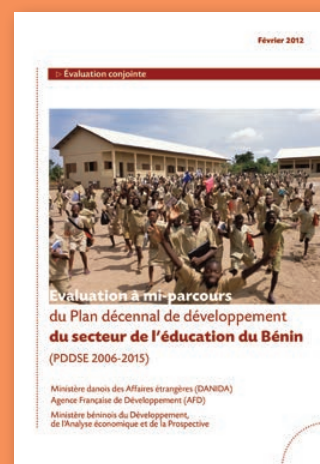
Notes de synthèse

N° 10 | Le secteur forestier dans les pays du Bassin du Congo : 20 ans d'intervention de l'AFD

Évaluations conjointes

Évaluation à mi-parcours du Plan décennal de développement du secteur de l'éducation du Bénin

Conçue par le gouvernement du Bénin, le ministère danois des Affaires étrangères (Danida) et l'AFD, cette analyse donne des pistes pour améliorer la pertinence des politiques, des stratégies et des activités menées en faveur de l'atteinte des objectifs pour l'éducation béninoise.



MACRODEV

Cette collection propose des analyses centrées sur un pays, une région ou des enjeux macroéconomiques liés aux processus de développement.

N° 6 | Cameroun : les enjeux de la croissance

N° 5 | Burkina Faso : l'émergence du secteur aurifère suffira-t-elle à redresser un modèle de croissance en perte de vitesse ?

N° 4 | Sénégal : les enjeux du régime de croissance après l'alternance politique

N° 3 | La diversification des exportations en zone franc : degré, sophistication et dynamique

Les exportations se diversifient lorsque le revenu par habitant croît. Les études sur ce sujet sont centrées sur les pays industrialisés ou émergents, fait regrettable au vu de la vulnérabilité à laquelle les fortes concentrations des exportations exposent les pays les plus pauvres. Cet article révèle combien les bases exportatrices des pays de la zone franc, même les plus pauvres, se renouvellent et s'enrichissent parfois de nouveaux biens.

RECHERCHES

Cette série présente des travaux de recherche initiés et pilotés par l'AFD.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Vision économique de l'AFD à partir des comptes sociaux. La situation financière de l'ensemble du Groupe (AFD et PROPARCO) est disponible dans le Document de référence, téléchargeable sur www.afd.fr
Les totaux des tableaux sont susceptibles de différer légèrement de la somme des lignes les composant, du fait des arrondis.

BILAN					
ACTIF (en millions d'euros)	2011	2012	PASSIF (en millions d'euros)	2011	2012
Prêts (encours net)	15 629	18 617	Emprunts de marché	11 316	14 271
Encours brut	15 960	18 941			
Dépréciations individuelles	-420	-422			
Intérêts courus	89	98	Emprunts auprès du Trésor	2 496	2 548
			Comptes courants	252	223
Opérations FRPC-FMI*	2 086	1 861	Opérations FRPC-FMI*	2 085	1 860
Portefeuille d'investissement	687	692	Fonds gérés et avances de l'État	568	646
Trésorerie court terme	625	1 228	Comptes de régularisation et autres passifs	481	992
Participations	421	436			
			Provisions	724	781
Immobilisations	184	203	Dotation et réserves	2 182	2 200
Comptes de régularisation et autres actifs	547	573	Résultat de l'exercice	73	88
TOTAL	20 178	23 610	TOTAL	20 178	23 610

* FRPC : Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance

LES PRINCIPAUX RATIOS ET INDICATEURS

		2010	2011	2012
Produit net bancaire (en millions d'euros)		383	361	363
Résultat net (en millions d'euros)		104	73	88
Dividendes distribués à l'État (en millions d'euros)		220	71	55
Coefficient net d'exploitation	<i>Frais généraux⁽¹⁾ / Produit net bancaire</i>	65,5 %	71,6 %	73,8 %
Coefficient de rentabilité	<i>Bénéfice net / Dotations + réserves⁽²⁾</i>	6,1 %	4,3 %	5 %
Coefficient de rendement	<i>Bénéfice net / Total du bilan</i>	0,6 %	0,4 %	0,4 %

⁽¹⁾ Les frais généraux incluent les dotations aux amortissements ; les ratios 2010 ont été recalculés sur cette nouvelle base.

⁽²⁾ Les dotations et réserves s'entendent hors fonds pour risques bancaires généraux (FRBG, 460 millions d'euros).

COMPTE DE RÉSULTAT

CHARGES (en millions d'euros)	2011	2012	PRODUITS (en millions d'euros)	2011	2012
Charges sur emprunts	757,5	952,4	Produits sur prêts et garanties	847,3	1 027,9
Intérêts sur emprunts	317,1	398,2	Intérêts et commissions sur prêts et garanties	443,7	528,2
Charges sur swaps	439,3	549,9	Produits sur swaps	432,0	539,7
			Dotations nettes aux provisions pour déduction d'actif en intérêts	-2,1	-7,1
			Intérêts passés en pertes	-0,8	0,0
			Dotations nettes aux provisions sur encours souverain	-37,4	-42,1
Solde net sur opérations de change	1,0	4,3	Reprises fonds de bonification PAS* et subventions prêts mixés	11,9	9,2
			Bonifications	183,0	184,6
			Produits sur placements	42,7	54,5
			Produits sur participations	4,5	3,5
			Commissions d'intervention	36,8	36,6
Charges financières diverses	30,7	30,2	Produits accessoires et divers	33,8	37,4
Charges sur opération FRPC-FMI	37,0	37,1	Produits sur opération FRPC-FMI	37,9	38,0
Total charges d'exploitation bancaire	825,2	1 019,7	Total produits d'exploitation bancaire	1 186,0	1 382,6
Hors charges sur opération FRPC-FMI	788,2	982,6	Hors produits sur opération FRPC-FMI	1 148,1	1 344,5

PRODUIT NET BANCAIRE	360,8	362,9
Charges générales d'exploitation	245,8	254,1
• Frais de personnel	166,4	170,3
Frais de personnel nets des refacturations Instituts d'émission	164,0	166,9
Dotations pour charges de retraites	2,4	3,4
• Impôts, taxes et versements assimilés	3,8	4,7
• Autres frais généraux	75,6	79,1
• Autres dotations aux provisions (nettes)	0,0	0,0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (nettes)	12,6	13,7
Total charges d'exploitation non bancaire	258,5	267,8
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	102,4	95,1
Coût du risque	-33,8	-8,8
Dotations nettes aux dépréciations pour déduction d'actif en capital	0,8	5,2
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	-33,8	-12,1
Pertes en capital sur créances irrécouvrables	-0,7	-2,0
Résultat d'exploitation	68,6	86,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5,2	1,9
Résultat courant	73,8	88,1
Opérations exceptionnelles nettes	-0,3	-0,3
Impôts sur les bénéfices	0,0	0,0
Résultat net	73,5	87,9



* PAS : Prêt d'ajustement structurel.

LES AUTORISATIONS DE FINANCEMENT

DU GROUPE EN 2012 (en millions d'euros)

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET INITIATIVES PPTE		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
AFRIQUE SUBSAHARIENNE														
Afrique du Sud			234,3	145,2				7,1			234,3	152,3		
Bénin	10,0	0,3		10,0	1,4	1,7					11,4	12,0	2,0	1,3
Burkina Faso	8,3	23,6	18,4		7,9	5,7				19,5	34,6	48,8	2,8	
Burundi	1,2	5,2			1,0	0,3					2,2	5,6		
Cameroun	2,4	0,5	329,0	83,2	24,7	14,1			211,8	33,5	567,9	131,3	5,7	
Cap-Vert			27,2								27,2			
Comores	5,2	15,0								3,0	5,2	18,0		4,2
Congo (Rép. Dém.)	15,5	0,5		8,0		2,4	0,7	0,5			16,2	11,3		
Congo (Rép.)	0,3								31,0		31,3		12,9	
Côte d'Ivoire	1,5	1,2	358,0	76,3	66,3	30,4				144,7	425,9	252,7		19,9
Djibouti		6,0			4,3						4,3	6,0		5,2
Éthiopie	0,6		70,0			0,1					70,6	0,1	4,0	
Gabon			15,0		6,5	6,7		1,5		12,0	23,0	18,7		
Ghana	1,6	0,6	231,6	125,6	1,2	2,0	4,0	5,4			238,3	133,7	4,8	5,0
Guinée	10,7	9,0			3,1					5,0	13,8	14,0		
Guinée-Bissau	0,1										0,1			
Kenya	3,9	0,03	235,9	128,9	8,7	0,4					248,6	129,3	5,0	26,1
Libéria										3,9		3,9		
Madagascar	22,0	16,6			7,2	11,6	5,0				34,1	28,2		
Mali	8,5	0,8	44,3		4,1	1,6					56,8	2,4		
Maurice			117,5	82,6	2,2	0,2	1,7	3,9			121,4	86,8		3,0
Mauritanie	4,1	6,5	45,0	41,3			2,0			13,0	51,1	60,9	0,1	20,4
Mozambique	3,2		40,0	50,0					0,9		44,1	50,0	3,1	
Namibie				4,8		2,0						6,8		
Niger	15,7	2,7	11,4	40,0	1,8				10,0	10,0	38,8	52,7		
Nigeria		0,4	6,7	76,8			0,2				6,9	77,2		
Ouganda		0,5	16,1	18,8	0,7	0,2					16,8	19,5	14,0	0,8
République centrafricaine	5,7	6,6								6,0	5,7	12,6		3,8
Rwanda		0,3				0,1		3,8				4,2		
Sénégal	7,1	30,2	86,5	152,0	11,0	11,1					104,6	193,3		
Seychelles				10,0								10,0		
Soudan		1,4										1,4		
Tanzanie	0,5	0,9	43,6	56,5	3,7	0,8	3,4		4,1		55,4	58,2		
Tchad	6,4	11,4			2,6	6,6					8,9	18,0		
Togo	6,5	8,1	40,0		5,2	3,8			2,0		53,6	11,8		39,9
Zambie			10,4	59,1	0,5						10,9	59,1		6,7
Zimbabwe		0,8										0,8		
PROGRAMMES MULTI-PAYS	56,5	46,0	4,0	256,8		7,2	58,8	11,9	40,0		159,3	322,0	1,4	25,0
TOTAL	197,5	195,1	1 984,9	1 425,8	163,8	109,2	75,8	32,7	301,3	250,7	2 723,3	2 013,5	55,7	161,3
MÉDITERRANÉE, MOYEN-ORIENT														
Égypte	1,0		10,5	387,0			3,9				15,4	387,0	1,3	20,8
Jordanie	1,6	1,0		150,0							1,6	151,0		
Liban	1,4	2,7	70,0	56,5							71,4	59,2		
Libye		0,3										0,3		
Maroc	3,2	0,7	540,0	380,0							543,2	380,7		
Territoires autonomes palestiniens	22,6	16,4			2,3	1,5					24,9	17,9		4,9
Tunisie	0,6	3,4	185,0	50,0		2,0		8,5			185,6	63,9	7,8	32,1
Turquie	0,4		231,0	151,9							231,4	151,9	20,0	
PROGRAMMES MULTI-PAYS	8,9	5,9				26,5					35,4	5,9	0,1	0,2
TOTAL	39,6	30,4	1 036,5	1 175,3	2,3	3,5	30,4	8,5			1 108,9	1 217,7	29,1	58,0

	SUBVENTIONS		PRÊTS		GARANTIES		PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES		AIDES BUDGÉTAIRES ET INITIATIVES PPTE		TOTAL		FINANCEMENTS SUR RESSOURCES D'AUTRES BAILLEURS	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
ASIE ET PACIFIQUE														
Afghanistan	25,9	26,3									25,9	26,3		
Bangladesh				57,3		0,2						57,5		
Birmanie		1,9										1,9		
Cambodge	5,5	6,8	8,2	69,7							13,8	76,4		
Chine			176,8	130,6			4,0				180,8	130,6		
Géorgie				15,6								15,6		
Inde		0,1	248,6	280,4	0,2		15,6	26,9			264,3	307,4		
Indonésie	0,3		156,6	140,5							156,8	140,5		
Laos	2,0										2,0			
Pakistan				61,0								61,0		
Philippines				60,0								60,0		
Sri Lanka		0,4		24,0								24,4		
Thaïlande			20,0								20,0			
Vanuatu		0,3										0,3	0,02	
Vietnam	1,5	1,6	129,0	103,0							130,5	104,6		
PROGRAMMES MULTI-PAYS		3,6										3,6	0,1	
TOTAL	35,2	41,0	739,1	942,0	0,2	0,2	19,6	26,9			794,1	1 010,1	0,1	
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES														
Argentine			14,8	15,1							14,8	15,1		
Brésil		2,0	56,4	756,4			10,0				56,4	768,4		1,5
Colombie	1,9		351,8	149,9							353,7	149,9		9,5
Costa Rica			5,2	7,7							5,2	7,7		
Dominique			10,0	6,5							10,0	6,5		2,0
Équateur			7,6	16,2							7,6	16,2		
Guatemala	1,5										1,5			
Haïti	21,9	7,5				2,5		18,0	8,0	39,9	18,0	19,6	4,7	
Honduras				16,0								16,0		
Mexique		1,5	385,0	60,0	0,1						385,1	61,5	2,0	7,0
Nicaragua				20,3								20,3		
Panama			24,5				6,8				24,5	6,8		
Pérou			15,3	36,9							15,3	36,9		
République dominicaine		0,1	159,7	59,6	0,6						160,3	59,7	0,04	10,0
Uruguay				31,1								31,1		
PROGRAMMES MULTI-PAYS													3,5	
TOTAL	25,3	11,0	1 030,3	1 175,7	0,7	2,5	16,8	18,0	8,0	1 074,3	1 214,1	25,1	34,6	
PROGRAMMES MULTI-PAYS "NON GÉOGRAPHISABLES"	13,7	34,4	49,8	4,0			12,1	5,0			75,5	43,4	3,1	
TOTAL PAYS D'INTERVENTION	311,3	312,1	4 840,6	4 722,8	167,0	115,4	137,9	89,8	319,3	258,7	5 776,1	5 498,7	113,3	254,0
OUTRE-MER														
Guadeloupe			127,2	190,6	33,9	33,5					161,1	224,1		
Guyane			50,5	77,3	12,8	6,9					63,3	84,2		
La Réunion			163,3	337,8	72,5	67,5	8,5				235,8	413,8		
Martinique			206,2	175,6	20,1	23,1					226,3	198,7		
Mayotte			85,6	46,5	3,0	6,7					88,6	53,2		2,8
Nouvelle-Calédonie		0,3	275,6	241,9	10,7	10,9					286,3	253,1	0,2	
Polynésie française		0,4	35,1	170,7	3,6	67,3	0,3				39,1	238,4	0,3	
Saint-Pierre-et-Miquelon			5,0	4,8	0,6	0,3					5,6	5,1		
Wallis-et-Futuna		0,1										0,1		
Commun à plusieurs collectivités		0,6			1,5	1,8					1,5	2,4	0,4	
Commun à plusieurs départements				5,0								5,0		
Commun à plusieurs départements/ collectivités		0,4										0,4		
TOTAL OUTRE-MER	1,8	948,5	1 250,2	158,7	217,9	0,3	8,5				1 107,5	1 478,4*	0,9	2,8
TOTAL	311,3	313,9	5 789,1	5 973,0	325,7	333,3	138,2	98,3	319,3	258,7	6 883,5	6 977,2	114,1	256,8

* Intègre un champ d'opération plus large qu'en 2011 pour 80 millions d'euros.

LES PROJETS AUTORISÉS PAR L'AFD EN 2012

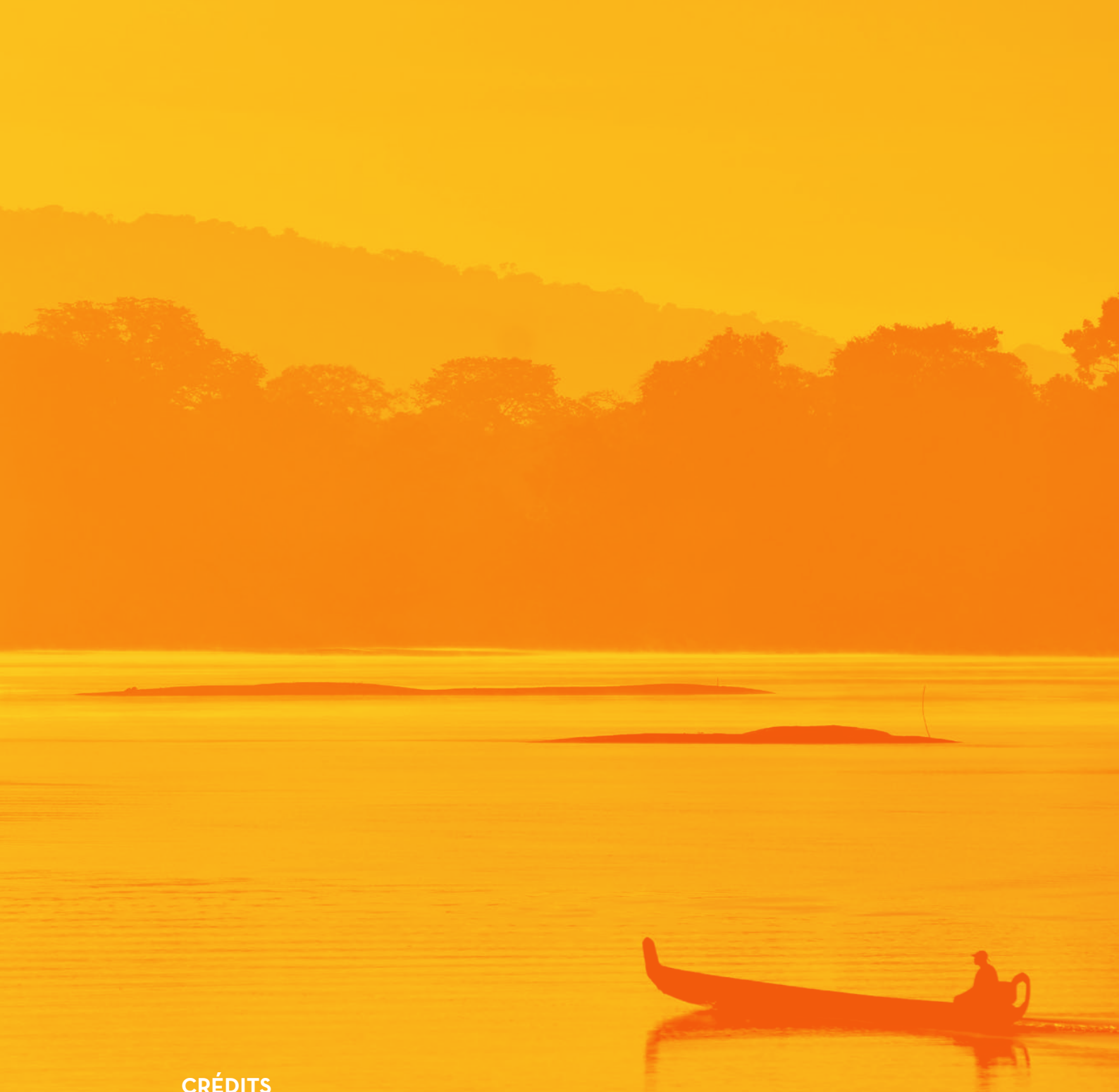
Cette liste des projets autorisés par l'AFD par secteur d'intervention est non exhaustive.

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (en millions d'euros)
AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	AFGHANISTAN	Renforcement de capacité du ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation et de l'Élevage	État	1,50
	BIRMANIE	Participation au Livelihoods and Food Security Trust Fund (LIFT)	Fiducie	1,00
	CAMBODGE	Appui aux acteurs de la politique sectorielle hydro-agricole	État	24,00
	CAMEROUN	Programme d'appui aux maîtrises d'ouvrage des administrations du secteur rural	État	7,80
	ÉGYPTE	Programme d'amélioration de l'accès au crédit des producteurs et transformateurs agricoles, y compris délégation de crédit de l'UE	État	50,80
	GHANA	Plantations de cultures pérennes et de petites agro-industries	Banque	17,70
	GUINÉE	2 ^e phase du programme d'appui aux communautés villageoises	État	6,00
	HAÏTI	Amélioration de la sécurité alimentaire dans le département du Sud et renforcement de filière (dont délégation de crédit de l'UE)	État	11,67
	MAURITANIE	Extension de la 2 ^e phase d'un programme d'appui au développement local et à la décentralisation	État	3,64
	NIGERIA	Réhabilitation des routes rurales et amélioration des conditions de transport des populations	État	46,32
	SÉNÉGAL	Projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'appui à la mise en marché dans la région de Matam	État	22,50
	MULTI-PAYS	Programme régional de lutte phytosanitaire (mouche du fruit) en zone CEDEAO	Organisation internationale	1,50
INFRASTRUCTURES ET DÉVELOPPEMENT URBAIN	BANGLADESH	Financement partiel des transports urbains durables du Grand Dacca	Collectivité publique	34,72
	BRÉSIL	Politique de transports collectifs de l'État de Rio de Janeiro	État	299,93
		Financement partiel du programme « Gestion pour la citoyenneté » de l'État du Minas Gerais	État	300,00
	CHINE	Pôle d'échanges multimodal à Wuhan	État	100,00
	COLOMBIE	Financement des investissements des collectivités locales (dont délégation de crédit de l'UE)	Banque	154,93
	DJIBOUTI	Programme de gestion, valorisation et traitement des déchets solides à Djibouti	État	6,00
	DOMINIQUE	Appui au développement de la géothermie (dont délégation de crédit de l'UE)	État	8,50
	ÉGYPTE	3 ^e phase de la ligne 3 du métro du Caire	État	300,00
	GHANA	Extension d'infrastructures routières et de drainage à Kumasi	État	37,50
	INDE	Cofinancement avec JICA et BAsD du métro de Bangalore	État	110,00
	INDONÉSIE	Financement partiel du projet de transport urbain ferré de Bandung	État	46,00
	MAROC	Financement partiel de la réhabilitation et l'extension des ports régionaux par l'Agence nationale des ports (ANP)	Entreprise publique	50,30
		Financement des investissements relatifs à la 1 ^{re} ligne de tramway de Casablanca	Entreprise publique	23,00
		Réalisation de la 1 ^{re} ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV), entre Tanger et Kénitra	Entreprise publique	220,00
	MAURICE	Financement partiel du programme d'investissement du port de Port-Louis (dont délégation de crédit de l'UE)	Entreprise publique	35,60
	MEXIQUE	Ligne de crédit pour le soutien à l'habitat social vert à la Société hypothécaire fédérale	Institution financière publique	7,00
	TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	Construction d'un centre technique d'enfouissement dans la bande de Gaza (dont délégation de crédit de l'UE)	État	14,65
	TUNISIE	Réhabilitation des quartiers et appui développement local intégré (dont délégation de crédit de l'UE)	État	62,39
	TURQUIE	Extension de la ligne de métro au centre multimodal de Yenikapi	Collectivité locale	45,54
		Financement partiel du projet de transport urbain durable d'Izmir	Collectivité locale	45,00
	MULTI-PAYS	Soutien au financement du logement accessible en Afrique	Institution financière publique	19,31
		Financement partiel du programme d'investissement de l'ASECNA visant à renforcer la sécurité aérienne en Afrique et à Madagascar	Établissement public international	40,00
		Contribution au fonds fiduciaire de la Facilité européenne d'investissement pour le voisinage	Fonds d'investissement	5,00

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (en millions d'euros)
EAU ET ASSAINISSEMENT	AFGHANISTAN	Renforcement de capacités et extension de l'alimentation en eau potable de Kaboul	État	7,00
	CAMBODGE	Financement des investissements liés au doublement des capacités de l'usine de traitement d'eau de Niroth et à l'extension des réseaux d'adduction et de distribution	Entreprise publique	30,00
	COLOMBIE	Appui budgétaire en soutien à la politique de gestion intégrée des ressources en eau	État	4,50
	COMORES	Projet d'approvisionnement en eau potable de Domoni sur l'île d'Anjouan, y compris délégation de crédit de l'UE	État	5,72
	DJIBOUTI	Projet d'assainissement liquide à Djibouti (quartier de Balbala)	État	5,20
	ÉGYPTE	Cofinancement d'un programme européen d'amélioration de l'eau et de l'assainissement en Haute Égypte	État	57,00
	GHANA	Cofinancement de l'hydraulique rurale avec la BEI (délégation de crédit de l'UE)	État	45,00
	INDE	2 ^e phase du projet d'amélioration du service de l'eau potable de la ville de Jodhpur	État	23,00
	KENYA	Projet d'extension du système d'approvisionnement en eau potable de Nairobi	État	100,00
	MAROC	Cofinancement de l'amélioration des performances de production et de distribution d'eau potable	Entreprise publique	30,00
	MAURITANIE	Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations rurales et semi-urbaines (dont délégation de crédit de l'UE)	État	14,63
		Accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de l'Aftout ElCharghi (dont délégation de crédit de l'UE)	État	27,30
	SEYCHELLES	Amélioration des services d'eau et d'assainissement dans les 3 îles principales	État	10,00
	TANZANIE	Projet régional Lac Victoria Assainissement	État	45,00
	TERRITOIRES AUTONOMES PALESTINIENS	Réhabilitation du réseau d'eau potable de Beit Sira	État	1,00
		Projet d'amélioration du service de l'eau dans le gouvernorat de Tubas	État	4,50
	TOGO	Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural dans la région des Savanes	État	6,00
		Délégation de crédit de l'UE pour le financement du programme d'aménagement urbain et d'assainissement de Lomé	État	39,91
	TUNISIE	Financement partiel du programme d'alimentation en eau rurale	État	20,00
ÉDUCATION	BURKINA FASO	Programme d'appui à la rénovation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels	État	5,00
		Appui au plan de développement sectoriel de l'éducation de base	État	7,00
	BURUNDI	Appui au programme sectoriel de développement de l'éducation et de la formation	État	5,00
	CAMEROUN	Extension et modernisation de l'Université catholique d'Afrique centrale	Institution Internationale	10,00
		Extension et modernisation de l'Université des Montagnes	Association	7,72
		Centres sectoriels de formation professionnelle	État	15,00
	CÔTE D'IVOIRE	Contrat de désendettement Éducation-Formation-Insertion	État	93,00
	LIBAN	Appui au secteur de l'éducation	État	46,50
	MADAGASCAR	Financement du projet d'amélioration de la qualité de l'éducation	État	10,00
	MAURITANIE	Appui au volet formation technique et professionnelle du Projet national de développement du secteur éducatif II	État	3,00
	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Appui au développement des capacités de formation dans l'hôtellerie et la restauration	État	4,00
	SÉNÉGAL	Appui au développement de l'enseignement moyen	État	12,00
	MULTI-PAYS	Appui au programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des Ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN)	Institution financière publique	4,00
ÉNERGIE	AFRIQUE DU SUD	Centrale de production d'électricité par concentration solaire	Collectivité publique	100,00
	BRÉSIL	Modernisation et extension de la distribution d'électricité dans l'État du Rio Grande do Sul (dont délégation de crédit de l'UE)	Entreprise publique	67,99
		Amélioration de la production et du transport d'électricité dans l'État du Rio Grande Do Sul	Entreprise publique	44,94
	CAMBODGE	Modernisation et développement de l'éclairage public de Phnom Penh	Enreprise	11,69
	CAMEROUN	Projet hydroélectrique de Lom Pangar	État	60,00
	INDONÉSIE	Renforcement du réseau de transport électrique de la conurbation de Jakarta	État	15,04
	JORDANIE	Aide budgétaire sectorielle	État	150,00
	MAROC	2 ^e phase du programme de renforcement de réseau électrique haute et moyenne tension	Entreprise publique	57,00
	MAURICE	Appui budgétaire au développement de l'énergie verte	État	50,00
	MAURITANIE	Projet de centrale hybride photovoltaïque/thermique et des réseaux électriques de la région de Kiffa (dont délégation de crédit de l'UE)	État	23,80
	MOZAMBIQUE	Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Mavuzi et Chicamba	État	50,00
	OUGANDA	Financement de la ligne de transport d'électricité entre les villes de Nkenda et de Hoima	État	18,76
	PAKISTAN	Centrale hydroélectrique de Harpo	État	50,00
		1 ^{re} tranche du projet de barrage multi-usage de Munda	État	11,00

SECTEUR	PAYS	PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DE L'ENGAGEMENT (en millions d'euros)
ÉNERGIE	VIETNAM	Ligne de transmission électrique de 500 kV entre Pleiku et Hô Chi Minh	État	75,50
	ZAMBIE	Construction des lignes de transmission d'une centrale hydroélectrique de 120 MW (dont délégation de crédit de l'UE)	État	33,35
	MULTI-PAYS	Refinancement des projets dans le cadre de l'Initiative régionale pour l'énergie durable (UEMOA)	Organisation internationale	75,50
ENVIRONNEMENT	CAMEROUN	2 ^e appui au programme sectoriel Forêts et environnement (PSFE) (1 ^{er} contrat de désendettement)	État	10,70
	CHINE	Projet de gestion durable de la forêt dans la province du Hunan	État	30,60
	GABON	Projet de gestion intégrée des aires protégées périphériques de Libreville (Arc d'Émeraude)	État	12,00
	INDE	Projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable	Institution financière publique	100,00
	INDONÉSIE	Ligne de crédit environnementale	Banque	75,49
	MAURITANIE	Dotation au fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité	Institution financière privée	2,50
	MEXIQUE	Prêt budgétaire (biodiversité)	État	60,00
	PHILIPPINES	Projets d'atténuation du changement climatique	Institution financière publique	60,00
	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Programme de développement régional du Sud-Ouest (dont délégation de crédit de l'UE)	État	8,75
	VIETNAM	3 ^e phase du programme de réponse au changement climatique	État	20,00
	MULTI-PAYS	Accord-cadre avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Organisation internationale	1,00
SANTÉ	BURKINA FASO	Appui aux politiques de santé et de population	État	9,00
	CAMEROUN	Développement de l'offre de soins du réseau Cameroon Baptist Convention Health Board	Entreprise privée à but non lucratif	5,49
	COMORES	Appui au secteur de la santé, en particulier maternelle et infantile	État	8,00
	CÔTE D'IVOIRE	Intensification de la politique de planification familiale	État	7,62
	LIBERIA	Contribution au Fonds commun du secteur de la santé	État	3,94
	SÉNÉGAL	Amélioration de la santé maternelle et infantile dans la région de Louga	État	14,00
	TCHAD	Projet de santé urbaine	Institution Financière Privée	8,00
	MULTI-PAYS	Développement de l'accès à de nouveaux traitements pour la prise en charge du paludisme, de la maladie du sommeil et du sida pédiatrique en Afrique	ONG	5,00
		Projet de lutte contre les maladies émergentes en Birmanie, au Cambodge, au Laos et au Vietnam	ONG	2,70
		Renforcement des capacités de lutte contre la tuberculose dans 8 pays d'Afrique francophone	ONG	3,50
SECTEUR PRODUCTIF	BÉNIN	Appui au développement de la mésofinance	Banque	1,26
	MADAGASCAR	Mise en place d'un système de banque à distance en zone rurale	État	2,00
	SÉNÉGAL	Appui au développement de Saint-Louis Finances	Institution financière privée	1,50
	SOUDAN	Appui à la structuration de la filière gomme arabique	État	1,40
	TCHAD	Renforcement des capacités de la microfinance	État	2,00
		Appui à la structuration de la filière gomme arabique	État	1,40
	TOGO	Appui à la structuration d'une institution de microfinance	Institution financière privée	2,00
	TUNISIE	Appui à la mise en place d'un programme d'insertion des jeunes diplômés par la création d'entreprises dans la région de Médenine	Association	1,50
	VIETNAM	Contribution au programme de soutien des partenariats public-privé	État	8,60
	MULTI-PAYS	Appui au développement du commerce équitable comme outil de développement durable en Afrique de l'ouest	ONG	2,90
HORS SECTEUR	AFGHANISTAN	4 ^e programme de développement économique de la province de Kapisa et du district de Surobi (agriculture, électrification rurale et santé)	État	15,40
	BURKINA FASO	Aide budgétaire globale	État	19,50
	COMORES	Aide budgétaire globale	État	3,00
	CÔTE D'IVOIRE	Préparation et pilotage du Contrat de désendettement	État	19,10
		Aide budgétaire globale	État	25,00
	GUINÉE	Aide budgétaire globale	État	5,00
	HAÏTI	Aide budgétaire globale	État	8,00
	MAURITANIE	Aide budgétaire globale (santé et sécurité alimentaire)	État	6,40
	NIGER	Aide budgétaire globale	État	10,00
		Prêt de soutien budgétaire	État	40,00
	RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Aide budgétaire globale	État	6,00
	SÉNÉGAL	Prêt budgétaire	État	130,00

Retrouvez la liste des projets de l'AFD en Outre-mer et de PROPARCO dans leurs rapports respectifs.



CRÉDITS

Coordination AFD – Marie de Jerphanion, Benjamin Neumann, Laureline Felder, Claire Veyriras.
Conception graphique et réalisation : Pepper Only. Fabrication : Déjà Link.

Crédits photographiques

Couverture : Thinkstock

2^e et 3^e de couverture : Didier Gentilhomme

P 3 : Ben Black Art Photography / Pp 4, 6, 40, 48 : Dominique Fradin / P 7 : Magloire Kindoki / Pp 8, 44 : Xavier Hoang, AFD
Pp 9a, 49 : Éric Thauvin, AFD / Pp 9b, 11a, 19b, 38, 47a et c : G2studio / P 11b : Louise Virault / Pp 11c, 19c, 32, 33, 51b : Didier Gentilhomme
P 12 : Istock / P 13 : Cyrille Bellier, AFD / P 15a : AFD et b : Hervé Gallèpe, AFD / P 17a : Mathieu Arnaudet, AFD et b : Agence AFD de La Réunion
P 19a : SONABEL / P 22 : Philippe Walfard, AFD / P 23 : Pallisco / P 25a : Didier Grébert, AFD et b : Thibaut Le Loc'h / P 26 : Xavier Allard
P 27 : Nabila Haddad, AFD / P 28 : José Tissier, AFD / P 29 : Sideth Muong, AFD / P 30 : Guillaume Chiron, AFD / P 31 : Bénédicte Gazon, AFD
P 35 : Oriane Zerah / P 36 : Pascale Dumoulin, AFD / Pp 39a et 51a : Éric Beugnot, AFD / P 39b : Éloïse Pelaud, AFD et c : Delphine Falchier
P 41 : DR ministère de l'Économie et des Finances / Pp 42, 43 : François de Ribaucourt / P 45a et b : James Keogh-Wostok Press / P 46 : CEFEB
P 47b : Franck Galbrun / P 49 : Pepper Only / P 51c : Bertrand Ficini, AFD

Ce rapport est imprimé avec des encres végétales et non minérales. La certification PEFC du papier apporte la garantie que les bois utilisés pour la production de fibres papetières ne participent pas à la déforestation et respectent les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt.

Dépôt légal : juin 2013



PEPPER ONLY

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 - Fax : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes - 75598 Paris Cedex 12
France

www.afd.fr



développeur d'avenir durables